



Ukraine : Trump à la peine face à Poutine

► Lors de leur entretien, Donald Trump et Vladimir Poutine se sont entendus sur un cessez-le-feu réduit aux installations énergétiques

► Cet accord, limité à trente jours, selon le Kremlin, est très éloigné des ambitions initiales d'un arrêt des hostilités, affichées par le président américain

► Concernant la défense et l'Ukraine, les 27 Etats de l'Union européenne cherchent à dégager un compromis malgré leurs approches différentes

► En Allemagne, les députés ont réformé la Constitution, modifiant le « frein à la dette » afin de financer un effort de réarmement et de modernisation

► Emmanuel Macron a annoncé la création d'une base aérienne à vocation nucléaire dans la Haute-Saône

PAGES 2-3, 5 ET TRIBUNES PAGES 26-27



FRANÇOIS BAYROU SOUS PRESSION

- Le premier ministre doit répondre à la cacophonie et aux dissensions au sein du gouvernement
- L'issue de son initiative sur la réforme des retraites est incertaine

PAGE 10

François Bayrou, à l'Assemblée nationale, à Paris, le 12 mars. JULIEN MUGUET POUR « LE MONDE »

Derrière l'offensive sur Gaza, les calculs politiques de Nétanyahou

L'ARMÉE ISRAËLIENNE a continué à frapper la bande de Gaza, dans la nuit du mardi 18 au mercredi 19 mars. Ces attaques limitées ne sont pas le signe de la reprise d'une guerre ouverte, mais une nouvelle étape dans un regain de pression sur le Hamas, qui permet à Benyamin Nétanyahou, en difficulté, de reprendre la main.

En revenant peu à peu à la guerre et en reprenant le contrôle sur le plan politique, le premier ministre gagne du temps et espère se maintenir au pouvoir, no-

tamment grâce au retour dans son gouvernement d'Itamar Ben Gvir, du parti d'extrême droite Puissance juive.

PAGES 4-5

MÉDITORIAL LA GUERRE PERPÉTUELLE D'ISRAËL

PAGE 29

Politique LFI isolée au sein de la gauche

La formation de Jean-Luc Mélenchon doit participer, samedi, à une marche contre le racisme, mais la diffusion d'un visuel représentant des codes antisémites braque ses partenaires

PAGE 11

Turquie Arrestation du chef de l'opposition

Le maire d'Istanbul, Ekrem Imamoglu, principal opposant au président turc, Recep Tayip Erdogan, pourrait ne pas pouvoir se présenter à la présidentielle de 2028

PAGE 6

CIO
L'ombre de Trump plane sur la succession de Thomas Bach

PAGE 18

Conjoncture
Le climat international pèse sur l'économie française

PAGE 15

Environnement
Le Sénat rogne les ambitions du zéro artificialisation nette

PAGE 7

Birmanie
L'enfer des centres d'arnaque en ligne

Des groupes criminels enlèvent des Chinois et les torturent, pour les obliger à participer à des arnaques à distance

PAGE 19

VU PAR DILEM (ALGERIE)

CARTOONING FOR PEACE



Culture « Paris noir », pour panser l'histoire

Les œuvres de 150 artistes africains, afro-américains et caribéens, pour la plupart méconnus, sont réunies au Centre Pompidou

PAGE 21



Chez votre marchand de journaux et sur lemonde.fr/boutique

Le Monde

GUERRE EN UKRAINE

Maigre accord entre Trump et Poutine

Les présidents américain et russe sont convenus d'un cessez-le-feu en Ukraine réduit aux infrastructures énergétiques, et que le Kremlin dit limité à trente jours

WASHINGTON - correspondant

Depuis des décennies, Donald Trump prétend maîtriser l'art de l'accord, du «deal». Au terme de son entretien très attendu avec Vladimir Poutine, mardi 18 mars, il est permis de douter à la fois de sa stratégie, de ses résultats et de ses intentions. Certes, le président russe n'a pas opposé une fin de non-recevoir désobligeante à son homologue américain, ce dernier étant persuadé de pouvoir arracher un cessez-le-feu sans délai dans le conflit en Ukraine. Mais il s'est contenté d'en valider une version très réduite, ne l'engageant à rien pour la suite : soit un cessez-le-feu limité aux infrastructures énergétiques, alors que l'hiver s'achève.

Sur le terrain, pour le moment, rien n'a changé : Moscou et Kiev se sont mutuellement accusés d'attaques aériennes dans la nuit de mardi à mercredi. La Russie a tiré six missiles et 145 drones, selon l'armée ukrainienne. Les forces russes ont annoncé avoir abattu 57 drones qui ont notamment ciblé un dépôt pétrolier.

Dans la communication de la Maison Blanche, qui ne mentionne pas une durée de trente jours – pour l'arrêt des hostilités –, contrairement à Moscou, l'accord concerne aussi les infrastructures sensibles. Mais le Kremlin n'entend rien de tel. Une extension du cessez-le-feu au domaine maritime, en mer Noire, fera l'objet d'échanges techniques, probablement en Arabie saoudite.

«Nous travaillerons vite pour avoir un cessez-le-feu complet», a assuré Donald Trump sur son réseau Truth Social. Mais alors que l'Ukraine, sous pression américaine, avait accepté le principe d'un arrêt complet des hostilités,

la Russie s'y refuse donc. Prétexte : le contrôle de la ligne de front serait impossible sur 2 000 kilomètres et la mobilisation ukrainienne devrait être interrompue au préalable. Pour le reste, Moscou obtient l'essentiel à ses yeux : une normalisation bilatérale avec les Etats-Unis, entre puissances nucléaires, dans laquelle l'Ukraine n'est qu'un irritant. Donald Trump, lui, veut croire qu'un chemin diplomatique existe. Il l'appelle le «contrat pour la paix».

«Nous avons eu d'autres conversations» ces dernières semaines, a révélé le président américain, mardi, dans un entretien au *Washington Examiner*. Dans un communiqué, la Maison Blanche a assuré que «les deux dirigeants sont d'accord sur le fait que le conflit doit s'achever par une paix durable». Mais à quel prix doit-elle se traduire dans les faits pour les Ukrainiens, victimes de l'agression russe ? Cette dimension est absente du texte américain.

FAUSSES CONCESSIONS

Pour l'heure, les deux capitales n'évoquent pas la possibilité d'une rencontre entre les deux présidents, ce qui montre à quel point le chemin demeure incertain. «Poutine offre quelques fausses concessions», souligne Tatiana Kastouéva-Jean, directrice du Centre Russie-Eurasie à l'Institut français des relations internationales, comme le renoncement aux frappes sur les structures énergétiques, qui ont moins d'importance en ce début de printemps et le retour des températures plus clémentes, ou l'échange de prisonniers de guerre, qui est louable sur le plan humanitaire, mais sans conséquences stratégiques. Cela masque un échec de Trump, qui n'a pas obtenu l'arrêt total des hostilités pour trente jours, une proposition formulée à Djedda [Arabie saoudite] avec les Ukrainiens, ni la suspension des



Le président russe, Vladimir Poutine, à Moscou, le 18 mars.
KRISTINA KORMILITSYNA/AP

opérations navales en mer Noire, où la flotte russe a été mise en échec par les drones ukrainiens.»

Le Kremlin a remercié M. Trump. En geste de bonne volonté, il a souligné qu'un échange de prisonniers – il y en a eu plusieurs depuis trois ans – devait avoir lieu mercredi, portant sur 175 personnes de chaque côté.

Mais le Kremlin réitère surtout des positions maximalistes. Il souligne notamment qu'une «condition-clé» en vue d'une paix demeure une «interruption complète de l'aide militaire étrangère» à l'Ukraine. Si Washington prenait des

LA RUSSIE A CERNÉ L'ATTRAIT QUE PRÉSENTENT LES QUESTIONS D'INVESTISSEMENT POUR LA MAISON BLANCHE

une telle mesure, la rupture avec les Européens serait formalisée. «Tout se déroule selon le scénario russe», souligne Fiodor Loukianov, le rédacteur en chef de *Russia in Global Affairs*, réputé proche du Kremlin. Moscou n'a pas accepté l'idée d'un cessez-le-feu immédiat, rappelant la nécessité d'une étude approfondie pour une solution à long terme. La cessation mutuelle des attaques contre les infrastructures énergétiques et les mesures de sécurité en mer Noire, même si elles sont mises en œuvre, ne changeront pas la situation sur le champ de bataille, où l'initiative appartient à la partie russe.» Pour lui, le Kremlin est parvenu à «transformer la discussion en une affaire interminable. La condition d'un cessez-le-feu ou d'une paix passe par un retour à l'objectif initial de l'opération spéciale russe : la démilitarisation de l'Ukraine».

«MATCHS DE HOCKEY»

L'offensive de charme lancée par Moscou s'organise autour de cibles prioritaires, outre Donald Trump. Kirill Dmitriev, le directeur du fonds souverain russe, a annoncé mardi qu'il comptait rencontrer prochainement Elon Musk. La Russie a cerné l'attrait que représentent les questions d'investissement pour la Maison Blanche, qui rêve d'«énormes accords économiques», notamment dans le secteur de l'énergie. A Moscou, la chambre de commerce américaine plaide activement en faveur d'une levée des interdictions d'investissement en Russie. Près de 150 entreprises américaines travaillent toujours dans ce pays et le même nombre en est parti. Le président de la chambre, Robert Agge, a expliqué dans la presse russe qu'il travaillait sur une note à l'attention de l'administration Trump pour suggérer une levée des sanctions contre le secteur de l'aviation, mais aussi contre les banques russes.

Dans les deux communiqués publiés mardi, aucune mention

A Zaporijia, «le risque de catastrophe nucléaire persiste»

AVANT L'ENTRETIEN téléphonique entre Donald Trump et Vladimir Poutine, l'envoyé spécial de la Maison Blanche, Steve Witkoff, a suggéré que le sort de la centrale de Zaporijia, la plus grande d'Europe, était en discussion. Cette infrastructure située à Enerhodar (sud de l'Ukraine), est occupée par la Russie depuis mars 2022. L'Agence internationale de l'énergie atomique exprime régulièrement son inquiétude, alimentant les craintes d'une catastrophe nucléaire.

Le maire de la ville occupée de Enerhodar, Dmytro Orlov, en exil à Zaporijia, refuse de commenter les négociations russo-américaines, mais revient sur le risque d'une catastrophe. Il affirme que les employés ukrainiens travaillent sous la menace des armes et que les équipements se sont dégradés.

Quelle est la situation à la centrale nucléaire occupée de Zaporijia ?

Avant l'invasion, 11 000 personnes y travaillaient. Après l'occupation, seules 2 000 ont signé un accord avec [le groupe public russe] Rosatom, majoritairement sous la contrainte, pour continuer à y travailler. Quelque 2 000 Russes y ont été amenés, alors qu'ils n'ont pas les qualifications requises. Des employés de la centrale ont été condamnés à des peines de prison de quinze à vingt ans pour «trahison» – en réalité, parce qu'ils sont pro-ukrainiens.

L'Ukraine a affirmé, début mars, avoir la preuve que les Russes veulent relancer la centrale nucléaire de Zaporijia. Est-ce faisable ?

Elle n'a pas fonctionné pour produire de l'électricité depuis septembre 2022. La relance serait très difficile, car cela se heurte à plusieurs problèmes. Tout d'abord, le manque de personnel qualifié. Ensuite, l'état du matériel : pendant près de trois ans, les équipements ont été mis en pause et se sont dégradés. Ils devaient être rénovés, mais cela n'a pas été possible. A cela s'ajoute le manque d'eau dans le réservoir de Kakhovka – où la centrale puisait pour refroidir les bassins – à cause de l'explosion du barrage hydroélectrique [en juin 2023]. Si la centrale est relancée, l'eau qui reste va s'évaporer. Il en faudra alors beaucoup, mais ce sera impossible. Le dernier obstacle à la relance, ce sont les combats, toujours en cours.

Y a-t-il toujours un risque de catastrophe nucléaire ?

Oui, le risque de catastrophe nucléaire persiste, parce qu'il faut continuer à refroidir le combustible nucléaire, et toujours à cause du manque du personnel qualifié et qu'il y a eu huit pannes d'électricité depuis le début de l'invasion russe. De plus, s'il n'y a pas eu de bombardements sur la centrale elle-même, cet hiver, il y a périodiquement

des attaques autour. Donc les Russes maintiennent ce risque de catastrophe nucléaire.

Dans quelles conditions les employés ukrainiens de la centrale travaillent-ils ?

Ils sont toujours sous la menace des armes. Depuis un an, échanger avec eux est extrêmement difficile, car le FSB [services de sécurité russes] contrôle les communications. Les contacter directement est trop risqué, donc on passe par leurs proches, en zone occupée. Les Russes ne laissent pas entrer dans la centrale ceux qui ont refusé de signer le contrat avec Rosatom. Eux doivent rester chez eux, à Enerhodar et ils n'ont pas le droit de sortir de la ville.

Quelle est la situation dans la ville occupée de Enerhodar ?

Sur les 53 000 personnes qui y vivaient avant l'invasion, il en reste 10 000 aujourd'hui. La répression continue. La ville est vide, car les gens évitent de sortir. Des civils sont arrêtés arbitrairement et jetés dans des chambres de torture. Avant, il y avait une dizaine de chambres. Aujourd'hui, les Russes ont changé de stratégie et torturent de façon plus systématique, en envoyant les gens dans le centre de détention de Rostov-sur-le-Don, ou ailleurs en Russie. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR FAUSTINE VINCENT (ZAPORIJIA, UKRAINE, ENVOYÉE SPÉCIALE)

Sur la défense et sur l'Ukraine, les Européens encore en ordre dispersé

Les vingt-sept chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE, qui se réunissent jeudi, cherchent à dégager un compromis en dépit d'approches différentes

BRUXELLES - bureau européen

Les déclarations sont volontaristes, les faits plus ambigus. Si les Européens se félicitent d'avoir commencé à prendre en main leur destin en matière de défense et de rester soudés derrière l'Ukraine, ils ne sont pas encore totalement crédibles. A la veille de la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement européens, prévue à Bruxelles, jeudi 20 mars, les Vingt-Sept cherchent toujours le compromis qui leur permettra de tenir leur place dans le nouvel ordre mondial qui se dessine, depuis le retour à la Maison Blanche de Donald Trump.

Ils affirment désormais – c'est un changement majeur – qu'il leur faut travailler ensemble pour mieux se protéger dans un monde où les Etats-Unis pourraient ne plus financer leur sécurité et où les visées impérialistes de la Russie sont inquiétantes. Mais le plan Réarmer l'Europe de la Commission, qui doit accompagner l'effort de guerre des Vingt-Sept, n'est qu'une «*première étape*», comme l'a dit le président français, Emmanuel Macron, le 6 mars.

Il autorise les Etats membres à activer une «clause dérogatoire nationale», qui exonère leurs dépenses de défense des règles du pacte de stabilité et libère en théorie du jeu budgétaire 650 milliards d'euros. Il prévoit aussi que

la Commission empruntera 150 milliards d'euros, qu'elle leur prêtera ensuite à de bonnes conditions, et qu'elle organisera des achats conjoints d'équipements militaires. Pour autant, il est peu probable que les Vingt-Sept investissent 800 milliards d'euros dans leur réarmement.

Pour des raisons budgétaires, géographiques, culturelles ou politiques, les Européens abordent de fait en ordre dispersé la question de leur sécurité, comme celle d'une nouvelle aide à l'Ukraine. Certains veulent soutenir Kiev et accroître leur effort militaire, quoi qu'il coûte. D'autres y sont prêts, mais n'en ont pas les moyens. Il y a aussi ceux dont les opinions publiques ne voient pas la nécessité d'un réarmement. Sans oublier les pays qui, au nom d'une certaine proximité idéologique avec Donald Trump ou Vladimir Poutine, pourraient prendre leurs distances avec l'Ukraine.

Aujourd'hui, la Pologne, les Etats baltes et scandinaves présentent leurs partenaires comme l'Union européenne (UE) d'accroître l'effort de guerre et l'aide à Kiev. Les Pays-Bas sont également très allants, mais ils refusent que l'UE, dont ce n'est pas une compétence, se mêle de défense. La Haye, d'ailleurs, ne fera aucun usage du plan Réarmer l'Europe.

Les pays très endettés, comme la France, l'Italie et même l'Espagne, ne peuvent pas, pour leur part, emprunter indéfiniment, sans risquer de voir les taux d'intérêt s'envoler et, de ce point de vue, le plan Réarmer l'Europe ne fait pas leurs affaires. Ils préféreraient un emprunt commun européen, avec des subventions pour la défense. «*Nous n'activerons pas la clause de sauvegarde, parce que nous n'avons pas de marge de manœuvre pour le faire*», a ainsi fait savoir, le 11 mars, Eric Lombard, le ministre des finances.

«Empire bruxellois»

Dans ce contexte, Paris, Rome et Madrid ne soutiennent pas le nouveau plan d'aide à Kiev, de 40 milliards d'euros, que la haute représentante à l'UE, Kaja Kallas, a mis sur la table. Mais, en Italie, les contraintes budgétaires n'expliquent pas tout. Depuis la réélection de Donald Trump, dont elle est proche idéologiquement et dont elle espère un traitement de faveur s'il devait imposer de nouveaux droits de douane aux Européens, la présidente du conseil, Giorgia Meloni, reste en retrait des débats sur le soutien à Kiev.

D'ailleurs, le 12 mars, pour la première fois depuis qu'elle est au pouvoir, son parti postfasciste Fratelli d'Italia n'a pas voté pour une résolution au Parlement européen qui réaffirmait l'aide «inconditionnelle et inébranlable» de l'UE à Kiev. «On ne vote pas pour quel-

que chose qui va à l'encontre des Américains», a plaidé, le lendemain, le ministre de la défense, Guido Crosetto. Le 17 mars, son collègue des affaires étrangères, Antonio Tajani, a déclaré vouloir attendre l'appel prévu le lendemain entre Donald Trump et Vladimir Poutine, avant de se prononcer sur le plan Kallas. «*L'Italie est le maillon faible*», selon un diplomate européen.

Loin de la frontière orientale de l'Union, les Italiens, les Espagnols ou les Portugais se sentent peu concernés par la menace russe et ne sont pas prêts à faire des sacrifices financiers pour l'Ukraine ou le réarmement. «*Les seuls Russes qu'ils aient jamais vus sont des touristes*», ironise un autre diplomate européen.

En Espagne, «*la menace n'est pas de voir des troupes russes traverser les Pyrénées*», confiait au *Financial Times*, le 13 mars, le premier ministre, Pedro Sanchez. Dès lors, Madrid et Rome plaident pour une définition extensive des dépenses de défense, afin de pouvoir bénéficier d'un traitement budgétaire de faveur sans augmenter leur effort militaire stricto sensu: Pedro Sanchez veut y inclure tout ce qui concerne la cybersécurité comme la sécurité climatique, Giorgia Meloni les salaires des gardes-côtes ou les investissements dans la compétitivité.

En Hongrie, Viktor Orban, proche de Donald Trump comme de Vladimir Poutine, se démarque de plus en plus de ses partenaires sur le dossier ukrainien. Lors du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement européens du 6 mars, le premier ministre hongrois s'est, pour la première fois, désolidarisé de ses homologues, qui ont réaffirmé leur soutien à Kiev. «*L'empire bruxellois n'aide pas l'Ukraine, il la colonise*», a-t-il déclaré, le 15 mars.

Pour l'heure, plus que sur l'UE, l'action européenne repose sur des coalitions de volontaires qui, avec le concours du Royaume-Uni, de la Norvège et même de la Turquie, dépassent les frontières de l'Union. D'autant qu'à Berlin le

AU PARLEMENT EUROPÉEN, LE PARTI DE MELONI N'A PAS VOTÉ UNE RÉSOLUTION FAVORABLE À KIEV. «L'ITALIE EST LE MAILLON FAIBLE», SELON UN DIPLOMATE

probable futur chancelier Friedrich Merz est toujours en train de négocier l'accord de coalition du gouvernement et que l'Allemagne n'est pas encore dans le jeu.

Consciente de ce paysage fragmenté, Ursula von der Leyen avance avec une grande prudence. Soucieuse de ne pas creuser encore plus les dissensions entre Etats membres, la présidente de la Commission ne veut pas risquer de les amener au point de rupture. Elle prend aussi garde à ne pas polluer le débat outre-Rhin, où le Bundestag a voté, mardi 18 mars, la réforme du frein à l'endettement.

L'Allemagne a déjà fait savoir qu'elle souhaite une réforme plus substantielle du pacte de stabilité, alors que M. Merz compte dépasser 100 milliards d'euros par an dans la défense et investir 500 milliards d'euros dans les infrastructures. Mais, avant de faire de nouvelles propositions, Mme von der Leyen attend que le prochain gouvernement s'installe à Berlin.

D'ici là, M. Macron espère convaincre M. Merz, désireux de relancer le couple franco-allemand et de peser sur la scène communautaire, de la nécessité d'un grand emprunt européen pour la défense. Varsovie, qui partage cet objectif et dont Berlin veut aussi se rapprocher, y travaille également. Le futur chancelier «ne ferme pas la porte», affirme un proche de l'Elysée. «*Friedrich Merz est disruptif*», abonde Benjamin Haddad, le ministre délégué chargé de l'Europe. ■

VIRGINIE MALINGRE

n'est faite de l'Ukraine comme acteur. Pas davantage des Européens. «La conversation entre les présidents Poutine et Trump prouve une idée bien connue: il n'y a que la Russie et l'Amérique dans la salle à manger», a ironisé Dmitri Medvedev sur le réseau X.

Vladimir Poutine et Donald Trump ont tenu à faire savoir que leur entretien portait sur de nombreux enjeux internationaux. Le Kremlin mentionne des «efforts communs» dans les crises en cours, et notamment les questions de prolifération nucléaire. «Les deux dirigeants ont partagé l'opinion que l'Iran ne devrait jamais être en position de détruire Israël», a précisé Washington. L'administration Trump suggère au Kremlin de peser sur le régime au pouvoir à Téhéran, pour qu'il accepte de négocier l'arrêt de son programme nucléaire.

Pour Donald Trump, cette conversation avec Vladimir Poutine est un rappel du principe de réalité en diplomatie. Plus le temps passe, et plus ses promesses de règlement instantané du conflit s'estompent. L'emprise de Donald Trump à arracher une cessation des hostilités est une vulnérabilité américaine majeure.

Même sur un plan symbolique, la Maison Blanche trahit son ardeur en faveur d'un rapprochement avec le Kremlin. «Donald Trump a soutenu l'idée de Vladimir Poutine d'organiser des matches de hockey aux Etats-Unis et en Russie», a noté le communiqué russe, avec la participation de joueurs des deux championnats. Le réchauffement par le sport est un classique de la diplomatie internationale. Mais envisager cet outil avec un pays coupable de crimes de guerre massifs en Ukraine indique clairement les priorités de la Maison Blanche. ■

LES VERTS, QUI SERONT DANS L'OPPOSITION DANS LE PROCHAIN BUNDESTAG, ONT APPORTÉ UN SOUTIEN PRUDENT

Peut-être le plus grand paquet de l'histoire de notre pays.

Les lignes de fracture se sont néanmoins durcies entre partisans et opposants à la dette, tous se targuant de défendre les générations futures. «*Le frein à la dette n'est pas une fin en soi, il protège nos enfants et nos petits-enfants de l'impossibilité d'agir politiquement*», a fait valoir Christian Dür, du Parti libéral (FDP), s'interrogeant sur la cohérence de la CDU dans cette «nouvelle coalition de la dette». «*Une politique budgétaire de gauche et une politique économique libérale et conservatrice, est-ce que cela va vraiment ensemble?*», a-t-il demandé. «*Nous ne vendons pas l'avenir comme vous voulez le faire croire avec votre zèle religieux pour le frein à l'endettement*», a répondu le ministre de la défense, Boris Pistorius (SPD). «*Nous assurons l'avenir de ce pays.*» A ses yeux, «*l'état de la menace l'emporte sur l'état des finances*».

Mais c'est l'extrême droite qui a porté l'accusation la plus douloureuse pour Friedrich Merz. Alexander Gauland, ancien de la CDU et fondateur du parti d'extrême droite Alternative für Deutschland (AfD), l'a accusé de revenir à la «CDU d'Angela Merkel», alors que celui-ci a mené une campagne centrée sur l'immigration, qui se voulait en rupture avec l'ex-chancelière, jugée trop à gauche par une partie de la CDU. Friedrich Merz était attendu sur «une politique de centre droit», a souligné M. Gauland. Au lieu de cela, Monsieur Merz, vous avez érigé un cordon sanitaire [avec l'AfD], qui vous rend, aujourd'hui et à l'avenir, prié de la gauche et des Verts».

Négociations en cours

Alliés de circonstance dans cette réforme, les Verts, qui seront dans l'opposition dans le prochain Bundestag, ont apporté un soutien prudent tout en reprochant aux conservateurs d'avoir tardé à se convertir à la dépense. «*Combien vous avez diffamé, calomnié mes collègues qui défendaient la nécessité d'investir?*», s'est indignée la députée Britta Hasselmann, coprésidente du groupe. Ces derniers ont monnayé chèrement leurs voix, obtenant l'inscription dans la Constitution de l'objectif d'une neutralité carbone en 2045 ainsi que le fléchage de 100 mil-

GUERRE ISRAËL-HAMAS



Après des frappes aériennes de l'armée israélienne sur l'enclave palestinienne, dans la ville de Gaza, le 18 mars. JEHAD ALSHRAFI/AP

Derrière l'offensive sur Gaza, les calculs de Nétanyahou

Le premier ministre israélien a voulu débloquer les négociations avec le Hamas et s'assurer une majorité pour faire adopter son budget

JÉRUSALEM - correspondance

L'armée israélienne a continué à frapper la bande de Gaza, dans la nuit du mardi 18 au mercredi 19 mars. Ces attaques limitées ne sont pas le signe de la reprise d'une guerre ouverte, mais une nouvelle étape dans un regain de pression sur le Hamas, qui permet à Benyamin Nétanyahou en difficulté, de reprendre la main sur les plans militaire, politique et psychologique.

Les négociations pour libérer les otages israéliens sont bloquées depuis que le premier ministre israélien est sorti du cadre de l'accord de cessez-le-feu entré en vigueur le 19 janvier. Le Hamas, de son côté, veut revenir au schéma négocié, notamment à la deuxième phase de l'accord, qui était censée commencer le 2 mars et permettre l'instauration d'un calme durable et le retrait de l'armée israélienne de la bande de Gaza. Or,

ce 2 mars, le gouvernement israélien a suspendu l'entrée de l'aide humanitaire. Dès ce moment, la trêve était formellement rompue. Une semaine plus tard, le 9 mars, l'électricité alimentant une station de désalinisation d'eau a été coupée. Puis, le 18 mars, est intervenue une attaque fulgurante, qui n'a duré guère plus de dix minutes. Selon la défense civile palestinienne, plus de 400 personnes ont été tuées par l'armée israélienne. Parmi elles, 170 enfants et 80 femmes.

L'armée israélienne affirme que son attaque répondait à un objectif militaire. Le Hamas a été pris par surprise. L'opération a éliminé l'un de ses principaux administrateurs, Issam Al-Daalas, une sorte de premier ministre de Gaza, qui se consacrait aux affaires civiles de l'enclave. Mahmoud Abou Watfa, tué avec sa famille, était le directeur général du ministère de l'intérieur, l'un de ceux qui a permis au mouvement islamiste de reprendre le contrôle sans partage de

« JE NE COMPRENDS PAS CETTE STRATÉGIE. ON EN REVIENT À LA SITUATION D'IL Y A TROIS MOIS, AVANT LE CESSEZ-LE-FEU »

MICHAEL MILSTEIN
ancien officier des services de renseignement israéliens

l'enclave après l'instauration du cessez-le-feu. Même chose pour Bahjat Abou Sultan et Ahmad Al-Taha, deux administrateurs subalterne, membres de l'important appareil militaro-administratif du Hamas, qui compte entre 40 000 et 50 000 personnes, selon les médias israéliens et les analystes.

Selon la presse israélienne, l'armée compte à présent viser autant les capacités civiles que militaires du mouvement islamiste, tout en se ménageant des portes de sortie pour reprendre les négociations – aux conditions imposées par Israël: pas d'engagement à arrêter la guerre, ni de retrait total de l'armée. De quoi blesser le mouvement islamiste palestinien sans le tuer. L'attaque a permis aussi à Israël de reprendre l'initiative, alors que des éléments du Hamas se montraient de plus en plus entreprenants, ces derniers jours, s'approchant des troupes israéliennes stationnées à la frontière de l'enclave. L'important, selon Yaakov Amidror, ancien conseiller à la

SAMUEL FOREY

« Les patients étaient partout au sol. Il y avait des enfants, des femmes... »

Les structures de santé de l'enclave sont débordées après les bombardements israéliens, qui ont fait plus de 400 morts

JÉRUSALEM - correspondance

Les bombardements israéliens replongent les Palestiniens de Gaza dans un cauchemar. Mardi 18 mars, une caméra d'Al-Jazira filme les dépouilles mortelles alignées, enveloppées de couvertures, dans la cour de l'hôpital Al-Ahli, dans la ville de Gaza. Un homme montre un corps plus petit, avec un pull rose – «des enfants!», crie-t-il. Selon le journaliste sur place, Anas Al-Sharif, une cinquantaine de corps ont été amenés là, après une série de bombardements. Le ministère de la santé de l'enclave a annoncé dans la matinée que 404 cadavres avaient été transportées dans les hôpitaux, avec 562 blessés.

«Dieu que c'est dur, c'est plus dur qu'avant», écrit au *Monde* Mohamed Daher, un jeune Gazaoui. Les autorités israéliennes interdisent toujours l'accès de l'enclave palestinienne à la presse étrangère. Cet homme est revenu camper dans les ruines de sa maison, dans le quartier de Chadjaya, l'une des zones les plus dévastées de l'enclave car proche du territoire israélien, dans le Nord-Est. «On a été réveillés par une série de bombardements, raconte-t-il. J'étais tétonné par la peur. J'ai vécu des guerres et je suis habitué aux explosions. Mais ces bombardements étaient terrifiants.» Dans la même zone, des centaines de familles ont dû de nouveau quitter la ville de Beit Hanoun après des ordres d'évacuation

forcée émis par l'armée israélienne, qui a qualifié la région de «zone de combats dangereuse». Dans un message vocal publié sur X par l'ONG britannique Medical Aid for Palestinians, la pédiatre américano-palestinienne Tanya Haj-Hassan décrit le «chaos» au sein du service des urgences de l'hôpital Nasser, le plus important du sud de Gaza. «Les patients étaient partout au sol, rapporte-t-elle. Il y avait peut-être trois hommes, les autres étaient tous des enfants, des femmes, des personnes âgées. Ils avaient été surpris dans leur sommeil, encore enveloppés dans leurs couvertures. Tous les lits en urgences pédiatriques sont occupés. J'ai personnellement soigné au moins quatre ou cinq patients

qui sont morts.» De «très nombreuses structures de santé» à Gaza sont «littéralement débordées» après ces nouveaux bombardements israéliens, indique la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui souligne que «la situation se détériore rapidement», faute de réapprovisionnement en médicaments. Le gouvernement israélien bloque l'entrée de toute aide dans le territoire palestinien depuis le 2 mars.

«Les gens sont à bout» Mardi, en début de soirée, «les avions de chasse étaient toujours là» dans le ciel gazaoui, explique Mohammed Youssef, qui loue un appartement à Deir Al-Balah, au

centre de l'enclave, après que sa maison a été rasée à Rafah. «La situation n'est pas claire, soupire-t-il. Les gens sont à bout.» Et dans la nuit de mardi au mercredi 19 mars, de nouveaux raids israéliens ont tué au moins 14 personnes à Khan Younès et à Rafah, dans le sud de la bande de Gaza, selon les médias locaux, alors que des tirs d'artillerie et des attaques d'hélicoptères étaient signalés dans l'est et le nord du territoire palestinien.

Les prix ont explosé après qu'Israël a coupé l'approvisionnement de Gaza. Le sac de farine de 25 kilos est passé de 35 shekels (8,75 euros), à 150 aujourd'hui, selon Mohamed Daher à Chadjaya. «C'est la faute aussi aux profiteurs de guerre, accuse-t-il. On espère ne pas être

blessé ou que rien ne nous arrive, car la situation est catastrophique. Les hôpitaux manquent de tout.»

Plus de 1 million de personnes risquent d'être privées d'aide alimentaire en mars si les approvisionnements ne sont pas autorisés à entrer dans Gaza, a alerté le Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires. «Il n'y a presque plus rien. Les gens se sont précipités sur les marchés pour acheter ce dont ils avaient besoin, mais, malheureusement, les étais sont vides, confirme Mohamed Salam, un habitant de la ville de Gaza. Ce que nous attendions et craignions s'est produit, la guerre est revenue.» ■

CLOTHILDE MRAFFKO
ET MADJID ZERROUKY (À PARIS)

« L'Occident a donné à Nétanyahou un permis de tuer »

L'Israélienne Yuli Novak et les Palestiniens Raji Sourani et Shawan Jabarin, défenseurs des droits humains, dénoncent la reprise de la guerre

ENTRETIEN

Les responsables des trois principales organisations de défense des droits de l'homme de Gaza, de Cisjordanie et d'Israël, Raji Sourani (Palestinian Center for Human Rights), Shawan Jabarin (Al-Haq) et Yuli Novak (B'Tselem), sont arrivés dimanche 16 mars à Paris, à l'invitation de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), pour trois jours de rencontre avec des responsables politiques et de la société civile française. La visite en France de ce trio a été percutée par la reprise de la guerre à Gaza.

Qui est responsable de l'effondrement du cessez-le-feu ?

Yuli Novak : Benyamin Nétanyahou, avec le soutien des Etats-Unis, a fait ce qu'il a dit qu'il ferait, c'est-à-dire reprendre la guerre. Le cessez-le-feu n'a jamais été un véritable cessez-le-feu. Les attaques contre le peuple palestinien n'ont jamais cessé durant ces deux mois. Aujourd'hui, en reprenant ses bombardements massifs sur Gaza, il fait peser un risque terrible sur les otages. Il prouve une nouvelle fois qu'il ne se préoccupe ni de la vie des Palestiniens, ni de celle de ses propres citoyens.

Raji Sourani : Nétanyahou n'a jamais fait mystère de sa volonté de reprendre la guerre. Il ne s'est jamais engagé à aller au bout de l'accord de cessez-le-feu. Pourquoi ? Parce qu'il n'a pas rempli ses buts de guerre. Il espérait éradiquer le Hamas, mais le Hamas est toujours là. On en revient donc au génocide [allusion aux frappes et à l'interdiction par Israël de laisser entrer l'aide humanitaire]. Si l'armée israélienne ciblait le Hamas, je n'aurais rien à dire, mais elle cible les civils, sans avoir de comptes à rendre à quiconque. Dans la nuit de lundi à mardi, près de 400 personnes ont perdu la vie sous les bombardements israéliens. L'Occident a donné à Nétanyahou un permis de tuer.

Avec le retour de la guerre, le risque de « nettoyage ethnique » plane-t-il à nouveau ?

R. S. : Ces dix-huit derniers mois, les Palestiniens ont fait preuve d'une résilience incroyable. A ce niveau de tueries, de famine, de destruction et de déplacement forcé, survivre était devenu mission impossible. Et pourtant ils ont survécu. Quand l'armée israélienne a envahi Rafah (l'extrême sud de la bande de Gaza) en mai, elle s'attendait à ce que les Palestiniens qui étaient venus s'y réfugier brisent la frontière et se dispersent dans le Sinaï égyptien. Mais les gens sont repartis planter leur tente dans le centre de la bande de Gaza. N'oubliez pas que 80 % des Gazaouis sont des réfugiés, qui ont été - ou dont les ancêtres ont été - expulsés en 1948 de leur terre [aujourd'hui en Israël]. Ils ont tiré la leçon de ce traumatisme fondateur, qu'on appelle la « Nakba ». Ils ont compris que lorsqu'on quitte cette terre, on n'y revient pas.

La façon dont le Hamas a traité les otages israéliens a suscité de nombreuses critiques. Qu'en pensez-vous ?

R. S. : En tant qu'ancien prisonnier en Israël, j'aimerais que tous les prisonniers, quels qu'ils



Yuli Novak, directrice de B'Tselem, Raji Sourani, directeur du Palestinian Center for Human Rights, et Shawan Jabarin, directeur d'Al Haq, à Paris, le 17 mars. LUCIEN LUNG/RIVA PRESS POUR «LE MONDE»

soient, reçoivent un traitement conforme au droit international. Mais les indignations sélectives des Occidentaux sont insupportables. Qui parle des 22 000 Gazaouis qui ont été arrêtés depuis le 7-Octobre par l'armée israélienne et dont les proches sont sans nouvelles ? Ce sont des combattants, mais aussi des gens ordinaires, jetés dans des prisons militaires où ils sont torturés et violés.

Les bombardements à Gaza se doublent d'une offensive israélienne de grande ampleur en Cisjordanie visant, selon l'armée, les groupes armés. Quelles en sont les caractéristiques ?

Shawan Jabarin : L'armée a commencé par s'attaquer aux camps de réfugiés du nord de la Cisjordanie, à Jénine et Tulkarem, où elle a causé d'énormes dégâts et qu'elle a vidés de leur population. Le but est de terroriser et de faire fuir les habitants.

Y. N. : La doctrine Gaza est désormais appliquée à la Cisjordanie. Je parle de frappes aériennes, de raids, de destruction massive des infrastructures. Des méthodes qui, comme à Gaza, sont dirigées officiellement contre les groupes armés, mais qui visent en réalité essentiellement les populations civiles.

Les frappes israéliennes à Gaza et en Cisjordanie forment-elles une même guerre ?

S. J. : Bien sûr, c'est une guerre contre toute la Palestine. C'est une guerre contre notre identité, notre présence et notre futur.

Nous avons affaire à un régime colonial, qui cible notre existence même. Il suffit d'écouter ses diri-

C'EST UNE GUERRE CONTRE TOUTE LA PALESTINE, CONTRE NOTRE IDENTITÉ, NOTRE PRÉSENCE ET NOTRE FUTUR »

SHAWAN JABARIN
Al-Haq

geants. Ils disent haut et fort qu'il s'agit d'empêcher les Palestiniens de bâtir leur Etat et de les évincer de leur terre. Israël veut la terre sans les Palestiniens.

Y. N. : L'objectif du régime israélien depuis sa fondation est de créer un espace garantissant la supériorité juive. Cet objectif s'est traduit de différentes façons sur le terrain à travers les périodes, mais le but final n'a jamais changé, même durant les années d'Oslo. Ce à quoi nous assistons depuis le 7-Octobre est une escalade, un changement d'échelle. Donc, la seule chose qui mérite d'être discutée est la manière d'arrêter ce régime criminel. Et c'est là que la communauté internationale a une responsabilité immense. Car sur la question du rapport aux Palestiniens, il n'y a pas d'opposition en Israël. Quand [le président américain Donald] Trump a proposé de vider la bande de Gaza de sa population, tous les partisans ont applaudis.

Le gouvernement français réfléchit à une reconnaissance de l'Etat de Palestine. Qu'en pensez-vous ?

R. S. : Si la France se préoccupe de notre liberté, qu'elle arrête ce génocide, qu'elle mette un terme à l'apartheid. Dix-sept mille enfants ont été tués à Gaza. Comment Macron et tous les autres chefs d'Etat occidentaux peuvent-ils dormir ? Comment peut-il affirmer que Nétanyahou est libre de venir à Paris alors qu'il est sous mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale ? Comment peut-il interdire les manifestations de solidarité avec la Palestine ? Je suis profondément choqué par la position française.

S. J. : En octobre 2022, lors d'une précédente visite organisée par la FIDH, j'ai eu l'occasion de parler quelques minutes avec le président Macron. Je lui ai parlé de l'urgence de mettre un terme à l'impunité d'Israël. La France pourrait ouvrir des poursuites contre ses ressortissants, de nationalité israélienne, qui sont allés combattre à Gaza. Ou priver les binationalis qui vivent dans les colonies de Cisjordanie du bénéfice des services sociaux français. Mais Macron nous a dit qu'il ne sanctionnerait pas Israël.

Y. N. : Quiconque est attaché au principe de dignité humaine doit comprendre que nous sommes dans un combat qui dépasse de loin le cas d'Israël et de la Palestine. Ce qui se joue, avec cette guerre mais aussi l'arrivée de Trump au pouvoir, c'est le visage du monde dans lequel nous vivrons demain. La notion même de droits de l'homme est menacée. En tant qu'être humain et en tant que juive, c'est quelque chose que je ne peux pas accepter. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR BENJAMIN BARTHE

Macron annonce une quatrième base aérienne à vocation nucléaire

Deux escadrons de Rafale pouvant emporter des missiles nucléaires vont être accueillis en Haute-Saône à partir de 2035

Près de 1,5 milliard d'euros devraient être investis pour permettre d'adapter les infrastructures de la base

Le chef de l'Etat, Emmanuel Macron, a annoncé, mardi 18 mars, lors d'un déplacement sur la base aérienne de Luxeuil-Saint-Sauveur (Haute-Saône), dite « BA 116 », que cette emprise militaire, jusque-là en phase de démembrement et cantonnée à des missions de police du ciel ou de réassurance ponctuelle sur le flanc est de l'Europe, allait redevenir un site à vocation nucléaire à partir de 2035. Elle sera alors la quatrième base aérienne à vocation nucléaire (BAVN) de l'armée française, après celles de Saint-Dizier (Haute-Marne), d'Istres (Bouches-du-Rhône) et d'Avord (Cher).

Le projet était en gestation depuis plusieurs années. En juin 2024, le ministre des armées, Sébastien Lecornu, avait déjà commencé à en dévoiler les contours dans un courrier adressé au président de la commission des affaires étrangères du Sénat, Cédric Perrin. Mais alors que, ces dernières semaines, s'est ouvert en Europe le débat sur la portée du parapluie nucléaire français, cette visite avait aussi de forts enjeux de « signalement stratégique ». Au-delà du retour des FAS à Luxeuil d'ici à 2035, le chef de l'Etat a confirmé, mardi, que d'importants investissements seraient réalisés sur la base. Près de 1,5 milliard d'euros doivent permettre d'adapter ses infrastructures, les sites à vocation nucléaire répondant à des normes très particulières. Luxeuil va renouer avec une « longue histoire au service de la mission qui constitue le cœur de notre défense », a souligné M. Macron. Ces investissements devraient ouvrir la voie à une hausse significative des effectifs qui pourraient atteindre les 2 000 personnels, contre seulement 1 200 aujourd'hui.

Le président de la République a enfin confirmé, mardi, que l'Etat allait accélérer les commandes de Rafale au bénéfice de l'armée de l'air auprès de l'avionneur Dassault. « C'est un impératif dans le contexte actuel », a-t-il reconnu, alors que les cessions à l'Ukraine risquent de faire passer le format de l'armée de l'air sous le seuil critique de 185 avions de chasse en service. Sébastien Lecornu a indiqué à plusieurs reprises, ces dernières semaines, que les armées avaient besoin d'au moins 30 Rafale de plus : 20 pour l'armée de l'air, 10 pour la marine.

Pour honorer ces nouvelles commandes, les cadences de production de Dassault devront être accélérées. Le constructeur ne produit actuellement que deux avions par mois (sur onze mois), même s'il augmente son rythme qui n'était que d'un par mois en 2020. Il est toutefois en train d'atteindre la cadence « trois » et pourrait s'aligner sur la cadence « quatre » d'ici à 2028, soit 44 avions par an. ■

ÉLISE VINCENT

RDC Le président Félix Tshisekedi rencontre son homologue rwandais

Les présidents congolais, Félix Tshisekedi, et rwandais, Paul Kagame, se sont rencontrés, mardi, dans le plus grand secret, à Doha, où ils ont discuté d'un possible cessez-le-feu pour tenter de mettre fin au conflit dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC). Cette rencontre surprise a eu lieu, alors que des pourparlers entre Kinshasa et le groupe armé antigouvernemental

tal M23, qui devaient se tenir le même jour en Angola, n'ont finalement pas eu lieu. Le conflit dans l'est de la RDC s'est intensifié ces derniers mois. Le M23, piloté, selon des experts de l'ONU par l'armée rwandaise, a lancé, fin janvier, une offensive d'envergure, s'emparant en quelques semaines des deux grandes villes de l'est de la RDC, Goma et Bukavu. La région, riche en ressources et frontalière du Rwanda, est ravagée depuis trente ans par des violences impliquant une myriade de groupes armés. - (AFP)

Le maire d'Istanbul et principal opposant d'Erdogan arrêté

La veille de son arrestation, le diplôme universitaire d'Ekrem Imamoglu a été annulé, l'empêchant de faire de se présenter à la présidentielle de 2028

ISTANBUL - correspondant

Quatre jours avant sa désignation comme candidat présidentiel du Parti républicain du peuple (CHP, centre gauche, laïque), la plus importante formation de l'opposition turque, Ekrem Imamoglu, le maire d'Istanbul et principal rival du président Recep Tayyip Erdogan, a été arrêté, mercredi 19 mars, au petit matin, par plusieurs dizaines de policiers venus à son domicile. Dans un message vidéo partagé par son équipe, l'édile a déclaré que les forces de sécurité avaient effectué une descente en force chez lui avec une vingtaine de véhicules, et accusé les autorités d'utiliser la police à des fins politiques.

Au fil de la matinée, les informations faisaient état de plus d'une centaine d'arrestations, au même moment, de proches et d'élus du CHP. L'agence de presse Demirören (DHA) a ainsi annoncé que des ordres de détention avaient été émis contre sa garde rapprochée dont son conseiller de presse Murat Ongun, le maire de Sisli, Resul Emrah Saham, le secrétaire général adjoint de la municipalité, Mahir Polat, et encore le maire de Beylikdüzü, Mehmet Murat Calik.

Dans un premier communiqué, le parquet général d'Istanbul dans le cadre d'une enquête de corruption accusait M. Imamoglu d'être «à la tête d'une organisation criminelle à but lucratif», de fraude aggravée et de truquage d'appel d'offres. Dans un deuxième communiqué, le bureau du procureur a déclaré que «M. Imamoglu, avec les autres suspects, a commis le crime d'aider l'organisation terroriste PKK-KCK», le Parti des travailleurs du Kurdistan, considéré comme terroriste par Ankara. Cette deuxième accusation permet aux autorités de remplacer un maire élu par un administrateur.

Au réveil, les habitants des quartiers centraux d'Istanbul ont vu plusieurs stations de métro fermées et routes barrées. Le gouverneur de la ville a interdit toute manifestation dans la mégapole du Bosphore pendant quatre jours.

Le président du CHP, Özgür Özel, s'est rendu à Istanbul dès l'annonce de l'arrestation du maire. Décrivant la situation comme un «coup d'Etat», il a interpellé le président Erdogan: «Quel est votre rôle dans tout cela?» Le chef de la formation kényaliste a maintenu que l'élection de la primaire du CHP, organisée dimanche pour



Ekrem Imamoglu, maire d'Istanbul, à Diyarbakir (Turquie), le 16 mars. MEHMET MASUM SÜER/SOPA IMAGES/SIPA

Depuis sa candidature, l'édile a critiqué inlassablement l'incessante répression contre les élus

blique, en septembre 2024, une photocopy d'un diplôme délivré en 1995 par l'Université d'Istanbul à M. Imamoglu.

Mais c'est au lendemain de sa déclaration de candidature à la présidence, le 21 février, que ladite affaire a pris une tourmente encore plus polémique. En cause, la reconnaissance par l'Université d'Istanbul d'une licence en gestion délivrée par une université de Chypre-Nord, une équivalence qui a permis au futur maire de la ville d'obtenir sa certification. C'est cette reconnaissance que l'Université d'Istanbul a jugée irrégulière.

Opposant tenace au président Erdogan, M. Imamoglu n'a eu de cesse de dénoncer le «harcèlement» d'une justice aux ordres du pouvoir. Fin janvier, alors qu'il sortait d'un tribunal d'Istanbul où il était entendu dans le cadre d'une enquête ouverte après des critiques contre le procureur général de cette ville, il a accusé, devant plusieurs milliers de sympathisants, la politisation des affaires comme autant de pièges «ourdis par Ankara».

Visé par cinq procédures judiciaires, dont deux ouvertes en janvier, le maire d'Istanbul a accumulé sur son nom les affaires, qu'il conteste dans leur intégralité. Celle du diplôme paraît, avant son arrestation, particulièrement épingleuse. En réaction à des accusations portées par un journaliste, les services municipaux de la ville avaient rendu pu-

sante répression contre les élus, condamnant les destitutions qui se sont multipliées ces derniers mois. Encore à Diyarbakir, dans le sud-est de la Turquie, il a fustigé, dimanche, «un système despote, corrompu et ruineux», rappelant que «la balance de la justice ne devrait être un jouet entre les mains de personne». Et puis ceci: «Je suis devenu un homme politique pour lequel une peine de vingt-cinq ans de prison a été requise dans cinq procédures... et voilà que certaines personnes se sont mobilisées pour invalider mon diplôme. C'est un bruit familier aux oreilles du Palais présidentiel.»

L'allusion est à peine voilée. Le chef de l'Etat, qui a lui aussi été maire d'Istanbul, est lui-même accusé de longue date par des opposants d'avoir falsifié son diplôme universitaire, ce qu'il réfute. Lors des élections présidentielles de 2014, un certain Omer Basoglu, membre du CHP, a affirmé avoir terminé ses études en 1981, à la même date que Recep Tayyip Erdogan, dans la même faculté de l'université de Marmara, à Istanbul, et garantit ne jamais avoir côtoyé le président. Dans une vidéo de cinq minutes, il l'a même accusé d'être un faussaire. La mort d'Omer Basoglu, sept mois plus tard, a ouvert la porte à toutes sortes de théories du complot.

Depuis l'ouverture de la primaire du CHP, le maire d'Istanbul était le seul en lice pour représenter son parti à la prochaine présidentielle, prévue pour 2028. L'objectif de cette candidature précoce était de façonner une stature de présidentiable, censée procurer un vernis de protection face aux procédures engagées contre lui. En vain. ■

NICOLAS BOURCIER

A Alger, la villa des Oliviers, symbole des tensions avec Paris

La résidence de l'ambassadeur de France dans la capitale algérienne bénéficierait d'un loyer «insignifiant»

Le bail emphytéotique de soixante ans a expiré en août 2023 sans que les gouvernements soient parvenus à le renouveler

priété française, avec l'accord du nouvel Etat, pour les «immeubles jugés nécessaires au fonctionnement normal» des «services» de la France en Algérie. En 1963, un accord était conclu entre Ahmed Ben Bella, le nouveau chef d'Etat algérien, et Georges Gorse, l'ambassadeur de France à Alger, établissant la liste de ces biens demeurant sous propriété française.

Y figure au premier chef le parc Peltzer d'Hydra où sont implantés l'ambassade et ses services.

D'où la surprise de Paris à la lecture de l'allusion de l'APS sur un loyer de «chambre de bonne» concédé par Alger sur ce domaine. Si le parc Peltzer est une «propriété» de la France en vertu de l'accord Ben Bella-Gorse, en quoi un loyer devrait-il être réglé? Ainsi l'incertitude s'installe-t-elle subtilement sur le statut réel de l'ambassade de France à Alger. Un nouveau contentieux potentiel s'ajoute aux tensions ambiantes.

Le cas de la villa des Oliviers est différent. A la demande de Ben Bella, la résidence avait été sortie de la liste des biens concernés par l'accord scellé en 1963 avec Georges Gorse. En d'autres termes, Paris admettait que sa propriété était transférée à l'Algérie. Un bail emphytéotique de soixante ans, d'un montant de 1 franc symbolique, avait été signé. Or il a expiré en août 2023 sans que les deux gouvernements soient parvenus à le renouveler. C'est ce que sous-entend la dépêche de l'APS en signalant que le loyer était resté «inchangé jusqu'en 2023», sans toutefois préciser ce qu'il a pu advenir depuis lors.

La vérité crue est que la villa des Oliviers, résidence de l'ambassadeur sise dans le quartier voisin d'El-Biar, elle est «louée au franc symbolique, sur la base d'un prix de bail inchangé depuis 1962 jusqu'en août 2023». Les deux parties sont restées telles quelles. En visite d'Etat à Alger en août 2022, Emmanuel Macron s'était ouvert auprès de son homologue Abdelmadjid Tebboune de l'urgence à reconduire l'accord autour de la villa des Oliviers. M. Tebboune avait acquiescé. Mais son ministre des affaires étrangères d'alors, Ramtane Lamamra, a temporisé, conditionnant le renouvellement du bail à l'octroi d'un avantage réciproque sur la résidence de l'ambassadeur algérien à Paris. L'affaire ne s'est jamais conclue, et la villa des Oliviers, haut-lieu de l'iminaire gaulliste, abrite désormais un ambassadeur de France qui, à défaut d'un titre, bénéficie d'une simple tolérance de la part du gouvernement algérien. Une fragilité à l'image d'une relation bilatérale plongée dans la précarité. ■

FRÉDÉRIC BOBIN

CESSATIONS DE GARANTIE

LOI DU 2 JANVIER 1970 - DECRET D'APPLICATION N° 72-678 DU 20 JUILLET 1972 - ARTICLES 44 QBE EUROPE SA/NV, sis Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets - 92913 Paris La Défense Cedex (RCS NANTERRE 842 689 556), succursale de QBE EUROPE SA/NV, dont le siège social est à 37, Boulevard du Régent, 1000 BRUXELLES - BELGIQUE, fait savoir que, la garantie financière dont bénéficiait la :

CASTEL IMMOBILIER SAS
1 Place de la Motte
44110 CHATEAUBRIANT
RCS : 448 749 689

depuis le 01/03/2016 pour ses activités de : GESTION IMMOBILIÈRE depuis le 01/03/2016 pour ses activités de : SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ cessera de porter effet trois jours francs après publication du présent avis. Les créances éventuelles se rapportant à ces opérations devront être produites dans les trois mois de cette insertion à l'adresse de l'Établissement garant sis Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets - 92913 Paris La Défense Cedex. Il est précisé qu'il s'agit de créances éventuelles et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non-paiement des sommes dues et ne peut en aucune façon mettre en cause la solvabilité ou l'honorabilité de la SAS CASTEL IMMOBILIER.

Le Sénat ralentit la trajectoire du zéro artificialisation nette

La proposition de loi Trace, adoptée mardi, abroge l'étape intermédiaire de réduction de 50 % de l'artificialisation des sols et crée des exemptions

Une nouvelle entaille dans l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN) et une énième équation politique compliquée à résoudre pour le gouvernement de François Bayrou. Mardi 18 mars, les sénateurs ont largement adopté la proposition de loi de « trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus » ou Trace. Ce texte, rédigée par Jean-Baptiste Blanc (Les Républicains, LR, Vaucluse) et Guislain Cambier (Union centriste, Nord), a été soutenu par la majorité sénatoriale de droite et du centre (260 voix pour, 17 voix contre). « Ce n'est pas le premier coup de boutoir contre le ZAN, mais c'est le plus sérieux, selon Jean Burkard, directeur du WWF France. Les exceptions se multiplient, le calendrier est décalé. Peu à peu, l'artificialisation redevient la règle. »

Le ZAN, mis en place dans la loi Climat et résilience de 2021, prévoyait que la France diminue de moitié sa consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, en 2031, pour passer de 250 000 hectares à 125 000 hectares sur une décennie, avant d'atteindre la neutralité en 2050. Une avancée législative très importante pour la biodiversité, mais qui rencontre l'opposition de certains élus locaux. Dans la proposition de loi Trace, les sénateurs ont ainsi abrogé l'objectif de réduction de 50 % de l'artificialisation, contre l'avis du gouvernement, qui aurait aimé conserver une borne intermédiaire nationale décalée en 2034. Ce dernier est remplacé par un « jalon » fixé à 2034 et « différencié » localement.

Les sénateurs ont aussi sorti de la trajectoire de réduction des régions les projets industriels, la construction de logements sociaux, les surfaces des postes électriques servant au raccordement des implantations industrielles, les infrastructures liées à la production d'hydrogène renouvelable et bas-carbone... Même les lycées ne sont plus recensés dans les enveloppes régionales, mais inclus dans les « projets d'envergure nationale ou européenne », un forfait de 12 500 hectares, annoncé le 10 avril 2024 par le gouvernement, censé être réservé à de grandes infrastructures. Bercy a également réussi à imposer une nouvelle enveloppe de 10 000 hectares pour l'industrie.

Schéma d'aménagement

« On en arrive à un détricotage totale et à une attaque frontale contre le ZAN, alors que nous étions arrivés à un compromis lors de la précédente loi de simplification », estime Ronan Dantec, sénateur écologiste de Loire-Atlantique, déplorant une « surenchère au sein de la droite sénatoriale ». Si une première loi de simplification, en 2023, garantissait déjà à chaque commune une « surface minimale d'un hectare de consommation » sur la période 2021-2031, des élus locaux, tels que Laurent Wauquiez, à l'époque président (LR) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, ont régulièrement menacé de ne pas appliquer cette politique. Et alors que la plupart des régions ont intégré cet objectif à leur schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, certaines

« On en arrive à un détricotage total »

RONAN DANTEC
sénateur écologiste
de la Loire-Atlantique

continuent à faire de la résistance, notamment les Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes.

L'arrivée de ce texte à l'Assemblée nationale, d'ici à l'été, sera un dossier complexe à gérer. Car le gouvernement, assis sur une majorité très friable, doit ménager les élus locaux, les députés macronistes, mais aussi la droite sénatoriale, dont certains anciens témoins, notamment le ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau, sont des poids lourds de son équipe. L'entourage du premier ministre dit vouloir « essayer de trouver un compromis entre une position maximaliste du Sénat, qui est allé très loin dans l'assouplissement, et une position de l'Assemblée dont nous anticipons qu'elle sera plus protectrice des équilibrés trouvés dans la loi ZAN de 2023 ».

Comme il s'y est essayé devant les sénateurs, après un arbitrage en réunion interministérielle, le ministre de l'aménagement du territoire, François Rebsamen, devrait tenter de trouver une majorité à l'Assemblée en réintégrant au moins la borne intermédiaire de 2034. « En l'état, le texte ne peut pas passer à l'Assemblée nationale, notre rôle sera de le rééquilibrer », dit Sandrine Le Feur, députée (Re-

naissance) du Finistère et présidente de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Avec Constance de Pélichy, députée du Loire (divers droite, rattachée au groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires), Sandrine Le Feur termine les auditions d'une mission d'information sur le ZAN, dont le rapport devrait être publié le 9 avril et sur lequel Matignon affirme vouloir s'appuyer. « Quand nous les rencontrons, les élus locaux ne nous demandent pas de supprimer le ZAN, mais de trouver des mécanismes fiscaux ou techniques pour mieux les accompagner », résume la corapportrice. Ce travail aboutira à une proposition de loi pour permettre de faciliter la mise en œuvre du ZAN.

Dans un rapport publié en février, le WWF proposait de mettre en place une « fiscalité récompensatoire », par exemple en augmentant la taxe d'aménagement pour « décourager l'artificialisation » ou en allégeant la taxe sur le foncier non bâti et en utilisant le levier budgétaire pour augmenter le fonds vert qui permet de financer des projets de réhabilitation des friches ou de renaturation. « Aujourd'hui, cela coûte souvent moins cher d'artificialiser que de renaturer. Avec une enveloppe de 2 à 5 milliards d'euros et des idées, on peut inverser le cours des choses », conclut M. Burkard. Un débat incontournable, mais très difficile à mener, alors que les précédents gouvernements ont déjà diminué les crédits du fonds vert de 2,5 à 1 milliard d'euros. ■

MATTHIEU GOAR

Le gouvernement maintient l'interdiction de la vaisselle en plastique dans les cantines

Face au tollé, la ministre de la transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, a assuré qu'elle soutiendrait une proposition de loi visant à maintenir la mesure dans le secteur scolaire

Face au tollé suscité par un projet de décret proposant d'exclure la vaisselle de l'interdiction des contenants alimentaires en plastique dans les cantines scolaires, le gouvernement a décidé de faire machine arrière. La ministre de la transition écologique, Agnès Pannier-Runacher l'a annoncé, mardi 18 mars, sur RMC : « Aujourd'hui, ça paraît idiot de ne pas interdire tout le plastique (...). Les associations, des maires, se sont mobilisés en nous disant "on ne veut plus de plastique". Les Français et les Français, les collectivités locales nous disent que "c'est terminé le plastique, on est déjà passé de l'autre côté". »

Le 20 février, le gouvernement avait déposé en catimini un projet de décret qui ouvrirait la voie à un retour des assiettes, des verres, des gobelets et des couverts en plastique dans les cantines. Le texte revenait sur une disposition prévue par la loi EGALIM de novembre 2018 : l'interdiction, à partir du 1^{er} janvier 2025, des « contenants alimentaires » en plastique, destinés à la cuisson, au réchauffement et au service, dans la restauration collective, de la crèche à l'université. Cette interdiction avait été étendue par la loi antigaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020 aux services de pédiatrie, d'obstétrique et de maternité. Le projet de décret proposait d'« exclure les contenants

servant à la consommation des plats », y compris la vaisselle (assiettes, gobelets...) et les couverts.

Le texte avait été mis en consultation publique jusqu'au 14 mars. Malgré l'absence de publicité, près de 15 000 commentaires ont été déposés. « Hérésie », « incompréhensible », « rétropédalage inacceptable » : la proposition du gouvernement, accusé d'avoir « cédé aux lobbys », a suscité une marée d'avis défavorables. Outre son impact environnemental, le plastique est lié à de nombreuses pathologies, en particulier en raison de ses effets perturbateurs endocrinien pour les enfants : puberté précoce, baisse de la fertilité, obésité, diabète, hyperactivité, endométriose ou encore cancers hormonaux à plus long terme.

« Interdictions franco-françaises »

Le ministère de la transition écologique avait justifié ce décret par son intention de vouloir « corriger une faiblesse juridique », à savoir que « les assiettes et les couverts ne sont pas des contenants alimentaires ». « Nous avons préféré les retirer plutôt que de courir le risque d'une invalidation de l'interdiction de tous les contenants alimentaires », avait-on affirmé de même source. « Attaquer tous nos décrets qui visent à limiter l'usage du plastique, c'est le sport national de Plastalliance », rappelait-on au cabinet de Mme Pannier-Runacher. A l'origine de la loi contre les subs-

Le syndicat des professionnels de la plasturgie a notamment réussi à faire annuler l'interdiction des emballages en plastique sur les fruits et légumes. Concernant le plastique dans les cantines, Plastalliance avait déjà attaqué un premier décret, publié le 28 janvier, qui introduisait pourtant déjà certaines dérogations dans le champ pédiatrique pour les tétines et les bagues de biberon ou les couverts. Le lobby du plastique avait déclaré qu'il allait déposer un recours contre le nouveau décret, estimant que les interdictions visées par le texte n'étaient « pas prévues par la Commission européenne et constituaient une entrave au marché intérieur et à la liberté de commerce ».

Contacté mardi par *Le Monde*, le secrétaire général de Plastalliance, Joseph Tayefeh, se dit « consterné par l'amateurisme de la ministre. Cette dernière est dans une fuite en avant désespérée pour tenter de sauver les interdictions franco-françaises ». Le lobby de la plasturgie estime que « les annonces de la ministre vont se heurter au mur de la réalité réglementaire européenne ».

Plusieurs parlementaires écologistes et socialistes avaient écrit à Agnès Pannier-Runacher et au premier ministre, François Bayrou, pour leur demander de renoncer à ce projet de décret relevant sur la volonté du législateur. A l'origine de la loi contre les subs-

tances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), le député écologiste de la Gironde Nicolas Thierry avait annoncé, le 13 mars, déposer une proposition de loi « visant à garantir l'application de l'interdiction des objets en plastique dans la restauration collective ».

Le lendemain, c'est l'ancienne rapporteure de la loi AGEC, Graziella Melchior (Renaissance, Finistère), qui interpellait la ministre de la transition et annonçait à son tour son intention de déposer « rapidement » une proposition de loi : « Si la fragilité juridique évoquée peut être rectifiée par la loi, nous n'hésiterons pas à le faire et à aller plus loin sur la suppression du plastique dans notre société. » La ministre de la transition écologique a précisé qu'elle soutient cette proposition de loi transpartisane, qui doit être déposée jeudi et pourrait être examinée début mai.

A l'origine de la mobilisation qui avait conduit le législateur à interdire les contenants alimentaires dans les écoles, l'association Cantine sans plastique se félicite « que le gouvernement revienne à la raison » et appelle désormais à étendre l'interdiction aux plats préparés pour nourrissons, rappelant que « plus de 80 % des aliments pour bébé sont conditionnés dans des contenants en plastique destinés à être réchauffés ». ■

STÉPHANE MANDARD

Santé sexuelle : « La suppression de l'aide américaine est cruelle »

La directrice du bureau du Fonds des Nations unies pour la population, à Washington, décrit les effets du gel des subventions

ENTRETIEN

Sarah Craven est directrice du bureau du Fonds des Nations unies pour la population (Fnuap) à Washington. Elle explique pourquoi l'arrêt de la plupart des subventions du gouvernement américain à cette agence de l'Organisation des Nations unies pour la santé sexuelle et reproductive est « cruel » et « chaotique ».

L'administration Trump a annoncé la résiliation de la majorité des accords de financement du Fnuap par le gouvernement des Etats-Unis. Quelle perte cela représente-t-il pour vous ?

Les Etats-Unis ont toujours été un partenaire-clé pour nous. Le Fnuap a été créé il y a une cinquantaine d'années, en grande partie grâce à l'impulsion du gouvernement américain. Jusqu'à peu, les Etats-Unis étaient notre plus grand donateur, représentant 40 % de notre budget humanitaire et 11 % de notre budget global. Ces fonds servent à fournir des soins de santé essentiels comme la protection contre la violence, la prise en charge de victimes de viol et d'autres soins vitaux dans des contextes humanitaires.

Après une première annulation générale de toutes les subventions, le 26 février, sept projets ont bénéficié d'une dérogation. Nous perdons finalement 41 subventions pour un montant total de 289 millions de dollars [265 millions d'euros].

Quelles vont être les conséquences sur vos activités ?

L'arrêt de ce financement a un impact dévastateur pour les femmes et les jeunes filles dans certaines des pires crises humanitaires du monde. Cela va perturber les soins de santé dans des contextes fragiles et mettre un terme à nos programmes de prise en charge médicale et de services de conseil aux survivants de violences physiques et sexuelles dans des pays comme le Soudan, la République démocratique du Congo (RDC) et l'Ukraine. Ces réductions de financement vont tout simplement annuler tous les progrès que nous avons réalisés dans la réduction des taux de mortalité maternelle dans les pays où ils sont les plus élevés, comme le Soudan du Sud, le Tchad, le Nigeria, la Somalie et l'Afghanistan.

Les coupes budgétaires vont se traduire par la perte de 1 313 emplois d'ici à la fin de l'année, soit près de la moitié des effectifs. Nous sommes en train d'essayer d'évaluer comment nous pouvons assurer la continuité de nos services là où c'est possible. Il s'agit d'un grand trou à combler, alors même que nous ne sommes pas la seule organisation humanitaire à devoir faire face à ces réductions budgétaires. Des décisions difficiles seront inévitables.

Quels pays seront les plus touchés ?

Notre mandat a des enjeux politiquement chargés. Nous concentrons sur la lutte contre la mortalité maternelle, nous veillons à ce que les gens puissent planifier leur famille en toute sécurité et choisir le moment, l'espace et le nombre de leurs enfants, et nous protégeons les femmes et les jeunes filles contre les violences sexuelles. Malheureusement, ces questions se sont politisées et il s'agit ici d'une opposition politique de la part du gouvernement américain. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR DELPHINE ROUCAUTE

sonnes perdront l'accès à des services de protection et de santé reproductive qui leur sauveraient la vie. Plus de 550 structures d'accueil fermeront progressivement leurs portes, d'ici à la fin de l'année, mettant encore plus à rude épreuve un système de santé déjà fragile dans un pays où le taux de mortalité maternelle est le deuxième le plus élevé au monde. Parmi les services qui seront interrompus figurent des centaines d'équipes sanitaires mobiles, des maisons de santé familiale et des centres de conseil. Dans un pays comme l'Afghanistan, où les droits des femmes sont si sévèrement limités, le travail que nous fournissons est d'une importance capitale. C'est dans ces maisons de santé familiale que les femmes ont un espace sûr où aller.

La RDC fait également partie des zones très fortement touchées...

La suspension du financement affectera 11 millions de personnes dans le monde, dont 3,3 millions au Nord-Kivu et 1,7 million au Sud-Kivu. La réduction du financement de la protection contre l'exploitation et les abus sexuels et la violence à l'égard des femmes va exposer les populations vulnérables à des risques accrus. Nous le constatons déjà, et nous avons dû déclarer une urgence de niveau 3 en RDC, où les femmes sont exposées à des risques de violences sexuelles.

Il est tout simplement cruel de supprimer cette aide, car il s'agit d'investissements très modestes. Par exemple, la formation d'accoucheuses traditionnelles ou de sages-femmes dans les zones rurales où il n'y a pas d'hôpitaux, pour aider des femmes qui ont été déplacées dans des camps de réfugiés. L'une des caractéristiques du travail du Fnuap est de leur permettre d'accoucher dans de bonnes conditions de sécurité et de santé. Et le fait que cela se termine d'une manière aussi dramatique est dévastateur.

Le Fnuap avait déjà été visé sous la première administration Trump. En quoi la situation est-elle différente ?

Sous la précédente administration Trump, nous avions un portefeuille plus restreint de travaux en cours avec le gouvernement américain, d'environ 80 millions de dollars, dont la poursuite avait été autorisée. Ce qui est différent cette fois-ci, c'est que nous avions un portefeuille beaucoup plus important de contrats signés en cours, désormais résiliés sans préavis. C'est une situation extrêmement chaotique, et nous ne sommes pas les seuls à y être confrontés. Nous avions déjà anticipé la probabilité de ne pas recevoir de subventions à l'avenir. Mais nous n'avions pas prévu que Trump mettrait fin aux financements existants.

Pourquoi la santé reproductive et maternelle est-elle visée par l'administration Trump ?

Notre mandat a des enjeux politiquement chargés. Nous concentrons sur la lutte contre la mortalité maternelle, nous veillons à ce que les gens puissent planifier leur famille en toute sécurité et choisir le moment, l'espace et le nombre de leurs enfants, et nous protégeons les femmes et les jeunes filles contre les violences sexuelles. Malheureusement, ces questions se sont politisées et il s'agit ici d'une opposition politique de la part du gouvernement américain. ■

Ces réductions de financement vont annuler tous les progrès réalisés dans la réduction des taux de mortalité maternelle

Algérie : le pari risqué de Bruno Retailleau

Le ministre menace de démissionner s'il n'obtient pas gain de cause sur ce « sujet majeur », mais sensible

Comme ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau s'active depuis sa prise de fonctions à faire mentir l'adage de Jean-Pierre Chevènement, spécialiste des portes de ministère qui claquent, qui disait en 1983, au moment de quitter son poste à la recherche et à l'industrie : « Un ministre, ça ferme sa gueule. Si ça veut l'ouvrir, ça démissionne. »

L'ancien sénateur (Les Républicains, LR) de Vendée a d'abord usé de sa liberté de parole revendiquée comme « totale » pour mettre au cœur des débats la question du manque de coopération d'Alger en matière de réadmission de ses ressortissants en situation irrégulière sur le territoire français. Avant d'agiter, samedi 15 mars, la menace de son départ du gouvernement. « Je ne suis pas là pour une place mais pour remplir une mission, celle de protéger les Français, certifiait-il dans un entretien au journal *Le Parisien*. Mais si on me demandait de céder sur ce sujet majeur pour la sécurité [de nos compatriotes], évidemment que je le refuserais. »

Sans prononcer le mot, Bruno Retailleau semblait mettre sa démission dans la balance. La veille, le ministre prévenait que l'envoi d'une liste d'Algériens expulsables constituait « un moment de vérité » si la France venait à céder sur ce dossier. Lundi soir, Alger signifiait une fin de non-recevoir à cette liste d'une soixantaine de ses ressortissants « sortant de prison ou avec des profils dangereux » et frappés d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF).

Rivalité avec Laurent Wauquiez
L'extrême droite a très vite sauté sur l'occasion pour lui indiquer la porte de sortie : « Engager le bras de fer ou se coucher. Agir ou partir? Bruno Retailleau est ce soir au pied du mur », a lancé, sur X, Jordan Bardella, le président du Rassemblement national (RN). Mercredi, le président de l'Union des droites pour la République, Eric Ciotti, a appelé à l'Assemblée nationale son ancien collègue de LR « à agir ou à démissionner ».

Mais ce dernier ne paraît pas décidé à leur offrir ce cadeau. Selon *Le Figaro*, un départ n'est pas à l'ordre du jour dans l'immédiat. Face au refus d'Alger, le ministre a très vite opposé « une riposte graduée » et a annoncé la suspension des accords de 2007 « pour l'exemption de visas aux détenteurs de passeports diplomatiques ».

Mais dans cette graduation, Bruno Retailleau évite de conditionner la poursuite de son action au gouvernement à la dé-



Bruno Retailleau, ministre de l'intérieur, à l'Assemblée nationale, le 17 mars. BERTRAND GUAY/AFP

nonciance des accords franco-algériens de 1968. S'il les juge « très avantageux pour l'Algérie », il sait que leur dénonciation relève des prérogatives du président de la République.

Laurent Wauquiez le sait aussi, et ce dernier compte mettre la pression à ce sujet sur son rival pour la présidence de LR avant le premier tour de scrutin, les 17 et 18 mai. « Retailleau a compris qu'Emmanuel Macron ne lui fera pas ce cadeau, avance un proche du président du groupe LR (La Droite républicaine) à l'Assemblée nationale. Sa mise au point [lors d'une visite d'Etat au Portugal le 28 février] a été assez sèche pour que Retailleau bifurque sur autre chose, comme des mesures d'ordre réglementaire dont on aura plus de mal à vérifier la portée immédiate. »

Pour Laurent Wauquiez, l'angle d'attaque est tout trouvé. Dans sa tournée des fédérations LR, le député de la Haute-Loire prend toujours cinq minutes pour dénoncer « le mépris de l'Etat algérien »

et stigmatiser la « capitulation de notre exécutif ». Dans un entretien au *Parisien*, lundi 17 mars, le candidat a invité M. Retailleau à prendre ses responsabilités le moment venu : « Si le président de la République refuse de les dénoncer [les accords de 1968], rester au ministère de l'intérieur n'a pas de sens, car cela signifie que l'exécutif ne se donne pas les moyens d'assurer la sécurité des Français et de contrôler l'immigration. »

Rien d'étonnant. A défaut d'une guerre des chefs, les deux protagonistes utilisent les armes à leur disposition. « Ce qui rend Bruno Retailleau légitime aux yeux des électeurs LR, c'est d'être au gouvernement et d'agir », observe Philippe Juvin, député des Hauts-de-Seine et soutien du ministre.

Laurent Wauquiez, qui n'a pas obtenu Beauvau en septembre 2024, est resté à l'extérieur. Du Palais-Bourbon, le chef de groupe a vu la notoriété et la popularité de l'ex-sénateur décoller et faire de lui un adversaire redoutable pour

Le ministre de l'intérieur est dépendant d'un soutien d'Emmanuel Macron

la présidence de LR. « L'intérieur confère à Retailleau une stature qu'il n'avait pas avant et ça lui donne une bonne raison de rester, estime l'entourage de son adversaire. Sur le dossier algérien, il avait des raisons de démissionner, s'il ne l'a pas fait, c'est peut-être qu'il n'en a pas envie. »

Liberté d'action et de parole

Pour plusieurs soutiens du ministre candidat, quitter Beauvau dans les prochains jours serait un cadeau offert à un Laurent Wauquiez dont la stratégie est d'enfermer son rival dans un piège binaire : obtenir la dénonciation des ac-

cords de 1968 avec Alger ou partir. L'un d'eux dit voir clair dans cette manœuvre. « Wauquiez joue sur deux tableaux : répéter que lui n'est pas tenu par la solidarité gouvernementale, et pointer la différence entre les promesses et les actes comme sur le dossier algérien. »

Bruno Retailleau, lui, veut croire qu'il a l'appui de François Bayrou. Le 26 février, le premier ministre allait dans son sens au sujet d'une dénonciation des accords de 1968 dans un délai de « quatre à six semaines » si Alger n'apportait pas de « réponse au bout du chemin ». De quoi faire dire à l'intéressé que sa ligne « du rapport de force » était désormais « celle du gouvernement ».

Mais pour engager ce « bras de fer » avec l'Algérie et une partie de sa crédibilité avec, le ministre de l'intérieur est d'abord dépendant de la volonté d'Emmanuel Macron de soutenir son action. Le président de la République reste le gardien constitutionnel d'un accord à la valeur de traité entre

les deux pays. A Lisbonne, il avait donné l'impression de désavouer son ministre. Les deux hommes ont eu l'occasion d'accorder leur point de vue lors d'un rendez-vous, le 5 mars, et Beauvau d'observer « une convergence sur la ligne et la méthode ».

Deux jours plus tard, le candidat Retailleau revendiquait sa liberté d'action et de parole devant 500 adhérents ou militants LR à Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire) : « Je l'ai encore dit [à M. Macron], si je ne peux pas exprimer mes idées, je rendrai mes clés. »

Président du groupe centriste au Sénat, Hervé Marseille connaît assez bien son ancien alter ego de LR pour deviner son état d'esprit. « Il n'a jamais rêvé de devenir ministre d'Emmanuel Macron. Mais quand il s'est jeté dans la piscine, il a vu qu'il nageait très bien, ce n'est pas sûr qu'il veuille en sortir tout de suite. » Mais attention tout de même de ne pas s'épuiser en nageant à contre-courant. ■

ALEXANDRE PEDRO

La gauche combative pendant l'examen de la loi sur le narcotrafic

Mardi soir, les débats se sont souvent réduits à un duel entre les députés de La France insoumise, opposés au texte, et le gouvernement

Depuis lundi 17 mars, les députés se penchent sur un texte de toute première importance pour le gouvernement. L'examen de la proposition de loi pour « sortir la France du piège du narcotrafic » est prévu pour s'étendre sur au moins une semaine, fait inédit sous la XVII^e législature. Cette initiative parlementaire bipartisane, que le gouvernement a faite sienne, émane des travaux d'une commission d'enquête du Sénat, menée par Jérôme Durain (socialiste, Saône-et-Loire) et Etienne Blanc (Les Républicains, Rhône).

La proposition de loi examinée au Palais-Bourbon prévoit une batterie de mesures destinées à

réorganiser et à faciliter le travail des enquêteurs dans la lutte contre les trafics de stupéfiants. Cette proposition a été votée à l'unanimité au Palais du Luxembourg le 4 février.

A l'Assemblée nationale, les débats se sont souvent réduits à un duel, parfois tendu, entre le député La France insoumise (LFI) du Nord Ugo Bernalicis et le gouvernement, tantôt représenté au banc par le ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau, tantôt par celui de la justice, Gérald Darmanin.

Les « insoumis » s'opposent à cette proposition de loi, estimant que la lutte contre le narcotrafic passe avant tout par une augmentation des moyens. Cette posi-

tion, notamment défendue par le député lillois lors du débat sur la motion de rejet préalable lundi soir, a sidéré les ministres : « Cette intervention était stupéfiante. Et très franchement, je ne pensais pas avoir à entendre ce type de contre-argumentation qui n'en est pas une. (...) Mesdames messieurs les députés, n'écoutez pas cette partie de l'Hémicycle, qui est la partie du laxisme. Qui ne veut pas vraiment lutter contre le narcotrafic ! », a répondu Bruno Retailleau.

Agacement à droite

L'activisme des « insoumis » a régulièrement suscité l'agacement sur les bancs de droite et d'extrême droite. « Je me permettrais

quand même de dire à nos collègues du Rassemblement national [RN] que, si vous voulez parler, il faut déposer des amendements. Faut travailler si vous voulez parler ! », a ironisé Antoine Léaumont (LFI, Essonne).

De fait, la gauche est à l'origine de la très grande majorité des interventions. Elle y exprime ses nombreux doutes quant à la préservation des libertés individuelles et, plus largement, de l'Etat de droit. Cependant, mardi soir, elle n'était pas en capacité de bloquer quoi que ce soit : sur les amendements, elle s'est heurtée à un bloc allant le plus souvent des centristes à l'extrême droite. D'autant plus que les premières divergen-

ces apparaissent au sein du Nouveau Front populaire. Il en va ainsi de l'article premier (qui, très technique, réorganise une partie des forces de police) : socialistes, communistes et écologistes l'ont voté, seuls les « insoumis » s'y sont opposés.

La création d'un « parquet national de lutte contre la criminalité organisée », inspiré du modèle des parquets nationaux antiterroriste ou financier, a également été largement adoptée. Les articles les plus polémiques n'ont toutefois pas encore été abordés. Il s'agit notamment du « procès-verbal distinct », disposition plus connue sous le nom de « dossier coffre » (qui offre la possibilité de stocker

dans la procédure judiciaire des informations relatives aux techniques d'enquêtes déployées par les policiers, sans que les avocats puissent les consulter), et de l'accès aux messageries cryptées des suspects. Ces mesures sont, sur le papier, susceptibles de faire vaciller la coalition gouvernementale. A ce titre, les députés RN n'ont pas manqué de rappeler à plusieurs reprises au gouvernement qu'il aura besoin d'eux pour faire adopter le texte. L'examen doit se poursuivre jusqu'à vendredi, avant un vote global prévu pour l'instant – mardi 25 mars. Cependant, il ne reste pas moins de 696 amendements à étudier. ■

RACHEL GARRAT-VALCARCEL

Bayrou sous le feu des critiques et des agendas politiques

Le premier ministre, pris en étau entre le Parti socialiste et Les Républicains, fait également face à des dissensions au sein de son gouvernement

Il est un peu plus de 20 heures, mardi 18 mars, quand les députés du Mouvement démocrate (MoDem) rejoignent leur chef, François Bayrou, dans l'un des salons du rez-de-chaussée de l'hôtel Matignon. Le premier ministre de 73 ans a fait dresser pour eux de larges tables. «*J'ai besoin de vous*», lâche-t-il, avant même que la trentaine de convives n'entame le poulet fermier arrosé de côtes-du-rhône. Auprès de ses troupes, le chef du gouvernement s'épanche sur la violence qu'il affronte dans l'Hémicycle. Lui qui rêvait tant d'occuper la Rue de Varenne apparaît soudain fragile. «*J'ai besoin de croiser vos regards*», avoue-t-il, réclamant une plus grande présence de ses élus au Palais-Bourbon lorsqu'il s'exprime. «*Je suis un affectif*», concède-t-il.

Après le choc lié à la chute du gouvernement Barnier, en décembre 2024, le Béarnais devait être l'homme de la réconciliation. Le voici confronté aux mêmes écueils, ou presque, que son prédécesseur de droite. Dépourvu de majorité, le centriste éprouve les

limites de sa condition. Et souffre d'avoir concédé à ses ministres la liberté de parole et d'action.

Son ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau, remet en cause sa participation au gouvernement si l'Elysée et Matignon ne le soutiennent pas dans son «*rappor de force*» diplomatique avec l'Algérie, dans un entretien au *Parisien Dimanche*. Puis, deux jours plus tard, Gérald Darmanin brandit à son tour la menace d'une démission à la suite de son désaccord avec la ministre des sports, Marie Barsacq, et la ministre de l'éducation nationale, Elisabeth Borne, au sujet du port du voile dans le sport, les accusant de «*naïveté*» sur le «*communautarisme*». «*Si le*

gouvernement est favorable au port du voile dans les instances sportives, on aura un sujet de participation», avance-t-il, mardi, dans *Le Parisien*. «[Retailleau et Darmanin] nous tapent dessus pour se faire mousser», s'agace Mme Borne auprès d'élus de Renaissance. «*Les critiques internes entre ministres sont inacceptables, il y a des limites*», s'emporte, mardi, le premier ministre, lors du petit déjeuner de la majorité avant de convoquer les ministres concernés.

Procès en inaction
M. Bayrou est pris en étau entre une gauche en colère et une droite revancharde. Dimanche, il a heurté les syndicats et le Parti socialiste (PS) en affirmant son refus de revenir à une retraite à 62 ans, sur France Inter. Le «*conclave*» sur les retraites, que le chef du gouvernement avait lui-même mis en place pour amender, «*sans totum ni tabou*», la très impopulaire réforme de 2023, fixant l'âge de départ à 64 ans, apparaît soudain vide de sens.

«*François Bayrou commet une erreure en pensant que nous ne pouvons plus le censurer*», a prévenu, mardi, le premier secrétaire du PS, Olivier Faure, sur BFM-TV. «[Le premier ministre] n'est pas indéboulonnable», a ajouté l'élu de la Seine-et-Marne. «*J'ai répondu en conscience*», a assumé, un peu plus tard, le chef du gouvernement devant l'Assemblée nationale, en confirmant que revenir à 62 ans n'était «*pas possible*».

A droite, Laurent Wauquiez sonne, lui aussi, la charge. «*Nous étions prêts à travailler avec vous*», a lancé le chef des députés Les Républicains (LR). Mais «*nous avons reçu le programme législatif (...) Il n'y a rien*», a-t-il cinglé, déplorant l'absence d'une grande loi sur l'immigration. Cette attaque relève sans doute «*du cinéma*» politique, comme veut le croire le député (MoDem) de l'Eure-et-Loir Philippe Vigier, qui pense que M. Wauquiez vise en réalité son rival pour la présidence de LR, Bruno Retailleau. Mais l'élu de la Haute-Loire nourrit le procès en inaction intenté au premier ministre. «*La grille de lecture majeure pour l'opinion publique, c'est l'inertie : François Bayrou ne fait rien, il ne se passe rien*», constate, de son côté, Frédéric Dabi, directeur de l'institut de sondage IFOP.

A l'heure où l'ordre mondial est bousculé par les présidents américain, Donald Trump et russe Vladimir Poutine, les oppositions, comme une partie de la coalition gouvernementale, s'alarment de voir le pays s'engourdir. «*La crise internationale renforce le besoin d'un cap clair*», appuie le député de la Seine-et-Marne Frédéric Vallotoux, membre d'Horizons, le parti d'Edouard Philippe. «*C'est une période où il est difficile de mettre la tête dans le sable*».

De Lille, où il tenait, le 16 mars, le congrès interrégional de son mouvement, Edouard Philippe, pour-

«La grille de lecture majeure pour l'opinion, c'est l'inertie : il ne se passe rien»

FRÉDÉRIC DABI
directeur général délégué de l'institut de sondage IFOP

tant un allié du gouvernement, a, lui aussi, visé le locataire de Matignon, qui élude, à ses yeux, les sujets fâcheux. L'heure est au sursaut et aux sacrifices pour financer l'effort militaire et non au statu quo que semble défendre M. Bayrou, pense-t-il. La France, «*pour des raisons qui lui sont propres, est englueée dans un immobilisme dangereux*», a clamé devant ses militants le candidat à la présidentielle de 2027, suscitant l'indignation Rue de Varenne. Edouard Philippe et François Bayrou devaient déjeuner ensemble, mercredi 19 mars, à Matignon.

«Laissons faire»

Les élus d'Horizons, comme les députés LR ou macronistes, n'iront pas jusqu'à voter une censure. Faire chuter François Bayrou ne ferait qu'*«ajouter de la crise à la crise»*, raisonne-t-on à Renaissance.

Mais leur soutien s'apparente à une résignation. «*On n'est pas fan à se déchirer le maillot, mais laissons faire [le premier ministre]* pour ne pas retomber dans le cirque de l'instabilité politique», soupire un proche de Gabriel Attal, président du groupe des députés macronistes. «*Il y a un accord pour dire "on fait socle pour soutenir un gouvernement", mais il n'y a pas de travail collectif*», se désole Hervé Marseille, le président du groupe Union centriste au Sénat.

«*François Bayrou est dans la même seringue que celle de Michel Barnier, mais elle se prépare avec des ingrédients différents*», présume Sacha Houlié, député (non inscrit) de la Vienne. A en croire l'ex-macroniste, le sort du chef du gouvernement se jouera en juin, après la tenue des congrès du PS et de LR, et après le prononcé du jugement dans le procès de Marine Le Pen pour détournement de fonds européens, attendu le 31 mars. «*Au printemps, Bayrou saute comme un bouchon de champagne!*», pronostique Harold Huwart, député (Libertés, indépendants, outre-mer et territoires, LIOT) de l'Eure-et-Loir.

Le président du MoDem rume, affecté par ses difficultés et par l'ampleur qu'a prise l'affaire des violences sexuelles au sein de l'établissement scolaire privé Notre-Dame de Bétharram, dans les Pyrénées-Atlantiques, qu'il est accusé d'avoir ignorées lorsqu'il était ministre de l'éducation nationale. Une «*manceuvre*» pour le faire chuter, dénonce-t-il. Les députés socialistes, qu'il pensait à ses côtés, ont été parmi les premiers à l'attaquer. «*C'est honneur !*», s'est-il emporté, dès la mi-février, devant des proches, alors qu'il doit être entendu dans les prochaines semaines par la commission d'enquête de l'Assemblée.

«*Bétharram, c'est devenu un abécès qui suppore*», juge un vieux compagnon de route du centriste. «*Bayrou avait été crédité pour son habileté sur le vote du budget. L'affaire Notre-Dame de Bétharram a tout balayé*», relève le sondeur Frédéric Dabi. Mardi soir, devant les siens, M. Bayrou s'est pris à douter. «*Si, à l'automne, nous sommes encore là...*», a-t-il soupiré devant les élus du MoDem. ■

MARIAMA DARAMÉ ET CLAIRE GATINOIS

«Au printemps, Bayrou saute comme un bouchon de champagne!»

HAROLD HUWART
député (LIOT) de l'Eure-et-Loir

Télérama'

weekend

Dans 200 musées partout en France

Les 22 et 23 mars

Deux entrées gratuites avec le pass Télérama

Toutes les infos

Télérama

Négociations retraites : la CGT sur le point de partir, la CFDT reste

Les déclarations de Bayrou, qui ferme la porte à l'idée de ramener de 64 à 62 ans l'âge légal de départ, crispent les syndicats de salariés

Les unes partent, d'autres restent tout en posant des conditions. Sauf – très improbable – coup de théâtre, la CGT devrait, à son tour, quitter la négociation entre partenaires sociaux consacrée aux retraites. La CFDT, de son côté, adopte la ligne inverse, estimant qu'il faut continuer de jouer la carte du dialogue, mais selon un «*agenda*» différent de celui qui avait été fixé par le gouvernement.

Mardi 18 mars, la CGT a lancé une consultation express auprès des membres de son comité confédéral national – le «*parlement*» du syndicat dans lequel siègent les unions départementales et les fédérations. Les responsables sondés avaient jusqu'à mercredi, 18 heures, pour dire s'ils souhaitaient que leur organisation se retire des discussions. Selon plusieurs sources en interne, l'issue du vote ne devait faire aucun doute et indiquer la direction de la sortie. Le résultat devait être communiqué mercredi soir ou jeudi.

La CGT justifie sa démarche, notamment, par les propos de François Bayrou, dimanche sur France Inter. Le premier ministre avait fermé la porte à l'idée de ramener de 64 à 62 ans l'âge légal de départ à la retraite. Un discours qu'il a, de nouveau, tenu, mardi à l'Assemblée nationale, en des termes encore plus directs : «*Je prétends que ça n'est pas possible* [de revenir à 62 ans]», a-t-il dit. Pour le syndicat dirigé par Sophie Binet, les prises de parole du chef du gouvernement traduisent un «*durcissement des positions, sur injonction du Medef*» qui s'avère «*inacceptable et verrouille le cadre des concertations*» engagées depuis

près de trois semaines. Tout comme plusieurs autres organisations de salariés, la CGT pense que M. Bayrou tourne le dos à la promesse qu'il avait faite, à la mi-janvier, de laisser les acteurs sociaux débattre de tous les thèmes en lien avec notre système par répartition – y compris celui de l'âge d'ouverture des droits à une pension.

«Gazouillages»

Deux autres organisations ont déjà claqué la porte, pour des raisons diamétralement opposées. Force ouvrière (FO) l'avait annoncé, le 27 février, au commencement de la première rencontre, considérant qu'il n'y avait rien à attendre d'une telle «*mascarade*» puisque le pouvoir en place est contre l'abrogation de la retraite à 64 ans. Un mouvement du camp patronal s'est également éclipsé, mardi : l'Union des entreprises de proximité (U2P), qui représente les artisans, les commerçants et les professions libérales. Son président, Michel Picon, a expliqué, lors d'une conférence de presse, qu'il en avait assez des pourparlers en cours car ils permettent d'entretenir les «*gazouillages*» autour de l'hypothèse d'un «*retour à 62 ans*», qui serait «*suicidaire*».

Cette succession d'épisodes porte un coup sévère à l'exercice de «*démocratie sociale*» voulu par M. Bayrou. L'impression de débandade est accentuée par la décision de la CGT, de FO et de Solidaires de ne pas venir à une réunion sur les retraites dans la fonction publique qui devait avoir lieu mercredi, parallèlement à la négociation lancée depuis le 27 février. Là encore, le choix de ces trois organisations tient au fait

qu'elles jugent inutile de s'impliquer dans une réflexion collective dont il ne sortira aucune mesure ambitieuse, à leurs yeux.

Dans toute cette effervescence, la CFDT défend une autre stratégie, qui consiste à plaider pour la poursuite des tractations, mais selon des «*nouvelles règles*». Mercredi matin, sur BFM-TV, Marylise Léon, la secrétaire générale de la centrale cédéliste, a déclaré que son organisation serait présente au temps d'échange prévu jeudi sur les retraites pour réclamer que les discussions en cours se prolongent dans un cadre à repenser. Le processus, «*tel qu'il a démarré, ne peut plus continuer*», a-t-elle argué, en soutenant même : il «*s'arrête*», car M. Bayrou «*a rompu le contrat*». Pour autant, les protagonistes qui ont «*envie de travailler sérieusement*» sur les «*problématiques concrètes*» concernant les salariés doivent se parler, a-t-elle complété. Parmi les sujets à traiter, il y a celui de l'âge légal de départ à la retraite, le «*cœur du réacteur*», a souligné Mme Léon. Elle a aussi fait référence à la question de la pénibilité.

Au passage, la responsable cédéliste a exprimé une forme d'agacement à l'égard de plusieurs syndicats – sans les nommer – ainsi que vis-à-vis des représentants des chefs d'entreprise et de l'exécutif. «*J'en ai assez d'avoir un peu le sentiment d'être la seule adulte (...) dans la pièce*», a-t-elle déploré. «*On a un gouvernement qui change les règles du jeu, des organisations qui décident de partir, un patronat qui (...) ne fait aucune proposition.*» Selon elle, «*personne n'est à la hauteur, il n'y a que des discours*». ■

BERTRAND BISSUEL

Avec son visuel sur Hanouna, LFI s'isole à gauche

La LDH et SOS Racisme critiquent qu'une image des « insoumis » reprenne des codes « antisémites »

C'est un séisme dont les répliques se multiplient. Le visuel de La France insoumise (LFI) caricaturant Cyril Hanouna secoue non seulement le mouvement de Jean-Luc Mélenchon, mais déstabilise aussi les organisations de gauche, à l'origine de la marche contre le racisme qui se tiendra, à Paris et ailleurs en France, samedi 22 mars. Cette image, diffusée mercredi 12 mars, et rapidement retirée, appelait à défiler contre l'*«extrême droite, ses idées et ses relais»* et montrait l'animateur de *«Touche pas à mon poste!»*, grimaçant, sur fond noir. Une imagerie qui, selon certains, rappelle les codes du cinéma des années 1930-1940 et des affiches des films antisémites comme *Le Juif éternel* (Fritz Hippler, 1940) ou *Le Juif Süss* (Veit Harlan, 1940).

A gauche, beaucoup ont vertement condamné l'initiative insoumiste. Olivier Faure, le premier secrétaire du Parti socialiste a appelé LFI à *«présenter des excuses»* face à un visuel *«inacceptable»*. Même jugement chez le communiste Fabien Roussel, pour qui l'image représentant M. Hanouna est *«tout simplement ignoble»*. Des arguments inaudibles pour M. Mélenchon. Dimanche 16 mars, sur France 3, l'ancien sénateur socialiste s'est emporté contre le journaliste Francis Letellier qui l'interrogeait sur le sujet. *«Qui êtes-vous?», «De quel droit», «Taisez-vous!»*, a éructé le triple candidat à la présidentielle, réduisant une fois de plus la polémique à un procès intenté par l'*«extrême droite»*. Mais si Jean-Luc Mélenchon refuse de reconnaître la moindre erreur de communication, le trouble gagne ses propres troupes.

Nulle excuse n'est venue

Signe que l'heure est grave : des députés ne cachent plus leur désarroi, même si les témoignages restent anonymes. De façon notable, Manuel Bompard, premier lieutenant de Jean-Luc Mélenchon, se distancie de son mentor et regrette une *«maladresse»*, un *«manque de vigilance»*. Il évite aussi de tout mettre sur le dos de l'extrême droite. *«S'il a pu être rapproché d'autres visuels antisémites, c'est qu'il n'était pas suffisamment clair. Je n'ai aucun problème à reconnaître qu'il peut y avoir des gens sincèrement blessés»*, admet-il, dans un rare repentir. Lui-même dit avoir demandé le retrait



Jean-Luc Mélenchon, au Pont-de-Claix (Isère), le 12 mars. OLIVIER CHASSIGNOLE/AFP

immédiat du visuel, qui nourrit encore les fantasmes. Qui a donc validé cette image *«crée par Grok»*, l'intelligence artificielle d'Elon Musk, comme l'a expliqué, pour dédouaner LFI, le député du Val-d'Oise Paul Vannier ? Les regards se tournent vers Sophia Chikirou, intime de Jean-Luc Mélenchon officiellement chargée de la communication, ou de Bastien Parisot, spécialiste des campagnes numériques. L'opacité contribue à entretenir la polémique.

En attendant, cette crise percuté également l'organisation de la marche de samedi. Les associations appelantes espèrent que la polémique ne *«sabotera pas»* la journée. Celles-ci se retrouvent face à un dilemme : faut-il condamner fermement LFI ? Comment ne pas abîmer un peu plus la première force de gauche et mettre à mal l'aspiration unitaire ? Depuis le début de la crise, ces questions traversent le collectif, composé entre autres entités de la Ligue des droits de l'homme, d'Attac France, de La Cimade, d'Oxfam ou de SOS Racisme et de syn-

dicats comme la CGT, la FSU, et Solidaires, qui peine à trouver les réponses adéquates.

Finalement, seules deux associations ont exprimé leur courroux. SOS Racisme a d'abord dénoncé une *«iconographie proche des affiches antisémites des années 1930 ou 1940»*. La Ligue des droits de l'homme (LDH) a ensuite fait un parallèle avec la *«pire tradition antisémite des XIX^e et XX^e siècles»*.

Les deux associations reprochent surtout au mouvement de Jean-Luc Mélenchon de ne pas avoir fait amende honorable. *«Nulle excuse n'est venue»*, s'est désolé SOS Racisme. Pour la LDH, l'*«absence de reconnaissance»* du problème par LFI *«interroge sur sa compréhension et sur sa volonté d'y remédier»*. L'association rappelle que les signataires du Nouveau Front populaire avaient pris des engagements sur le sujet, en juin 2024.

Avec son communiqué, la LDH espérait aussi provoquer une réaction unitaire de la société civile. Las, s'ils se sont émus de l'affiche, les principaux membres du collectif,

comptant de nombreux électeurs LFI, qui partagent des causes communes sur l'antiracisme ou la justice sociale, ont été découragés par les réticences internes. *«Nous n'avons pas voulu faire état [du problème] publiquement, car cela ne nous paraissait pas pertinent d'exposer nos désaccords et parce que l'affiche a été retirée rapidement»*, reconnaît Julie Ferrua, de Solidaires. La syndicaliste n'a ainsi pas envie que *«la manif du 22 mars devienne la manif contre l'affiche de LFI»*, alors que *«nous vivons dans une société où le racisme est systémique»*. Même au sein de la LDH, la rédaction d'un communiqué ciselé a donné lieu à de longues discussions internes.

L'acmé de tensions

Les organisations ont toutefois tenu à protester. Elles ont adressé, mardi 18 mars, un courrier à la direction de LFI lui signalant que l'affiche nuisait *«gravement à l'image de la mobilisation»*. *«Il n'est pas acceptable que des forces, à côté du collectif, véhiculent des stéréotypes antisémites, pour communiquer»*,

détaille Gérard Ré, membre de la direction confédérale de la CGT.

Face à cette attaque, le député *«insoumis»* du Nord Aurélien Le Coq, l'un des destinataires de la missive, préfère botter en touche : *«L'urgence n'est pas de relayer les polémiques de l'extrême droite, mais d'organiser la riposte. Le 22 mars doit être la démonstration de l'unité populaire»*, écrit-il au *Monde*. Lundi, une réunion a eu lieu entre les membres des collectifs, où Eric Coquerel était présent, rapporte un témoin. Le député de Seine-Saint-Denis, qui n'a pas répondu aux sollicitations du *Monde*, y aurait fait son *«mea culpa»* promettant que LFI ne se mettrait pas en tête de cortège.

Le visuel représentant Cyril Hanouna est l'acmé de tensions qui couvrent depuis des semaines entre la société civile et LFI. Le 13 février, Jean-Luc Mélenchon s'était emparé du débat sur l'identité nationale lancé par le premier ministre, François Bayrou, pour griller la politesse aux organisations, et s'arroger la paternité de la mobilisation de samedi. Cette initiative

est mal passée auprès des associations et syndicats, qui préparent cette journée depuis décembre.

Les organisations ont alors écrit aux *«insoumis»* une lettre en forme de recadrage. Le message a été entendu : les dirigeants de LFI prennent désormais soin de mentionner qu'ils ne sont pas à l'origine du rassemblement. Mais, même s'ils marchent ensemble samedi, l'affaire pourrait laisser des traces. *«Un cap a été franchi. Il pourrait être sans retour pour Jean-Luc Mélenchon»*, selon M. Sopo.

Depuis l'attaque terroriste du 7 octobre 2023 en Israël et le début de l'offensive militaire contre la bande de Gaza, M. Mélenchon a multiplié les déclarations ambiguës sur le sujet, ne participant pas à la marche contre l'antisémitisme du 13 novembre 2023, accusant le Conseil représentatif des institutions juives de France *«d'empêcher la solidarité des Français avec la volonté de paix»*, et renvoyant chaque critique de ses positions sur le Moyen-Orient à une influence du gouvernement israélien. Plus récemment, en février, il a encore jeté le trouble en estimant que *«la France, [le président de Rassemblement national, Jordan] Bardella et la diaspora»* devaient protester contre le refoulement de l'eurodéputée Rima Hassan à l'aéroport de Tel-Aviv, en Israël. Une façon d'essentialiser les Français juifs, comme s'ils devaient répondre de la politique israélienne. Une ligne politique que dénonce M. Sopo. Il reproche à l'*«insoumis»* de renvoyer ces derniers à un *«ghetto politique»* et de n'avoir *«jamais un mot d'empathie à leur égard»*.

Une chose est sûre : en divant à gauche sur ces sujets inflammables, Jean-Luc Mélenchon prend le risque de s'isoler un peu plus à deux ans de l'élection présidentielle de 2027. ■

SANDRINE CASSINI

«Il n'est pas acceptable que des forces, à côté du collectif, véhiculent des stéréotypes antisémites»

GÉRARD RÉ
membre de la CGT

Une étude éclaire le phénomène des réembauches par un employeur

L'Institut des politiques publiques devait publier, mercredi, un rapport qui souligne la récurrence de l'emploi à durée déterminée

À son arrivée au pouvoir, en 2017, Emmanuel Macron avait dit vouloir lutter contre le recours aux contrats courts par les entreprises, particulièrement important en France. Une étude vient confirmer l'ampleur de la situation, en l'éclairant à travers un nouvel aspect.

Une étude de l'Institut des politiques publiques (IPP), publiée mercredi 19 mars et à laquelle *Le Monde* a eu accès, analyse le phénomène de la réembauche, c'est-à-dire le fait qu'un travailleur, après une *«séparation»*, soit repris par le même employeur. Largement étudié aux Etats-Unis, il reste très méconnu en Europe et particulièrement en France.

Les auteurs se sont concentrés sur la période 2012-2019 et leur constat est sans appel. Ils rappellent d'abord la récurrence de l'emploi en CDD. Ainsi, sur cette période, *«66 % de toutes les entrées en emploi se sont faites en CDD d'une durée inférieure à un*

L'immense majorité des réembauches se fait par des contrats de très courte durée

concernaient des CDD», écrivent les auteurs. En clair : à l'issue d'un CDD, le même salarié est repris, quelque temps après, par le même employeur pour un autre contrat à durée déterminée. Une proportion qui plus est en augmentation, passant de 92 % en 2012 à 99 % en 2019. La proportion de réembauches en CDI est, quant à elle, restée faible (environ 0,3 %) et stable tout au long de la période. Et l'immense majorité des réembauches se fait par des contrats de très courte durée, près de 93 % portaient sur des CDD de moins d'un mois.

«Cette récurrence de retour chez le même employeur se fait de manière systématique, avec cinq ou six contrats dans la même entreprise, souvent de la même durée, sur le même type de poste», précise M. Malherbet. Ainsi, de nombreux salariés se retrouvent dans une condition paradoxale. Ils sont à la fois dans une relation durable avec leur entreprise mais de façon morcelée. Un phénomène que les économistes qualifient de *«stabilité fragmentée»* qui enferme les travailleurs dans une alternance de non-emploi et de contrat courts.

Règles non respectées

Une situation permise par plusieurs paramètres. D'abord, l'étude met en avant un contrôle insuffisant. Bien que l'usage des CDD soit fortement réglementé par la loi, les données présentées par l'IPP révèlent des manquements dans l'application de ces règles. Ainsi, seules 64 % des transitions entre deux CDD chez

un même employeur respectent le délai de carence minimum requis – sa durée dépend de la durée du contrat. Ce sont donc plus d'un tiers des réembauches qui ne respectent pas la loi sur ce point. *«C'est un taux assez élevé qui pose question, relève Olivier Charlot, autre coauteur. Les contrôles sont assez faibles et il y a aussi beaucoup d'exceptions liées à des accords de branches»*.

Un respect aléatoire des règles qui se fait au détriment des salariés les plus précaires qui ne sont pas en mesure de refuser la proposition de l'employeur. L'étude indique également que près de la moitié des réembauches dépassent le nombre maximum de renouvellements – deux fois maximum depuis 2015.

Si aucune proposition précise n'est faite pour enrayer ce phénomène, les auteurs évoquent toutefois quelques pistes. *«Il y a un travail à faire sur le contrôle législatif, il faut une applica-*

tion plus stricte du droit du travail pour limiter les abus», affirme Franck Malherbet. Ce dernier recommande également de *«pour suivre les expérimentations sur le bonus-malus»*, un dispositif qu'il juge *«extrêmement important dans l'optique des réembauches»*.

Ce mécanisme, créé en 2018 et entré en vigueur en 2021, vise à pénaliser les entreprises qui ont recours de manière trop importante aux contrats courts en modulant le taux de cotisation chômage employeur en fonction du nombre de séparations. Actuellement, seules 30000 entreprises de sept secteurs d'activité sont concernées par le bonus-malus, ce qui en limite l'impact. *«Les premières études commencent à sortir sur le sujet, et on voit des effets positifs, même si cela reste de faible ampleur, analyse Franck Malherbet. Mais c'est un mécanisme assez efficace s'il est appliqué correctement, il mérite d'être généralisé.»* ■

THIBAUD MÉTAIS

Lycée Averroès : la rupture du contrat avec l'Etat contestée

Mardi, le rapporteur public a souligné les « erreurs d'appréciation » de la préfecture, qui avait résilié, fin 2023, le contrat

Le lycée Averroès attendait cette audience depuis plus d'un an. L'établissement musulman conteste devant le tribunal administratif de Lille la décision de la préfecture du Nord, émise le 7 décembre 2023, de résilier son contrat d'association avec l'Etat.

Mardi 18 mars, le rapporteur public, magistrat indépendant chargé d'éclairer les décisions du tribunal, est allé dans le sens de l'établissement et a demandé dans ses conclusions le rétablissement du contrat qui lie Averroès à l'Etat. Il a mis en avant un vice de procédure et a jugé que les « manquements » relevés par la préfecture du Nord ne sont soit « pas établis » soit « pas de nature à justifier » la résiliation du contrat.

Si les tribunaux suivent généralement les conclusions du rapporteur public, cet exposé fait figure de contre-pied aux deux jugements rendus en février et en juillet 2024, à l'occasion de référés-suspension déposés par le lycée Averroès. Ils confirmaient la décision de la préfecture du Nord.

De nombreuses inspections

A Lille, mardi, le rapporteur public a procédé pendant plus d'une heure à un examen minutieux des pièces d'un dossier emblématique et sensible politiquement. Les écoles privées musulmanes sont exposées à la surveillance de l'Etat. Le lycée lillois, ouvert en 2003 avec le soutien de l'ex-Union des organisations islamiques de France (UOIF, devenue Musulmans de France) était devenu en 2008 le premier lycée musulman de France sous contrat avec l'Etat et s'est imposé parmi les meilleurs établissements de la région, avant de connaître une série de polémiques.

S'appuyant sur les nombreuses inspections – effectuées par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, la chambre régionale des comptes ou la direction régionale des finances publiques –, le rapporteur public a souligné les « erreurs d'appréciation » de la préfecture du Nord, alors dirigée par Georges-François Leclerc, aujourd'hui préfet des Bouches-du-Rhône.

Pour le magistrat indépendant, certains « manquements » reprochés au lycée Averroès ne sont « pas établis ». Il en va ainsi du fonds documentaire proposé par le centre de documentation et d'information, jugé insuffisant et comportant des ouvrages contraires aux valeurs de la République par la préfecture du Nord. Pour le rapporteur public, les livres proposés sont conformes au « pluralisme culturel et scientifique » attendu, avec « dix ouvrages sur d'autres religions » et des livres « consacrés à la laïcité ».

Sur le contenu du cours d'éthique musulmane, désigné comme véhiculant des idées contraires aux valeurs de la République, « aucun élément ne permet de dire avec certitude » qu'un ouvrage prônant la mort en cas d'apostasie

sie notamment « [ait] vraiment été étudié », selon le magistrat. Le cours a en outre été remanié en avril 2023.

Le rapporteur public cite à de nombreuses reprises le rapport de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche de juin 2020, « très favorable » au lycée Averroès. L'établissement a aussi connu 13 inspections d'enseignants entre 2015 et 2020, et « aucune remarque défavorable » n'a été soulevée, rappelle encore le rapporteur public. Les deux enseignants incriminés pour des propos jugés contraires aux valeurs républicaines, prononcés hors de l'établissement, ont quitté le lycée ou ont été suspendus.

Le magistrat concède des « manquements établis », comme le refus d'une inspection en juin 2022, immédiatement sanctionnée par le départ du directeur du lycée de l'époque ; ou des confusions dans la gestion administrative du lycée, « non conforme à ses statuts ». Néanmoins, juge-t-il, il ne s'agit pas de « manquements graves » susceptibles d'aboutir à une résiliation du contrat. L'avocat reprend les propos de Ca-



Dans une classe du lycée Averroès, à Lille, le 28 septembre 2023. SAMEER AL-DOUMY/AFP

Pour le magistrat indépendant, certains « manquements » reprochés au lycée ne sont « pas établis »

En plus de cet examen, le rapporteur public a mis en avant un vice de procédure en raison du « non-respect des droits de la défense » : le lycée n'a pas eu connaissance de certains documents avant la commission de concertation statuant sur son sort, en novembre 2023. La « note blanche » – document émanant généralement d'un service de renseignement – mise alors en avant par le préfet est « improprement qualifiée de note blanche », au regard de la jurisprudence, estime le rapporteur public.

« Logique d'entrave »

Les avocats du lycée Averroès se sont montrés plus politiques dans leurs réactions. « C'est une forme de soulagement d'avoir pour la première fois le sentiment d'être entendus », affirme M. Paul Jablonski. M. Sefen Guez Guez revient quant à lui sur le « deux poids, deux mesures », souvent avancé par les défenseurs du lycée lillois pour dénoncer un traitement différencié de l'Etat entre les établissements catholiques et les établissements musulmans. L'avocat reprend les propos de Ca-

roline Pascal, directrice générale de l'enseignement scolaire, lors d'un documentaire diffusé sur France 2 en octobre 2024 et consacré au collège catholique Stanislas, à Paris : « Le bazooka qui consistait à supprimer le contrat d'association avec l'Etat n'est pas à sortir à la première alerte. »

« C'est la démonstration que l'Etat procède par mise en demeure et avertissement, ce qui n'a jamais été mis en œuvre pour Averroès », fait remarquer M. Guez Guez, qui parle d'une « logique d'entrave » du ministère de l'intérieur. Les contempteurs du préfet Georges-François Leclerc ont souvent considéré qu'il menait une croisade

contre l'islam radical. Obsession que le haut fonctionnaire dément. Face aux arguments du rapporteur public, le représentant de la préfecture du Nord, M. François Pinatel, se dit « surpris ». « Il existe un ensemble d'éléments qui font craindre qu'il existe à côté du projet pédagogique d'Averroès, excellent, là n'est pas le problème, une porosité avec des courants fréristes » (proches des Frères musulmans), insiste l'avocat. « On ne peut pas financer un établissement qui considère que la loi divine est supérieure à la loi de la République. »

La perte du contrat n'a pas été sans conséquence pour le lycée. Depuis la rentrée 2024, il a perdu 180 élèves sur 470. Le versement par l'Etat du salaire des enseignants (soit environ 1,3 million d'euros), les subventions des collectivités locales (500 000 euros) et les bourses octroyées à près de la moitié de ses élèves ne sont plus assurés. Cette perte financière a été compensée par un doublement des frais de scolarité et un appel aux dons. La décision a été mise en délibération au 23 avril. ■

SYLVIE LECHERBONNIER

Vincent Bolloré et son groupe visés par une plainte panafricaine

Onze associations de lutte pour la transparence en Afrique dénoncent des faits de « recel » et de « blanchiment » d'une filiale du milliardaire

Soldées sur le plan économique, depuis la vente, en 2022, de ces activités au groupe suisse MSC pour 5,7 milliards d'euros, les affaires africaines de Vincent Bolloré sont encore loin de l'être sur le plan judiciaire. Alors que le Parquet national financier (PNF) a requis, en 2024, que le milliardaire soit renvoyé en procès pour corruption, un nouveau front s'est ouvert, mardi 18 mars, contre lui, avec le dépôt d'une plainte devant cette même juridiction, selon les informations du *Monde*.

Dénonçant des faits de recel et de blanchiment, elle émane d'un collectif de 11 organisations non gouvernementales (ONG) de lutte pour la transparence en Afrique, implantées en Guinée, au Togo, au Cameroun ou encore à Paris, chapeautée par l'association Restitution pour l'Afrique (RAF). Elle vise la société Bolloré SE ; son propriétaire, Vincent Bolloré (via sa holding, Compagnie de l'Odet) ; et son PDG, Cyrille Bolloré, le fils de l'homme d'affaires. Sollicité, Olivier Baratelli, avocat du groupe Bolloré, n'a pas « estimé utile de réagir ».

« Jusqu'en 2022, date de la cession de sa filiale Africa Logistics, le groupe Bolloré a occupé une posi-

tion dominante dans le secteur des infrastructures logistiques en Afrique. Toutefois, les conditions d'attribution de certaines de ces concessions ont fait l'objet de pratiques controversées, dont plusieurs sont susceptibles de constituer des infractions pénales, ou ont déjà été poursuivies et reconnues comme telles », énonce cette plainte, dont *Le Monde* a pris connaissance.

Les associations considèrent que le conglomérat a bénéficié financièrement des « relations étroites » nouées avec des « élites politiques locales », en particulier par Vincent Bolloré lui-même, pour « étendre son influence et consolider un vaste réseau d'activités » en Afrique. « Cette plainte est inédite par son caractère panafricain, commente le lanceur d'alerte congolais Jean-Jacques Lumumba, président du RAF. Nous visons un système de corruption, et nous avons collecté des faits, des faiseaux d'indice graves et concordants grâce aux ONG locales. »

L'accusation est d'autant plus forte qu'elle repose sur la reconnaissance définitive des faits par le groupe Bolloré devant la justice, au travers d'une convention judiciaire d'intérêt public, signée le 9 février 2021, entre la société et le PNF, assortie d'une amende

« Nous visons un système de corruption et nous avons collecté des faits »

JEAN-JACQUES LUMUMBA
président de l'association RAF

de 12 millions d'euros et validée par le tribunal judiciaire de Paris. Avec cette procédure spécifique pour les entreprises, le groupe Bolloré avait mis fin aux poursuites de « corruption d'agent public étranger » et « complicité d'abus de confiance » le visant. Il lui était reproché d'avoir pris en charge, par l'une de ses filiales, les frais de communication de la campagne électorale de 2010 de l'ancien président de la république du Togo, Faure Gnassingbé. En échange, le groupe Bolloré avait obtenu une prolongation de son contrat de concession sur le port de Lomé et divers avantages matériels et fiscaux. Un véritable « pacte de corruption », selon cette convention, qui aurait été « organisé » par Vincent Bol-

loré en personne et par l'un de ses bras droits, Gilles Alix.

Poursuivi à titre individuel, le milliardaire, qui détient aussi les groupes Canal+ et Lagardère, pensait échapper à un procès en acceptant une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, sorte de plaider-coupable à la française. Mais, lors de l'audience d'homologation, le 26 février 2021, la présidente du tribunal, Isabelle Prévost-Desprez, avait à la surprise générale rejeté en refusant d'homologuer la procédure de plaider-coupable, au regard de la gravité des faits. Depuis, les avocats de Vincent Bolloré bataillent pour faire annuler la procédure, pour laquelle le PNF a requis, en juin 2024, la tenue d'un procès public.

« Lever l'impunité »

Dans l'attente de la décision du juge d'instruction, Serge Tournaire, chargé de cette enquête, les 11 associations de lutte contre la corruption en Afrique s'engouffrent dans la brèche ouverte par la reconnaissance des faits par le groupe Bolloré. « Compte tenu des avancées procédurales en France, de la commission par une multinationale d'infractions à l'étranger, la suite logique est que les

associations locales, représentant les populations impactées par les faits de corruption, puissent être parties prenantes à la procédure », commente Christophe Marchand, avocat belge du collectif d'associations.

Documentée et détaillée, la plainte ne s'arrête pas au cas du Togo. Elle évoque aussi des faits similaires en Guinée, au profit de l'ancien président du pays Alpha Condé, et pour lesquels les poursuites avaient été abandonnées en raison de la prescription. Par ailleurs, elle souligne que plusieurs contrats de concession obtenus pour des ports en Afrique par le groupe Bolloré seraient entachés d'irrégularités. C'est le cas en Côte d'Ivoire, au Ghana ou au Cameroun.

Deux infractions sont dénoncées. La première est celle de « recel, qui sanctionne la détention, la jouissance ou le profit tiré d'un bien d'origine frauduleuse ». Elle serait constituée par les revenus tirés de l'exploitation des concessions obtenues de façon douteuse. La seconde infraction avancée est celle de « blanchiment », soit la « transformation d'un bien issu d'une infraction en un actif financier apparemment légitime ». Elle correspondrait à la

vente de Bolloré Africa Logistics à MSC pour 5,7 milliards d'euros.

La démonstration juridique des associations plaignantes se termine par la question de la « restitution » de « tout ou une partie » de ce pactole aux populations des pays qui auraient été lésées par la passation de ces différents marchés. Dans ce cadre, leurs avocats ont forgé le concept de « biens mal acquis inversés » pour désigner ces actifs résultant de « pratiques illégales », qui « impliquent des acteurs économiques privés qui, sans percevoir directement des fonds publics, obtiennent frauduleusement des marchés, concessions ou ressources stratégiques et les exploitent pour générer des profits et avantages substantiels ». ■

En vertu de la convention des Nations Unies de Mérida, au Mexique, en 2003 et de la loi française du 4 août 2021, ils estiment que ces « avoirs illégaux » peuvent faire l'objet d'une « confiscation » et d'un retour aux « Etats et populations victimes » de ce pactole aux populations des pays qui auraient été lésées par la passation de ces différents marchés. Dans ce cadre, leurs avocats ont forgé le concept de « biens mal acquis inversés » pour désigner ces actifs résultant de « pratiques illégales », qui « impliquent des acteurs économiques privés qui, sans percevoir directement des fonds publics, obtiennent frauduleusement des marchés, concessions ou ressources stratégiques et les exploitent pour générer des profits et avantages substantiels ». ■

RÉMI DUPRÉ ET JÉRÔME LEFILLIATRE

La peine d'inéligibilité des élus scrutée par le RN

Le Conseil constitutionnel juge du cas d'un élu mahorais, qui conteste le principe de l'exécution provisoire

La politique fait parfois des détours pour le moins inattendus. Ainsi, Rachadi Saindou, l'ancien président de la communauté d'agglomération de Dembén-Mamoudzou, sur l'île de Mayotte, aurait entre ses mains le destin national de Marine Le Pen. C'est en tout cas ce dont aimeraient se persuader les avocats de l'ex-présidente du Rassemblement national (RN), contre laquelle le parquet de Paris a requis, dans l'affaire des attachés parlementaires européens, deux ans de prison ferme, 300 000 euros d'amende et cinq ans d'inéligibilité avec exécution provisoire, c'est-à-dire immédiate.

Hasard du calendrier, trois jours avant le jugement du 31 mars du tribunal de Paris, le Conseil constitutionnel, dorénavant présidé par Richard Ferrand, doit rendre une décision sur une question prioritaire de constitutionnalité, déposée par l'élu mahorais, sur cette fameuse exécution provisoire d'une peine d'inéligibilité. Autant dire que mardi 18 mars, jour de l'audience, flottait dans la salle du Conseil constitutionnel une ambiance chargée d'électricité.

Interprétation inverse

« Votre réponse est (...) très attendue par un certain nombre d'élus », commence d'ailleurs Myriam Gougeon, avocate du conseiller municipal de Mayotte. Le 25 juin 2024, Rachadi Saindou est condamné pour détournement de fonds publics et prise illégale d'intérêts, notamment à quatre ans d'inéligibilité avec exécution provisoire. Il fait immédiatement appel, mais, entre-temps, le préfet de Mayotte le déclare démissionnaire d'office de ses mandats locaux. Il ne se laisse pas faire et dépose une question prioritaire de constitutionnalité soutenant que cette exécution provisoire est contraire à la Constitution, car elle porte atteinte à la séparation des pouvoirs et à la « préservation de la liberté de l'électeur ». Profitant de cette tribune, deux autres élus locaux se sont greffées à la procédure : Hubert Falco, l'ancien maire de Toulon, condamné définitivement, fin 2024, à cinq ans d'inéligibilité pour manquement à sa pro-

Un député condamné peut garder son siège, tant que les voies de recours ne sont pas épuisées

bité, et Sinclair Vouriot, maire de Saint-Thibault-des-Vignes (Seine-et-Marne), condamné, fin 2024, pour prise illégale d'intérêts.

Pour les avocats de ces élus, la présomption d'innocence a été bafouée. Leurs clients ont dû abandonner leurs mandats avant que la justice se prononce en appel. Surtout, ils ont insisté sur une situation singulière : le Conseil d'Etat, chargé des élus locaux, et le Conseil constitutionnel, chargé des élus nationaux, ne sont pas alignés sur la même position en matière d'inéligibilité avec exécution provisoire. Ils disent même le contraire. Le premier fait appliquer, par le préfet, la peine immédiatement, sans attendre le résultat d'un éventuel recours. Le second fait une interprétation inverse de la loi : pas question d'appliquer cette peine tant que la décision d'appel n'a pas été rendue. En clair,

un député condamné peut garder son siège, tant que les voies de recours ne sont pas épuisées. Un privilège refusé aux élus locaux. Et l'avocat de l'élu mahorais Victor Margerin de dénoncer « des conséquences drastiquement opposées selon que l'auteur de l'infraction soit un élu national ou local ».

Représentant les intérêts de M. Vouriot, M^e Elodie Le Prado n'a pas hésité à remonter le temps jusqu'à 43 avant Jésus-Christ. Et de rappeler cette décision du général romain Marc Antoine d'envoyer à la mort son ennemi politique, Cicéron. « On se réjouira qu'en France, en 2025, la justice est indépendante et que l'on n'exécute plus ses opposants politiques », a-t-elle déclaré. Mais il apparaît que le juge peut prononcer la mort d'un élu, non pas biologiquement mais politiquement. Certains diront que l'on n'est jamais vraiment mort en



L'audience du Conseil constitutionnel, présidé par Richard Ferrand, à Paris, le 18 mars. ROMUALD MEIGNEUX/SIPA

politique, mais des noms connus démontrent qu'en politique la résurrection demeure l'exception.»

Juste en face d'elle, l'avocate avait pourtant un magnifique contre-exemple : celui d'Alain Juppé, qui, condamné en 2004 par la cour d'appel de Versailles à quatorze mois de prison avec sursis et à un an d'inéligibilité pour prise illégale d'intérêts dans l'affaire des emplois fictifs de la Mairie de Paris, avait pourtant fait son grand retour en politique, dès 2007, avant d'intégrer l'institution de la rue de Montpensier en 2019.

Loupe grossissante

Si la résurrection existe bien en politique, l'exécution provisoire reste pour l'avocate très problématique. « La disproportion [de la peine] est d'autant plus flagrante qu'après une éventuelle relaxe en appel, l'élu ne pourra pas retrouver

ses mandats », a-t-elle poursuivi. Faux, lui répond, quelques minutes plus tard, le représentant du premier ministre. « Contrairement à ce qui vous a été dit aujourd'hui, si jamais une cour d'appel infirme la décision de première instance, alors l'élu récupère automatiquement son mandat. En pratique, cela ne pose aucun problème.» Mais quant à savoir si le Conseil constitutionnel et le Conseil d'Etat doivent aligner leurs jurisprudences, et surtout lequel des deux juges suprêmes doit se caler sur l'autre, l'avocate préfère botter en touche et s'en remettre à la « sagesse » du Conseil constitutionnel. « Vous devriez le faire plus souvent », sourit le président, Richard Ferrand.

A la sortie de l'audience, les avocats des élus ont rappelé qu'il fallait se garder de toute extrapolation sur le cas de Marine Le Pen. « On ne juge pas ici de la constitu-

La décision ne concerne en rien le cas spécifique de Marine Le Pen

tionnalité d'une exécution provisoire, mais de ses conséquences sur le mandat d'un élu local », prévient M^e Prado.

Ainsi, même si, dans son jugement du 28 mars, le Conseil constitutionnel donne raison à l'élu mahorais et que dorénavant un élu local sera traité comme un élu national, cela ne concerne en rien le cas spécifique de l'ex-présidente du RN. Imaginons que, le 31 mars, le tribunal suive les réquisitions du parquet et condamne l'élu d'extrême droite à cinq ans d'iné-

ligibilité assortis d'une exécution provisoire, il est plus que probable que M^e Le Pen fera appel. Il restera alors la question, pour l'instant jamais posée, car inédite dans notre vie politique, et pas explicitement prévue dans nos textes de loi : est-ce que le Conseil constitutionnel entérinera sa potentielle candidature, alors qu'elle n'a pas épousé tous ses recours en justice ?

En attendant, le jugement du 28 mars sera lu par tous les commentateurs avec une loupe grossissante. Avec le risque de lui faire dire plus de choses que ce qu'il dit réellement, puisqu'il concerne les mandats en cours et non les candidatures aux élections à venir. Mais tous auront en tête que M. Ferrand ne doit son poste de président du Conseil constitutionnel qu'à une voix, et à l'absentation des membres du RN. ■

GRÉGOIRE BISEAU

Parcoursup et Mon master : un appel à améliorer l'admissibilité

Dans son rapport annuel, rendu mardi, le comité éthique et scientifique déplore une « évaporation » de candidats au fil de la procédure

Force est de le constater : « La confusion règne souvent à propos des algorithmes dans la population, y compris chez les journalistes et les politiques », relève le comité éthique et scientifique de Parcoursup et de Mon master, les deux plateformes d'affectation dans l'enseignement supérieur. Dans son rapport annuel remis au ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, Philippe Baptiste, ainsi qu'au Parlement, mardi 18 mars, l'instance qui veille au respect des principes juridiques et éthiques fondant l'examen des candidatures a listé un certain nombre de rappels.

La priorité est de « faire comprendre aux parents que ce n'est pas l'algorithme qui a décidé de ne pas admettre leur enfant dans la formation souhaitée », mais que c'est bien « la formation elle-même qui est responsable de son classement », écrivent les huit membres du comité présidé par Gilles Roussel, président de l'université Gustave-Eiffel. Pour comprendre les raisons d'une non-admission, c'est donc « vers la formation » qu'il faut se tourner, celle-ci devant être transparente sur

les critères qu'elle utilise. « Plus ces critères seront flous, plus les gens auront tendance à faire des théories du complot », souligne Catherine Moisan, ex-inspectrice générale, membre du comité.

L'algorithme d'appariement de Parcoursup et de Mon master, dit des « mariages stables », est utilisé dans de nombreux pays pour l'affectation d'étudiants, rappelle le rapport. « Il ne classe pas les candidats entre eux, il se contente de gérer l'appel des candidats » en fonction de leurs vœux et des classements réalisés par les formations. « A aucun moment cet algorithme n'a accès, ni n'a besoin d'avoir accès, au dossier du candidat lui-même » : seules les formations ont accès aux informations des candidats.

L'accusation d'opacité, « qui circule en permanence », résulte aussi de l'incompréhension face à l'effet des quotas de mobilité et de boursiers que fixent les recteurs d'académie. « Cela peut sensiblement modifier les classements initiaux effectués par la formation », convient le comité, mais ces modifications sont apportées « de façon transparente et documentée » afin de « protéger les candidats les plus fragiles et de favoriser leur ac-

cès aux universités proches de chez eux ». D'après le ministère de l'enseignement supérieur, en 2024, quelque 17 600 lycéens boursiers « n'auraient vraisemblablement pas eu de proposition en phase principale » sans ces quotas.

Pour autant, la question de la distance géographique et de la difficulté à trouver un logement proche d'une formation reste sous-estimée, reconnaît le comité. A la lumière d'auditions menées en Nouvelle-Aquitaine, il a établi qu'en 2023, 13 % des candidats de cette région – soit 6 500 – avaient quitté la plateforme alors même qu'ils avaient une proposition d'admission.

« Les proviseurs mentionnent un manque d'appétit pour les études

longues chez certains élèves et un attachement au territoire qui entraîne la mobilité », relate le rapport. Pour le comité, « il s'agit sans doute fréquemment d'un découragement face aux obstacles à la mobilité ». Il propose d'expérimenter une attribution des logements étudiants par Parcoursup, comme cela existe déjà pour les classes préparatoires. M^e Moisan précise qu'il serait juste de « partager » les places d'internat entre étudiants de classe préparatoire et de BTS (qui, jusqu'ici, n'y ont pas accès), lorsqu'un même lycée dispense les deux types de formation.

Procédé illégal

L'*« évaporation »* de candidats au fil de la procédure est aussi liée au « développement important des formations privées hors contrat ». Le rapport mentionne ainsi, sans les citer, « plusieurs exemples de formations qui, tout en étant sur Parcoursup, inscrivent des jeunes hors plateforme », en leur promettant « une réponse très rapide (sous réserve de paiement) sans garantie de qualité ». Un procédé illégal qui doit déboucher sur une exclusion de la plateforme, un arrêté ministériel permettant dé-

sormais de sanctionner les formations qui dérogent à la charte de Parcoursup.

Les bacheliers de la filière sciences et technologies du management et de la gestion (STMG), dont les effectifs ont progressé de 7 % entre 2017 et 2024, sont parmi les plus volatils : en Nouvelle-Aquitaine, 90 % d'entre eux ont obtenu une proposition d'admission dans une formation supérieure, mais 24 % ne l'ont pas acceptée et ont quitté Parcoursup.

« C'est une filière dépréciée et mal connue, où l'on oriente des élèves à qui l'on ne sait pas quoi proposer d'autre », explique Catherine Mary, ancienne proviseure, membre du comité, qui suggère de créer des parcours adaptés aux bacheliers technologiques, telles « des licences professionnelles en trois ans adossées, en première année, aux licences générales ».

Cela s'avère contre-productif, y compris pour les masters attractifs : en 2024, un tiers de leurs places ont été perdues à l'issue de la phase principale d'affectation. Après la phase complémentaire, il restait encore un quart de places vacantes dans ces formations pourtant très convoitées. ■

SOAZIG LE NEVÉ

Tous masters confondus, 19 % des places soit près de 34 000, sont restées vacantes en 2024

Covid-19 : les laboratoires stars cinq ans après

Après deux années fastes, en 2021 et en 2022, Pfizer sort gagnant, quand BioNTech et Moderna sont à la peine

Printemps 2020. Alors que le monde se barricade sous la menace du SARS-CoV-2, l'industrie pharmaceutique commence une course effrénée à la recherche d'un remède au virus. Le moment est inédit. Jamais, dans un temps aussi court, autant de laboratoires, petits ou grands, sur tous les continents, ne s'étaient lancés dans une même quête. Les chances de réussite sont minces : plus de neuf candidats-médicaments sur dix échouent, en moyenne, lors de leur développement. Mais l'urgence sanitaire prévaut. Surtout, les laboratoires savent qu'en cas de succès, ils raffleront gloire et fortune.

De fait, avec près de 8 milliards de clients potentiels et aucune solution thérapeutique à l'horizon, difficile alors d'imaginer un marché plus attrayant. Et, sans surprise, la pandémie s'est révélée extrêmement lucrative pour les industriels les plus vernis. Une brève plongée dans les comptes de Pfizer, de BioNTech et de Moderna, les trois principales vedettes de cette épopee anti-Covid-19, suffit pour en mesurer l'ampleur. Depuis 2020, les ventes de vaccins et de traitements contre le virus ont rapporté aux trois laboratoires plus de 200 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Equation économique périlleuse

L'américain Pfizer, qui s'est lancé en tandem sur le marché avec la biotech allemande BioNTech, a sans conteste emporté le plus gros du pactole. De 2020 à 2024, sa part des ventes du vaccin Comirnaty, le nom commercial du produit mis au point conjointement avec BioNTech, a fait tomber dans les caisses de Big Pharma plus de 91 milliards de dollars (près de 84 milliards d'euros), auxquels s'ajoutent 26 milliards de dollars de gains du Paxlovid, un antiviral sous forme de comprimé, destiné, en cas d'infection, à éviter les formes graves de la maladie chez les adultes présentant des risques de complications. Derrière lui, son partenaire, BioNTech, fait jeu à parts égales avec Moderna, l'un et l'autre comptabilisant chacun environ 42 milliards d'euros de chiffre d'affaires grâce aux vaccins contre le Covid-19 entre 2020 et 2025.

La pandémie a sacrifié ses champions. Pfizer, BioNTech et Moderna, avec leurs vaccins à ARN messager, en sont certes les représentants les plus flamboyants,



Contôle de flacons du vaccin Moderna contre le Covid-19, dans l'usine Recipharm, à Monts (Indre-et-Loire), le 22 avril 2021. GUILLAUME SOUVANT/AFP

Les nombreux investissements consentis par les industriels pour financer la recherche ont pesé lourd

mais ils ne sont pas les seuls. A des degrés beaucoup plus modestes, les faonniers, mandatés en renfort par les laboratoires pour la formulation et la mise en flacon des vaccins, et les fabricants de tests de diagnostic (tests PCR, antigéniques, autotests), appelés par les gouvernements à se mobiliser pour développer et produire en masse des kits de dépistage, ont, eux aussi, eu leur moment de gloire. En France, Eurofins, bioMérieux, Biosynex, AAZ ou encore NG Biotech ont ainsi vu leurs ventes de tests s'envoler au plus fort de la crise sanitaire.

Les nombreux investissements consentis par les industriels pour financer la recherche et pousser les murs des usines ont cependant également pesé lourd, rendant quelquefois l'équation économique périlleuse pour les entreprises

engagées dans l'aventure. Le franco-autrichien Valneva en a fait l'expérience. Approuvé en juin 2022, son vaccin anti-Covid, arrivé plus d'un an et demi après ceux de ses concurrents, a été un flop commercial. Fin 2023, le laboratoire en a finalement interrompu la vente. Sans regrets de s'être lancé dans cette course confiait au *Monde*, le 21 décembre 2023, son directeur

général, Thomas Lingelbach, fier «d'avoir pu développer un vaccin contre le Covid avec une technologie classique». L'essentiel des coûts investis ayant été couvert par les acomptes non remboursables payés par les Etats qui avaient passé des précommandes au début de la pandémie, la page du Covid s'est tournée sans grand dommage financier pour le laboratoire, qui, depuis, a commercialisé le premier vaccin au monde contre le chikungunya.

Valneva n'est pas le seul à avoir jeté l'éponge face à la concurrence. Le 8 mai 2024, AstraZeneca, qui ne vendait plus aucun vaccin contre le Covid depuis 2023, a arrêté la commercialisation du Vaxzevria, disant vouloir «conclure ce chapitre». Deux jours plus tard, Sanofi a mis un terme à la distribution de son produit maison, le

VidPrevyn Beta. Le laboratoire tricolore n'a pas abandonné cependant le marché, puisqu'il a récupéré les droits de commercialisation du Nuvaxovid, le vaccin anti-Covid de la biotech américaine Novavax, avec laquelle il collabore, par ailleurs, au développement d'un vaccin deux en un, combinant une protection contre la grippe et le Covid. Quant à Johnson & Johnson, s'il n'a pas officiellement enterré sa solution, c'est tout comme, tant les ventes sont faibles (198 millions de dollars en 2024).

Horizon incertain

La manne du Covid-19 aura toutefois été brève pour les rares industriels pharmaceutiques qui en ont profité. Après deux années folles, en 2021 et en 2022, les ventes de vaccins, de traitements et de tests sont retombées comme un soufflé, à partir de 2023, avec le déclin du nombre d'infections. En 2024, les gains combinés du Comirnaty et du Paxlovid ne représenteraient plus que 11 milliards de dollars (10 milliards d'euros) pour Pfizer, soit cinq fois moins qu'à leur apogée, en 2022. Pour BioNTech et Moderna, la chute est encore plus rude : les revenus tirés du Covid ont respectivement dégringolé de 86 % et de 83 % sur la même période, et ils devraient encore diminuer en 2025.

Confronté à cette évolution du marché, Pfizer est confiant. A l'inverse de BioNTech et de Moderna, le laboratoire new-yorkais, établi de longue date, dispose d'un portefeuille de produits commercialisés vaste et diversifié qui permettant d'en limiter l'impact économique. Et s'il n'a pas encore trouvé la nouvelle martingale susceptible de redonner confiance aux actionnaires – le cours de Bourse est aujourd'hui au-dessous de son niveau d'avant la pandémie –, le groupe a posé quelques jalons afin d'assurer sa croissance ces prochaines années. Avec le trésor de guerre amassé grâce au Covid-19, il a multiplié les emplettes dans d'autres aires thérapeutiques :

(5,4 milliards de dollars), Biohaven (11,6 milliards de dollars) et Seagen (43 milliards de dollars).

L'horizon est plus incertain pour BioNTech et Moderna, dont les revenus sont quasi exclusivement dépendants de leurs vaccins contre le Covid. Les deux pionniers de l'ARN messager, la technologie qu'ils ont popularisée grâce à leurs vaccins anti-Covid, affichaient des pertes en 2024, malgré des trésoreries encore très confortables. L'un et l'autre s'attellent à faire avancer leurs nombreux autres programmes de recherche et développement afin de trouver de nouveaux relais de croissance.

Moderna a ainsi lancé, en 2024, un vaccin à ARN messager contre la bronchiolite, mais celui-ci peine pour le moment à s'imposer face aux produits de ses rivaux. L'allemand BioNTech concentre notamment ses efforts sur l'oncologie, où il compte une vingtaine de candidats-médicaments en phase d'essai clinique avancée.

Si les champions du Covid souhaitent élargir leur terrain de chasse, ils n'abandonnent néanmoins pas leur marché vedette. BioNTech comme Moderna traillent à la mise au point d'un vaccin combiné de la grippe et du Covid. Moderna prévoit, par ailleurs, de commercialiser un vaccin de deuxième génération, qui offrira une durée de conservation plus longue et permettra de le stocker dans des réfrigérateurs plutôt que dans des congélateurs afin d'en faciliter la distribution. L'autorité de santé américaine doit rendre sa décision sur ce nouveau produit le 31 mai. ■

ZELIHA CHAFFIN

Emergence d'une Europe de l'urgence sanitaire

À CHAQUE CRISE SES LEÇONS. Celle due au Covid-19 n'échappe pas à la règle. Car si la pandémie a été l'occasion de grands moments de solidarité communautaire, allant des transferts de patients entre Etats voisins pour désengorger les hôpitaux à la négociation de contrats d'achats de vaccins par l'Union européenne (UE), elle a aussi donné lieu à quelques passes d'armes moins glorieuses entre Etats membres, notamment sur la fourniture de matériel médical en rupture de stock. Dans le tumulte de la crise, l'idée d'une Union européenne de la santé, fondée sur une préparation et une réaction communes aux crises sanitaires, s'impose alors peu à peu.

Cinq ans plus tard, la volonté commune des Vingt-Sept prend corps. Les outils de santé dont disposait l'UE ont été renforcés. En 2022, le mandat de l'Agence européenne des médicaments (EMA) a ainsi officiellement renforcé son rôle dans la préparation et la gestion des crises sanitaires, en donnant un caractère plus permanent à certaines des structures et certains des procédés de fonctionnement mis en place en urgence pendant la pandémie de Covid-19.

Sur le front des pénuries de médicaments et de matériel médical, où l'autorité est désormais chargée d'assurer une mission de surveillance et de réponse coor-

donnée entre les Etats membres, elle dispose aujourd'hui de structures qui lui sont consacrées. C'est au sein de l'une d'elles qu'a notamment émergé, en 2023, le dispositif de mécanisme de solidarité volontaire, qui a permis à la France, au cours de l'été 2024, de faire en partie face à la pénurie de méthotrexate, un traitement anticancéreux, en profitant d'un partage de stocks envoyés par la Slovénie.

Le «test» du virus monkeypox

Autre héritage de la crise due au Covid-19 : la création de l'agence européenne HERA (Health Emergency Response Authority). Inspirée du modèle de la Barda (Biomedical Advanced Research and Development Authority), aux Etats-Unis, cette structure, lancée en 2021, a pour objectif de renforcer la préparation de l'UE à la survenue d'urgences sanitaires. Dotée d'un budget de 6 milliards d'euros pour la période 2022-2027, cette dernière est chargée d'identifier les menaces potentielles et de planifier l'action de l'UE afin d'y répondre, notamment en finançant la recherche et le développement de nouveaux traitements ou la réservation de capacités de production sur des chaînes de fabrication installées en Europe.

En 2022, elle a passé son premier «test» lors de l'épidémie du virus monkeypox, en passant commande de 109 000 doses de

vaccin contre le virus à la société danoise Bavarian Nordic. Pour la première fois, le budget de l'UE est alors utilisé pour acheter directement des vaccins. Lors de la crise sanitaire, les contrats avaient bien été négociés par la Commission européenne pour le compte des Vingt-Sept, mais chaque Etat membre avait payé en prélevant sur son budget national.

Si certaines leçons de la pandémie ont été retenues, de nombreux progrès restent à faire. «On attend par exemple toujours la liste des médicaments essentiels à rapatrier sur le territoire européen», note Pascal Le Guyader, directeur général adjoint du Leem, l'association professionnelle des industriels pharmaceutiques. Une liste de médicaments essentiels a bien été publiée, mais elle tient uniquement compte de leur criticité thérapeutique, sans évaluer les risques liés à leurs chaînes d'approvisionnement. Sans cela, difficile d'évaluer les dépendances extra-européennes en matière de médicaments et de renforcer la souveraineté sanitaire du continent. «Le principal bénéfice de cette pandémie a certainement été la prise de conscience par les autorités européennes et nationales de l'importance de disposer d'une industrie du médicament forte. Ce n'était pas acquis auparavant», remarque M. Le Guyader. ■

Z. CH.

Donald Trump, meilleur allié de l'euro malgré lui

La monnaie unique est au plus haut niveau depuis l'élection du président américain en novembre 2024

FRANCFORTE (ALLEMAGNE) -
envoyé spécial

Le matin même, le président américain, Donald Trump, avait fait un pas de plus dans la guerre commerciale, en imposant des droits de douane de 25 % sur l'acier et l'aluminium. L'Union européenne (UE) avait répliqué avec ses taxes douanières, qui commenceront à s'appliquer en avril. Et pourtant, malgré ces secousses, il soufflait un léger vent d'optimisme sur le campus de l'université Goethe, à Francfort (Allemagne), mercredi 12 mars.

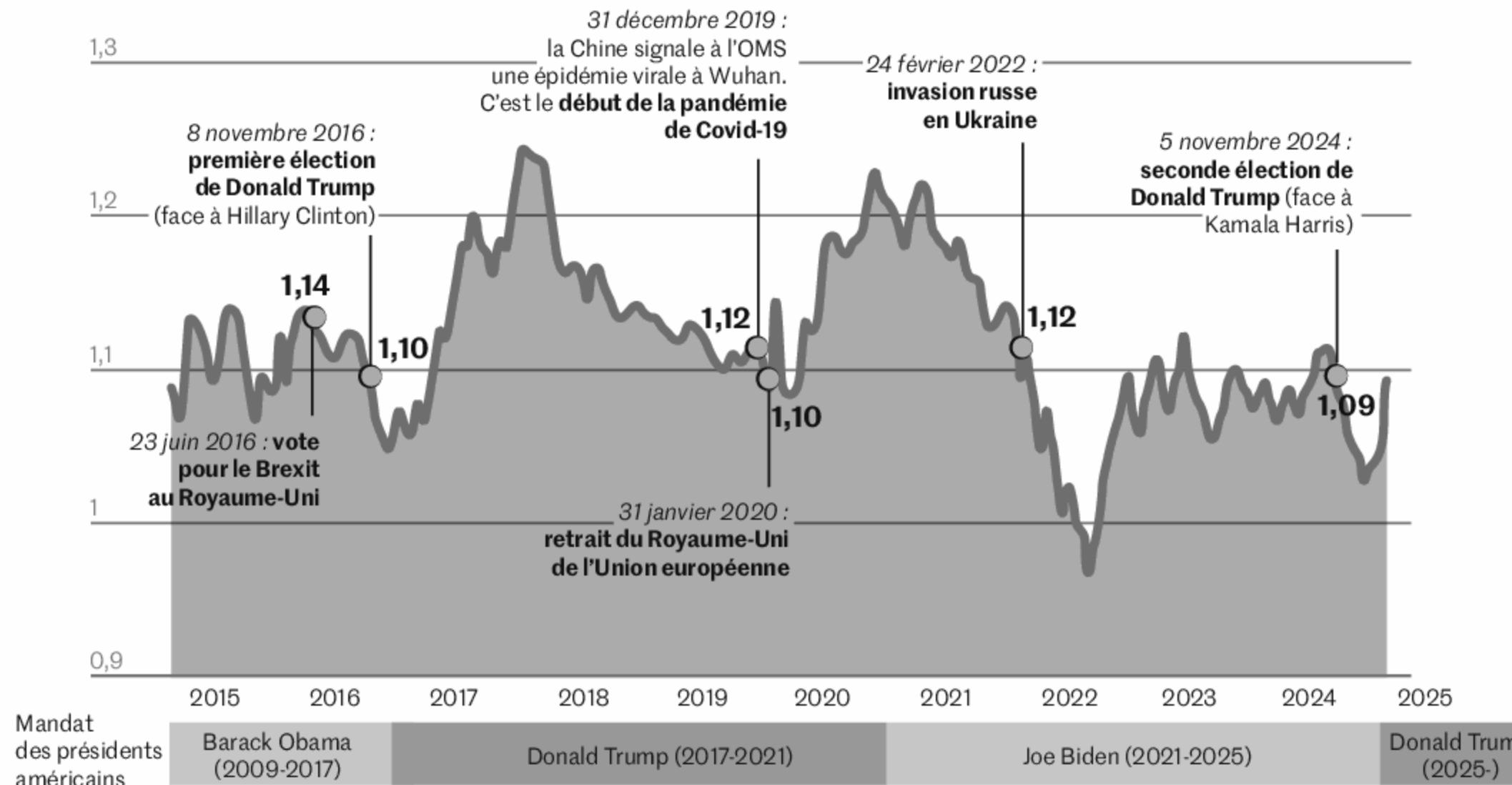
Il s'y tenait la grande conférence annuelle de l'Institut pour la stabilité monétaire et financière. Celle-ci réunit le gratin de la Banque centrale européenne (BCE), à commencer par sa présidente, Christine Lagarde. L'audience est composée d'économistes et de financiers. Ambiance cheveux gris, costumes-cravates et convictions pro-européennes. Tous regardent avec effarement les vitupérations de M. Trump, ses annonces contradictoires et son soutien au président russe, Vladimir Poutine.

Inquiétude des marchés

Mais ils en tirent un espoir, résumé par Klaus Adam, économiste à University College London et ancien de la BCE : « La situation actuelle pourrait promouvoir la zone euro comme un refuge et l'aider à devenir une monnaie de réserve. » A savoir, une devise privilégiée par les banques centrales pour constituer leurs réserves, parce qu'elles ont confiance en elle. Depuis des décennies, ce rôle est principalement joué par le billet vert. Et si le président américain, en se mettant à dos la majo-

La devise européenne est en passe de connaître son quatrième rebond majeur en dix ans

Cours de l'euro, en dollars



Infographie : Le Monde • Sources : Boursorama, Le Monde

depuis deux décennies : il était de 71 % en 2008, et de 65 % en 2018.

Un autre événement participe à cet optimisme à l'égard de la zone euro : l'Allemagne semble être sur le point de dépenser beaucoup plus. Le probable futur chancelier, Friedrich Merz, qui a remporté les élections du 23 février, a annoncé des dépenses dans les infrastructures (500 milliards d'euros) et la défense (un montant sans doute similaire) pour les dix prochaines années. Cela doit permettre de relancer la première économie d'Europe et de la sortir de la stagnation. Surtout, cela va mettre sur le marché un grand nombre d'« actifs sûrs ». Car les investisseurs étrangers, quand ils veulent investir en euros, manquent d'obligations européennes à acheter. Si la France et l'Italie sont très endettées, l'Allemagne, premier pays de la zone, émet en effet peu d'obligations. Or, pour que l'euro soit une monnaie de réserve, il faut bien que les investisseurs étrangers aient un actif sur lequel tabler.

Défense indépendante

Mieux encore, ajoute M. Adam, les dépenses de l'Allemagne – et du reste de l'Europe – visent le secteur-clé que représente le militaire. « Pour être une monnaie de réserve, il y a deux préconditions : le retour de la croissance en zone euro, et avoir une défense indépendante », estime-t-il. Il est le premier à reconnaître que la séquence actuelle « n'est pas la fin du dollar ». L'euro pourrait progressivement prendre plus de poids. « Il est possible qu'on se dirige vers un monde où plusieurs devises serviraient de réserve », estime Maurice Obstfeld, ancien économiste en chef du Fonds monétaire international.

Les jeux sont loin d'être faits. M. Trump pourrait calmer les ardeurs de ses annonces. L'UE pourrait se diviser, rendant les dépenses dans la défense difficiles. La nouvelle coalition allemande peut également faire face à de sérieuses difficultés. Pourtant, l'occasion pour la monnaie unique est là : « Je pense qu'il y a un chemin clair pour renforcer le rôle de l'euro à travers le monde », confiait, le 6 mars, au Financial Times Paschal Donohoe, le ministre des finances irlandais, également président de l'Eurogroupe, qui réunit les ministres des finances de la zone euro. ■

« La situation actuelle pourrait aider l'euro à devenir une monnaie de réserve »

KLAUS ADAM
économiste à l'University College London

rité de la planète, commençait à détricoter ce « privilège exorbitant » du dollar ?

Les marchés financiers vont d'ailleurs dans ce sens. L'euro a grimpé de 5 % depuis un mois – il s'échangeait à 1,09 dollar mardi 18 mars -, retrouvant ses plus hauts niveaux depuis la victoire de Donald Trump à la présidentielle américaine, début novembre 2024. « On commence à se poser la question : dans les conditions actuelles, veut-on vraiment s'exposer au dollar ? », résume Giovanni

Zanni, économiste à NatWest, une banque britannique.

L'inquiétude ne concerne pas seulement les risques économiques de la politique de M. Trump, mais la solidité même des institutions américaines. La Réserve fédérale (Fed, banque centrale) va-t-elle rester indépendante ? Le chef d'Etat américain résistera-t-il à la tentation de manipuler le dollar ? Les investisseurs étrangers risquent-ils de voir leurs actifs confisqués ? « Si j'étais un investisseur chinois, je serais très inquiet », estime M. Adam.

Un discours dans le camp trumpien a mis le feu aux poudres. Il a été prononcé en novembre 2024 par Stephen Miran, nommé par Donald Trump pour présider le Council of Economic Advisers, un organisme rattaché à la Maison Blanche. Il y préconisait une grande négociation : les Etats-Unis proposeraient de continuer à offrir leur parapluie militaire, contre quoi les pays alliés accepteraient d'échanger leurs actuels bons du Trésor américains (qui ont une durée limitée, typiquement d'une dizaine d'années) contre des obliga-

tions perpétuelles, ou d'une durée de cent ans. Il s'agirait d'un défaut partiel des Etats-Unis sur leur dette. « Ce genre d'idée est très inquiétant », poursuit M. Zanni.

Dans ce cadre, la nomination du futur président de la Fed sera déterminante. Le mandat de Jerome Powell, actuellement à ce poste, se termine en mai 2026. Donald Trump doit lui choisir un successeur. « Il faut qu'il nomme une personnalité qui sache résister aux pressions politiques, sinon ce sera très mal perçu », avertit Petra Geraats, de l'université de Cambridge, au Royaume-Uni.

Pour autant, aucune de ces secousses américaines ne signifie que la zone euro est en forme. La croissance est en berne, la compétitivité a décroché, l'ombre de la menace russe s'étend chaque jour un peu plus... « Mais une monnaie de réserve n'est pas une valeur absolue. La question est : quelle est la moins mauvaise des devises ? », explique Mme Geraats.

Or, la zone euro a pour elle des institutions solides et le respect des règles de droit. Dans ce cadre, alerte un ancien banquier central,

les Européens doivent résister à la tentation de saisir les 210 milliards d'euros de la Banque centrale russe qui sont détenus en grande partie chez Euroclear, une institution financière belge.

Bien sûr, l'effondrement du dollar a été maintes fois annoncé par le passé, sans jamais se réaliser. Le billet vert représente toujours 58 % des réserves des banques centrales du monde, soit presque trois fois plus que l'euro (20 %), qui est la deuxième devise – et à elle-même perdu du terrain au moment de la crise de 2010-2015. Mais le poids du dollar s'émousse

ÉRIC ALBERT

L'or atteint un nouveau record

Poussé par l'escalade entre Israël et le Hamas et les incertitudes économiques mondiales, le cours de l'or a atteint, mardi 18 mars, un nouveau sommet historique. L'once d'or a grimpé jusqu'à 3038,33 dollars (2788,47 euros), dépassant son record de vendredi 14 mars, qui s'établissait à 3004,94 dollars. Cette nouvelle fièvre, directement liée au fait qu'Israël a annoncé, mardi, son intention de poursuivre dans les prochains jours ses frappes sur Gaza, confirme le statut de valeur refuge de l'or. La semaine du 10 mars, les investisseurs se sont rués sur le métal précieux dans le contexte de guerre commerciale lancée par les Etats-Unis. « L'équation reste simple pour l'or : plus les droits de douane sont élevés, plus l'incertitude est grande et plus la demande est forte », résume Stephen Innes, analyste chez SPI AM.

Croissance 2025 : l'Insee douche les espoirs du gouvernement

Le PIB français ne devrait croître que de 0,1 % au premier trimestre. Atteindre 0,9 % sur l'année, comme le prévoit le budget, paraît difficile

Sans grande surprise, la croissance française, qui ne progressait déjà pas à grande allure – l'année 2024 s'est achevée sur une hausse de 1,1 % du produit intérieur brut –, s'embourbe. L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), qui escomptait encore en décembre 2024 une activité en hausse de 0,2 % sur chacun des deux premiers trimestres 2025, a révisé cette prévision à la baisse. La croissance ne dépasserait pas, finalement, 0,1 % au premier trimestre et 0,2 % au deuxième.

Fin juin, l'accès de croissance, soit la croissance définitivement engrangée, même si l'activité est atone au second semestre, ne dépassera pas 0,4 %. Le gouvernement, qui a échafaudé le budget sur une hypothèse de croissance de 0,9 % pour l'année, n'a plus qu'à espérer une embellie, avec une croissance de 0,6 % sur chacun des deux derniers trimestres, pour que son scénario se réalise.

Il n'est guère non plus de surprise dans les causes de cette dé-

gradation conjoncturelle. En vertu de la politique de consolidation budgétaire, visant à réduire le déficit public, le « moteur de la dépense publique s'éteindrait », explique l'Insee, notamment au premier trimestre, dont les dépenses sont régies par la « loi spéciale » votée en décembre 2024 faute de budget. L'autre responsable de la dégradation est à trouver outre-Atlantique. En agitant le chiffon rouge des droits de douane, le président américain, Donald Trump, va provoquer un ralentissement des échanges internationaux.

Selon l'Insee, sous l'effet de ces mesures douanières, le commerce mondial ne progresserait que de 0,6 % au premier trimestre et de 0,3 % au deuxième, soit respectivement 0,1 et 0,4 point de moins qu'attendu. Au sein de la zone euro, la France n'est certes pas le pays le plus exposé au contrecoup des décisions américaines. Mais les entreprises françaises subiront les impacts du ralentissement d'ensemble et particulièrement celui subi par l'Allemagne et l'Ita-

lie, les plus sensibles à une hausse des droits de douane américains. De quoi faire caler le commerce extérieur, pourtant l'un des principaux moteurs de la croissance de 2024, avec les dépenses publiques.

Le contexte global est marqué par le retour au Etats-Unis, qui pourraient basculer d'une « croissance brillante », selon les mots de Dorian Roucher, chef du département de la conjoncture à l'Insee, à la récession, avec en filigrane le spectre d'un redémarrage de l'inflation. Tout cela n'incitera guère ménages et entreprises à renouer avec la dépense et l'investissement. Les entreprises, à la santé

financière toujours fragile, restent prudentes : le climat des affaires est toujours sous sa moyenne de longue période.

Les ménages ne manifestent pas une plus grande confiance en l'avenir. Après avoir assisté, médusés, à la hausse des prix, c'est désormais la courbe du chômage qui les inquiète et les incite à être toujours plus raisonnables. Pourtant, les conditions pourraient être réunies pour renouer avec la consommation : l'inflation est désormais maîtrisée et devrait le rester. L'Insee prévoit que les prix ne progresseront, au premier semestre, que de 1,1 %.

Dans le même temps, la revalorisation des prestations sociales, les négociations salariales et la baisse du prix de l'énergie ont redonné du pouvoir d'achat. Ce dernier a augmenté de 2,5 % en 2024 et poursuivrait sur cette lancée en 2025 : à la mi-année, l'accès serait de 0,9 %. Une amélioration qui ne sera que partiellement ressentie dans le chiffre d'affaires des commerçants : la consomma-

tion n'augmenterait que de 0,4 % au premier trimestre et de 0,2 % au deuxième.

Seul point réellement positif : l'investissement des ménages, autrement dit les achats de logements neufs, devrait cesser de se dégrader et de peser sur la croissance. Mais le taux d'épargne, toujours accroché au-dessus de 18 %, « baissait à peine » et devrait se maintenir à un niveau très élevé, bien plus que les quelque 15 % d'avant la crise sanitaire.

Effet de ciseau
Car, la « mauvaise nouvelle », ainsi que le souligne M. Roucher, c'est l'emploi. La dégradation du marché du travail est désormais manifeste. Elle a démarré au quatrième trimestre 2024 : 90 100 emplois, soit 0,3 % des effectifs salariés, ont alors été détruits, dont 68 000 dans le privé et 22 100 dans le public. La situation s'est particulièrement dégradée dans les services marchands : hors intérim, le nombre d'emplois s'est réduit pour la première fois depuis la

mi-2013, si l'on fait exception de la crise sanitaire.

Et cette destruction d'emplois se poursuivra au premier trimestre 2025 : l'Insee estime que 50 000 postes vont disparaître sur les trois premiers mois de l'année. Tandis que les entreprises licencient ou cessent de recruter, la population active augmenterait plutôt, puisque les seniors restent plus longtemps en emploi – une conséquence de la réforme des retraites. Cet effet de ciseau conduit à une hausse du chômage, qui devrait atteindre 7,6 % à la mi-année, selon l'Insee.

Et encore, la dégradation serait plus forte si certains jeunes n'avaient pas décidé de prolonger leurs études pour retarder leur entrée dans la vie active, explique Dorian Roucher, qui constate que ce phénomène connaît « une ampleur assez significative ». Signe des temps, la principale barrière à l'embauche, de l'avis des chefs d'entreprise, est désormais l'incertitude économique. ■

BÉATRICE MADELINE

Après l'inflation, c'est désormais la courbe du chômage qui inquiète les ménages

Affaire Huawei : cinq personnes mises en examen à Bruxelles

La justice belge a procédé à des inculpations dans le cadre de l'opération d'ingérence de Huawei mettant en cause des parlementaires européens

BRUXELLES - correspondant

Quatre personnes ont été mises en examen pour corruption active et participation à une organisation criminelle, mardi 18 mars, dans le cadre de l'enquête de la justice belge sur «l'affaire Huawei», du nom du groupe de télécommunications chinois qui aurait tenté, depuis 2021, de s'assurer des soutiens au sein du Parlement européen. Une cinquième personne a été mise en examen pour blanchiment d'argent. Depuis le début de l'affaire, le parquet fédéral ne dévoile pas l'identité des suspects, indiquant que de nouvelles perquisitions avaient eu lieu, lundi 17 mars, dans les locaux bruxellois de l'assemblée.

Une quinzaine de personnes seraient impliquées dans ce nouveau scandale, qui suit celui du «Qatargate», en cours d'instruction depuis la fin de 2022. Selon les informations du *Monde*, au moins 10 élus ou anciens élus de quatre nationalités, appartenant à trois des groupes politiques (le Parti populaire européen, PPE, conservateur ; l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates ; les Conservateurs et réformistes, eurosceptiques), seraient dans le viseur des enquêteurs belges. Les autres intéressés seraient des assistants ou des ex-assistants parlementaires, dont Valerio Ottati, un homme de 41 ans, né en Belgique, qui a travaillé au Parlement avant de devenir, en 2019, le directeur du bureau de Huawei auprès des institutions européennes.

Après les descentes d'une centaine de policiers en différents endroits en Belgique et au Portugal, jeudi 13 mars, le groupe chinois a

diffusé un communiqué dans lequel il affirmait «prendre ces allégations très au sérieux» et «souhaiter coopérer activement avec les enquêteurs». L'opérateur a indiqué aussi vouloir appliquer «une tolérance zéro à l'égard de la corruption». Soupçonné de collusion avec les autorités de Pékin, le groupe s'indignait déjà, en 2019, des allégations «insensées» portées contre lui et affirmait qu'il ne porterait atteinte aux intérêts d'aucun de ses clients.

Le Parlement européen, qui a interdit temporairement l'entrée dans ses locaux de lobbyistes de Huawei, l'affaire fait d'autant plus de bruit qu'elle illustre les carences des réformes décidées dans la foulée du «Qatargate». En 2023, l'assemblée avait voté des règles portant sur la transparence du lobbying, mais sans réelle sanction en cas d'infraction. Sa présidente, la Maltaise Roberta Metsola (PPE), a proposé, de son côté, un plan en 14 points qui ne semble pas avoir été appliqué.

«Intensité» des pressions

Le Parlement aurait dû, par ailleurs, être d'autant plus vigilant quant au risque d'ingérence, de la Chine notamment, que l'une de ses commissions spéciales avait, en 2022, publié un rapport sur les stratégies de désinformation et d'influence de plusieurs régimes, dont celui de Pékin. La commission alertait sur le rôle des 200 instituts Confucius, présents comme les centres de lobbying et de recrutement d'agents.

Avant cette publication, des questions avaient déjà été posées au sujet du groupe d'amitié Union européenne-Chine, créé au Parlement en 2006 et dissous à la fin de 2020. Cette structure a rassemblé

L'affaire fait d'autant plus de bruit qu'elle illustre les carences des réformes décidées dans la foulée du «Qatargate»

jusqu'à 46 élus, conviés à plusieurs reprises à des voyages en Chine. Elle s'attachait notamment à défendre les positions chinoises sur Huawei, mais aussi sur le Tibet, le sort des Ouïgours ou la «nouvelle route de la soie», le projet de liaisons ferroviaires et maritimes avec, entre autres, l'Europe. Un groupe d'amitié est une structure informelle qui permet à des élus européens d'entretenir des relations avec des pays tiers sans véritable contrôle de l'institution.

Dans le domaine-clé des télécommunications, une vaste enquête de l'organisation non gouvernementale Corporate Europe Observatory (CEO) avait jeté le trouble en 2021. Elle révélait comment les géants américains du numérique, mais aussi Huawei, utilisaient 14 des 98 sociétés de conseil établies à Bruxelles – avec un budget de 32 millions d'euros à la clé – pour peser sur les orientations de l'assemblée européenne.

Selon CEO, 140 lobbyistes tentaient, chaque jour, de contacter des décideurs. Hasard ou non, des eurodéputés ont envoyé, en 2021 toujours, une lettre à la Commission européenne, laquelle évoquait les «craintes infondées», se

lon eux, à l'égard de Huawei et de ZTE, un autre équipementier chinois. Les enquêteurs belges s'intéressent aujourd'hui aux élus qui ont signé la missive en question, et notamment à son initiateur présumé, Fulvio Martusciello, membre italien du PPE. Interrogé par le quotidien belge *Le Soir*, l'un des médias qui ont révélé l'affaire, l'élu nie cependant toute implication dans le récent scandale.

Un ancien eurodéputé interrogé par *Le Monde* et désireux de garder l'anonymat se souvient de «l'intensité» des pressions que tentaient d'exercer sur lui des lobbyistes en 2018 et au début de 2019. En mars de cette année-là, la Commission avait décidé, malgré les efforts de l'administration américaine sous la première présidence de Donald Trump, de ne pas interdire l'accès de la société chinoise au marché de la 5G. Du moins pas avant «une démarche coordonnée de sécurisation des futurs réseaux» et «une évaluation» des fournisseurs de la future infrastructure. Etais-ce un résultat du lobbying exercé par l'opérateur, alors même qu'Europol et le coordinateur européen de la lutte antiterroriste avaient souligné le danger du «lien organisationnel» entre Huawei et l'Etat chinois? «Je n'ai pas de certitude, mais un gros doute», répond en souriant l'ancien élue européen.

Quelques mois plus tard, changement de cap: un rapport de la Commission évoquait, cette fois, les risques de piratage de la 5G par des Etats tiers et mettait en avant la sécurité des réseaux. Le recours à la technologie chinoise allait dès lors être freiné tandis qu'une dizaine d'Etats membres choisissaient de l'interdire. ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS

A Air France, une première classe pour clientèle de loisirs fortunée

La compagnie franco-néerlandaise cible les très riches touristes, relais espéré du voyage d'affaires en déclin

Champagne, caviar et chefs étoilés! Air France avait mis les petits plats dans les grands, dans un hôtel particulier de la place Vendôme, à Paris, à l'occasion de la présentation, mardi 18 mars, de sa nouvelle première classe, baptisée, en toute simplicité, «La Première». Benjamin Smith, le directeur général d'Air France-KLM, a dévoilé en personne le nouveau siège des futurs passagers privilégiés de la compagnie aérienne.

C'est que le patron joue gros. Lors de son arrivée à la direction du transporteur franco-néerlandais, à l'été 2018, il avait axé le redressement de l'entreprise sur une montée en gamme, notamment sur la clientèle d'affaires. Las, avec la survenue de la pandémie de Covid-19, cette catégorie de passagers a déserté en masse les avions. Depuis la fin de la crise sanitaire, la clientèle business n'a toujours pas retrouvé ses niveaux d'avant 2020.

Mais Air France a poursuivi ses objectifs énoncés en 2018. La nouvelle première est, selon M. Smith, «le couronnement d'une stratégie commencée il y a cinq ans». Au total, Air France va investir «plus de 1 milliard d'euros par an pendant cinq ans pour poursuivre la montée en gamme», a-t-il ajouté. Notam-

ment dans les lounges, les fameux salons d'aéroport. Un passage obligé pour la compagnie si elle veut continuer à jouer dans la cour des grandes aux côtés de British Airways ou encore de Lufthansa, ses rivales européennes.

New York, Los Angeles, Tokyo...

En effet, faute de passagers en classe affaires en aussi grand nombre qu'attendu, les compagnies régulières du Vieux Continent ont eu la bonne surprise de voir affluer une nouvelle catégorie de «clients fidèles», explique Anne Rigail, directrice générale d'Air France. «Il y a beaucoup plus de clients qui voyagent pour des raisons personnelles», signale-t-elle. Et qui ont le goût et surtout les moyens de voyager en première classe ou en classe affaires. Leur nombre a augmenté de 24 % en dix ans. Une tendance lourde», ajoute la dirigeante. Une aubaine, car ces «passagers loisirs» aux poches pleines occupent aujourd'hui «plus de 50 % des sièges de première classe ou de "business class"», se félicite Mme Rigail. Un afflux bénéfique pour les finances d'Air France, qui assure que, désormais, sa classe avant, la classe affaires et la première «sont rentables».

«D'ici à quelques semaines», a annoncé Benjamin Smith, le pre-

mier des 19 long-courriers Boeing 777-300, modernisé avec la nouvelle première classe, sera en opération. Pour commencer, Air France mettra sa nouvelle offre sur quatre de ses destinations les plus prisées par ses passagers fortunés: New York, Los Angeles, Tokyo et Singapour. Pour s'offrir un aller-retour en première classe vers New York, il faudra débourser pas moins de 10 000 à 12 000 euros, suivant la saison.

Air France est loin d'être seule sur ce créneau du «premium leisure». Lufthansa et surtout British Airways veulent aussi leur part. La compagnie britannique a un atout dans son jeu. Au contraire d'Air France, British Airways a eu le nez de conserver ses 12 gros-porteurs A380, l'avion préféré des passagers. Pour séduire les touristes aisés, la compagnie a dévoilé, fin 2024, sa nouvelle «first class», qui doit équiper sa flotte d'Airbus A380. Plus que jamais, les compagnies aériennes régulières se retrouvent coupées en deux, avec les passagers aisés dans les classes avant et les clients plus modestes à l'arrière. Une réalité illustrée, aussi, par le retrait progressif d'Air France des destinations moyen-courriers au profit de sa filiale à bas coût Transavia. ■

GUY DUTHEIL

INDUSTRIE Siemens veut supprimer plus de 6 000 emplois

L'industriel allemand Siemens a annoncé, mardi 18 mars, son intention de supprimer plus de 6 000 postes dans le monde, pour l'essentiel dans sa division phare de numérisation des usines. Le groupe explique devoir ajuster sa capacité de production à la baisse de la demande «sur les marchés-clés que sont la Chine et l'Allemagne, associée à une pression concurrentielle accrue». – (AFP)

La production française automobile tombe au plus bas depuis 1960

La production de voitures et de fourgons a chuté de 11 % en 2024 (1,34 million d'unités produites), revenant à un niveau inédit depuis les années 1960, hors pandémie de Covid-19, d'après les données définitives des constructeurs obtenues par *Les Echos* et publiées mercredi 19 mars. La production a dépassé de 40 000 exemplaires seulement celle de 2020, marquée par les confinements.

DIVERTISSEMENT Deezer réduit ses pertes en 2024

La plateforme française de streaming musical Deezer a annoncé, mardi 18 mars, un chiffre d'affaires 2024, en hausse de 11,8 %, à 541,7 millions d'euros. La perte nette s'est élevée à 26 millions d'euros, contre près de 60 millions en 2023. – (AFP)



PERTES & PROFITS

| GOOGLE - WIZ

PAR PHILIPPE ESCANDE

Premier test pour l'antitrust à l'ère Trump

Quand on aime, on ne compte pas. Et Google vole en ce moment une passion brûlante à une toute jeune poussée d'origine israélienne de 5 ans d'âge, la bien nommée Wiz (de wizzard, «sorcier»). Il propose 32 milliards de dollars (29,35 milliards d'euros) pour ce spécialiste de la cybersécurité qui n'a réalisé que 350 millions de dollars de chiffre d'affaires en 2023. Ce serait la plus grosse transaction de l'histoire du capital-risque et de Google.

Car la spécialité de Wiz est la sécurité du cloud, c'est-à-dire des centres de données géants qui pullulent, portés par la vague de l'intelligence artificielle. Or Google a décidé d'investir 75 milliards de dollars pour rattraper son retard sur les leaders Amazon et Microsoft. Wiz s'est installé chez tous les grands acteurs.

Un pari très osé

D'où un petit problème qui émerge. Que vont penser Microsoft et Amazon de l'acquisition par leur concurrent de ce partenaire majeur qu'est en train de devenir Wiz? La justice antitrust, très offensive ces dernières années face aux géants de la tech, n'est pas tendre avec ce genre d'opérations. Sa politique va-t-

elle changer avec l'administration Trump? C'est le pari très osé de Sundar Pichai, le patron d'Alphabet, la maison mère de Google. Pour l'instant, tant du côté de la Federal Trade Commission (FTC), chargée de l'antitrust, que du département de la justice (DOJ), les signaux montrent que la nouvelle administration entend garder la même sévérité que l'ancienne vis-à-vis des grands monopoles. Par exemple, demander la vente du navigateur Chrome par Google, comme préconisé en 2024 par le DOJ.

Le moteur de recherche peut compter sur deux alliés inattendus dans cette bataille. Parmi les investisseurs de Wiz, où l'on retrouve les plus grands fonds de la Silicon Valley, figure aussi, selon le *Financial Times*, la société de Josh Kushner, frère du gendre de Donald Trump. Cela peut aider. Il peut aussi espérer des dégâts causés par Elon Musk dans son entreprise de démolition de l'administration américaine. La FTC a ainsi suggéré, début mars un report du procès Amazon face à un manque d'argent et de personnel, avant de se rétracter, en invoquant une «erreur de communication». Justice contre oligarchie, la bataille a commencé. ■

La start-up Weling sort son premier outil de mémoire quantique

L'innovation, aux capacités inédites dans sa version commerciale, a déjà trouvé preneur

Julien Laurat, professeur de physique à Sorbonne Université, peut savourer. Vingt ans qu'il attend ce moment. Disposer dans son laboratoire d'une innovation, dont il est le pionnier: les mémoires quantiques. Ces systèmes stockent bien sûr de l'information, mais une information liée à la physique quantique, qui autorise, si l'on peut dire, une porte à être ouverte et fermée à la fois, ou une particule à être dans deux états en même temps.

Mercredi 19 mars, Weling, entreprise que M. Laurat a cofondée en 2022, a annoncé le lancement de sa première mémoire quantique commerciale. L'armoire, de 50 centimètres de large et de 100 de haut, va rejoindre son laboratoire dans quelques mois. Une autre devrait partir pour les Pays-Bas, dans l'entreprise Qphox, avec laquelle Weling est en partenariat.

Mélasses d'atomes très froids

En matière de technologies quantiques, ce sont souvent les ordinateurs et le calcul qui font parler d'eux, avec la promesse de réaliser des simulations infaisables par les superordinateurs actuels. Mais les mémoires quantiques seront peut-être les maillons essentiels à leur développement, freiné par la difficulté de réaliser des puces de grande taille. Les mémoires pourront servir à connecter ces puces, afin de distribuer le calcul entre elles et de passer outre le problème de la taille individuelle.

Beaucoup d'acteurs de ce marché, qui comptent déjà plus d'une soixantaine de calculateurs quantiques, y croient. Weling a ainsi signé des partenariats avec deux fabricants français de calculateurs quantiques, Pasqal et Quandela. A l'origine, les chercheurs révoyaient moins de calculs que de transmissions sécurisées en tirant profit des étonnantes propriétés de la mécanique quanti-

que. Premier problème, la lumière s'atténue dans les fibres au bout d'une centaine de kilomètres. Des répéteurs sont donc nécessaires. Second problème, le copier-coller est interdit par la théorie quantique, car toute «lecture» de l'état d'un objet le détruit et le rend inutile. Des répéteurs quantiques, donc des mémoires, sont la solution. Julien Laurat entend bien le démontrer.

Weling a choisi de stocker l'information dans une mélasse d'atomes très froids, quasi figés à 50 millionnièmes de degré au-dessus du zéro absolu (soit environ -273 °C). Des lasers et un champ magnétique ralentissent les atomes pour en faire un minicigare de 4 centimètres de long pour dix fois moins de large. Quand un grain de lumière, porteur de l'information, arrive, il est ralenti, puis stoppé par cette mélasse pendant environ 200 microsecondes. Un éclair laser rend de nouveau transparent la mélasse, et la lumière en rejaillit plus de neuf fois sur dix, identique à ce qu'elle était en entrant (on parle d'«efficacité»).

Des concurrents américains, Lightsync ou memQ, sont aussi sur ce créneau porteur. L'un, Qconnect, avait même déjà annoncé une mémoire commerciale en 2021, mais l'entreprise française est la première à proposer un produit intégré (le laser est inclus dans l'armoire), qui en outre est le plus performant sur le critère de l'«efficacité», ouvrant la voie aux applications. «On a livré en temps voulu. Cela donne confiance pour la suite», explique Tom Darras, président et cofondateur de Weling, qui a déjà levé 5 millions d'euros. «La boucle est bouclée. Nos travaux de recherche ont abouti à ce produit, qui va trouver sa place au labo!», dit avec satisfaction M. Laurat. ■

DAVID LAROUSSE

Avec l'intelligence artificielle, la compétence technique en entreprise évolue

Ingénieurs et développeurs doivent renforcer leur compréhension des besoins utilisateurs

Répété à l'envi, l'impact de l'intelligence artificielle (IA) et de sa version générative (IAG) sur l'emploi illustre parfaitement la destruction créatrice chère à l'économiste Joseph Schumpeter (1883-1950). Selon le dernier rapport *Future of Jobs* du World Economic Forum, la transformation en cours du marché du travail, et notamment la transformation numérique et l'automatisation par l'IA, généreraient quelque 170 millions d'emplois et en supprimerait 92 millions. Résultat : 78 millions d'emplois verront le jour dans les cinq prochaines années.

Quelle que soit la solidité de ces perspectives, la révolution due à l'IA élargit la palette de compétences des métiers du numéri-

que. Les trois premières des dix compétences les plus recherchées d'ici à 2030, citées dans le rapport du World Economic Forum, sont l'IA et le big data, les réseaux et la cybersécurité ainsi que la culture technologique.

« Ce n'est pas surprenant. Vu la vitesse d'évolution de la technologie IA, ces métiers vont évoluer et développer de nouvelles compétences pour comprendre le fonctionnement des algorithmes, leur mise en œuvre, contrôler leur qualité, s'assurer qu'ils sont éthiques, qu'ils répondent bien aux besoins, etc. », affirme Stéphanie Bertrand, consultante en transformation des ressources humaines chez Capgemini. Je résument en disant que, dans le numérique, les compétences comportementales sont devenues les nouvelles compétences techniques et qu'il ne faut plus les distinguer les unes des autres. »

Si la technologie peut produire du code, écrire un programme, il faut vérifier et contrôler le code à chaque étape de la chaîne de valeur

de la chaîne de valeur. « Face à la surconfiance dans l'IA de beaucoup d'utilisateurs, les développeurs doivent à présent avoir les mêmes compétences qu'avant, mais surpassees, ils doivent être "supersolides" sur les fondamentaux du développement », insiste Frédéric Bardeau, qui cite la caricature disant qu'avant ChatGPT le développeur codait en deux heures et déboguait en six heures, alors qu'avec ChatGPT le code est produit en cinq minutes, mais il faut au développeur vingt-quatre heures pour le déboguer !

L'humain est donc appelé à rester dans la boucle du développement d'applications et ses compétences à évoluer vers de nouvelles tâches. « A l'heure de l'ordinateur, on parlait d'intelligence augmentée, puis d'intelligence distribuée pour Internet. Pour l'IA, il faudrait parler d'intelligence augmentée ou, comme le suggère Joël de Rosnay, d'intelligence auxiliaire. Cela replace l'IA au niveau d'outil d'aide », explique Yann Ferguson, sociologue et directeur scientifique du LaborIA, laboratoire créé par l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique et le ministère du travail. « Il faut donc de nouvelles compétences en interaction homme/machine, pour développer la coopération entre l'humain et la machine », poursuit Yann Ferguson.

Même si la technologie s'améliore, elle n'est pas mature. « Les formations au développement logiciel restent nécessaires, car les outils d'IA reposent sur des modèles stochastiques [produits par l'effet du hasard], non déterministes », remarque Frédéric Bardeau, président et cofondateur de l'école Simplon.co. Il y a donc une part d'aléatoire dans ce que l'IA génère, en témoignent les nombreuses hallucinations régulières pointées dans la génération de textes ou d'images.

Si l'intelligence artificielle peut produire du code, écrire un programme et développer les tests correspondants, il faut vérifier et contrôler le code à chaque étape

l'exemple du Concorde, une « vision d'ingénieur, pas de commercial », pour illustrer pourquoi seulement 20 % des projets d'IA en entreprise sont réellement mis en production. « Les raisons sont une mauvaise compréhension des problèmes à résoudre et la concentration sur les aspects technologiques plutôt que sur les besoins réels », détaille-t-il.

Autrement dit, développeurs et ingénieurs du numérique doivent élargir leurs compétences à l'identification et à la compréhension des besoins utilisateurs, la communication et l'explication des solutions développées.

« Experts et généralistes »

« Les qualités sociales, humaines deviennent critiques pour les informaticiens, mais ils ne sont pas formés pour ça, ils doivent donc travailler en binôme avec les ressources humaines et s'intéresser aux process », ajoute Yann Ferguson. « L'adoption des méthodes de développement agile a déjà contribué à désinhiber les développeurs, qui ont dû parler de leur travail, écouter les utilisateurs, comprendre leur métier avant d'expliquer leur code. Aujourd'hui, ils doivent aussi être compétents en cybersécurité tout en faisant de la veille pour suivre l'évolution rapide des outils. Bref, être à la fois des experts et des généralistes ! », conclut Frédéric Bardeau.

A l'instar des « chief data officers », alias directeurs des données, apparus il y a une quinzaine d'années, « on voit apparaître des manageurs de l'IA », constate Emmanuel Stanislas, directeur de Clémentine, cabinet de recrutement de l'agence pour l'emploi et d'intérim Actual Group. « Ils comprennent l'informatique et l'IA sans être des experts tout en étant ancrés dans un métier. Ils conjuguent des compétences transférables comme la transmission, la conduite du changement, l'analyse, à des compétences techniques », explique-t-il.

Constatons que, pour l'instant, l'intelligence artificielle ne figure ni dans les fiches de poste des informaticiens, ni dans les CV des candidats... ■

SOPHY CAULIER

LES CHIFFRES

78

C'est, en millions, le nombre de créations d'emplois attendues dans le monde d'ici à 2030, selon le rapport « The Future of Jobs », du World Economic Forum, publié en janvier. Les métiers qui connaissent la plus forte croissance en pourcentage sont les ingénieurs spécialisés dans trois domaines : big data ; intelligence artificielle (IA) et machine learning (« apprentissage machine ») ; développement de logiciels et d'applications. Les trois compétences les plus recherchées d'ici à 2030, tous métiers confondus, sont celles de l'IA et du big data, celles des réseaux et de la cybersécurité, et enfin la littératie numérique.

8 %

C'est la part des entreprises dans le monde qui recruteront pour disposer de nouvelles compétences en IA ; 68 % formeront pour améliorer les compétences de leurs effectifs existants, estime le Boston Consulting Group dans son enquête « BCG AI Radar 2025 Survey » de janvier.

Une part d'aléatoire

La compréhension du langage naturel par l'intelligence artificielle permet aujourd'hui de générer du code sans maîtriser les subtilités de l'algorithmique. Ce qui a fait dire à beaucoup que des outils comme ChatGPT mettraient fin au métier de codeur. En fait, il n'en est rien.

Même si la technologie s'améliore, elle n'est pas mature. « Les formations au développement logiciel restent nécessaires, car les outils d'IA reposent sur des modèles stochastiques [produits par l'effet du hasard], non déterministes », remarque Frédéric Bardeau, président et cofondateur de l'école Simplon.co. Il y a donc une part d'aléatoire dans ce que l'IA génère, en témoignent les nombreuses hallucinations régulières pointées dans la génération de textes ou d'images.

Si l'intelligence artificielle peut produire du code, écrire un programme et développer les tests correspondants, il faut vérifier et contrôler le code à chaque étape

Les DRH ne se voient pas encore confier la gestion du temps de travail à une IA

Dans le cas où l'intelligence artificielle serait utilisée pour organiser les plannings, les professionnels craignent une intensification du travail

Les Rencontres RH

Peut-on confier à l'intelligence artificielle (IA), à commencer par la gestion du temps de travail ? C'est la question qui était posée à une dizaine de responsables des ressources humaines (RH), le 6 mars, à Paris, à l'occasion des Rencontres RH, le rendez-vous mensuel de l'actualité des ressources humaines, créé par *Le Monde* en partenariat avec l'Association pour l'emploi des cadres. « La gestion du temps, c'est l'élément central de l'organisation du travail : elle a une dimension individuelle, mais aussi collective, a introduit Marie Benedetto-Meyer, sociologue du travail et maîtresse de conférences à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines. Comment va-t-on réussir à organiser cette planification des temps avec des collectifs qui se multiplient ? Il y a aussi une variabilité des temps selon les personnes, leur expérience, leurs compétences. »

Si les outils numériques, à priori ceux recourant à des IA génératives, promettent d'optimiser la

gestion du travail, notamment avec des « algorithmes prédictifs », la chercheuse a rappelé que leur usage n'est pas neutre. Ils posent notamment le risque de surcharger les agendas de chacun.

« On travaille sur la planification assistée par IA », assume Corentin Travers-Lesage, directeur organisation et santé au travail chez DomusVi, qui gère notamment des résidences pour personnes âgées. Face aux rythmes de travail dans les métiers du soin (journées de dix ou douze heures), l'entreprise voit dans l'aide de l'IA un moyen de tester des plannings « différents », « qui répondent aux besoins de l'activité, mais qui soient plus flexibles pour les collaborateurs » : un outil d'IA permettrait ainsi de récolter à grande échelle un maximum de « désirata » des salariés, certains souhaitant travailler plutôt le matin, revenir à un rythme de sept heures par jour... Sans submerger les cadres de santé, pour qu'il la planification représente déjà une grande partie du travail.

Corentin Travers-Lesage voit aussi dans les différentes solutions technologiques en cours de test la possibilité de mieux gérer les remplacements de dernière

minute : « Plutôt que de prendre le téléphone, je peux pousser une notification sur le smartphone de personnes qui seraient disponibles. Nos établissements sont partants, car les difficultés de planification sont majeures. »

Avantages et risques

Les autres entreprises présentes, curieuses du cas d'usage de DomusVi, s'avouent bien moins avancées, car leurs salariés sont moins sur des métiers postés, avec des horaires fixes. C'est pourtant le cas chez Médiamétrie, mais « à ce stade, les contraintes de sécurité et de solidité des outils ne sont pas satisfaisantes, on n'a pas encore trouvé la solution IA qui pourrait nous aider concrètement là-dessus », affirme Gaël de Cagny, le DRH de l'entreprise spécialisée dans les mesures d'audience.

Les intervenants soulignent tous la difficulté de créer un outil maison, qui génère des règles d'organisation du travail communes tout en prenant en compte les spécificités de chacun. Ce qui ne les empêche pas de peser le pour et le contre. « On n'a pas envie qu'un conducteur de travaux donne une tâche plus longue que

ce qu'impose la réglementation, cite en exemple Aymeric Guégan, directeur RSE chez Colas Rail. Les équipes seraient favorables à un outil qui permettrait de contrôler le temps de travail, de rectifier les erreurs, même si j'ai peur que l'IA alloue parfois des tâches qui ne sont pas en corrélation avec les aptitudes des personnes. »

« Il y a aussi des données que seul le manager connaît, comme le fait qu'un tel soit aidant pour un proche. Il est le seul à pouvoir sincèrement poser la question : 'Comment ça va ?' à un collaborateur », juge la DRH de transition Anne Morgan, présidente de l'antenne locale du Val-de-Marne de l'Association nationale des DRH.

Cette dernière s'est amusée à poser la question de ces Rencontres RH à ChatGPT : au rayon des avantages apparaissent le gain de temps pour les managers, l'optimisation des ressources, la baisse des erreurs humaines, mais émergent aussi les risques d'une déshumanisation du management ou d'un manque de flexibilité dans les situations exceptionnelles.

« Je suis préoccupée par les belles promesses qui disent qu'on va enlever des tâches à faible valeur

ajoutée, avance Catherine Chavannerie, DRH de CDC Habitat, filiale immobilière de la Caisse des dépôts. Quid de la charge psychologique ? Dans tous nos métiers, on a des phases de respiration importantes, qu'il faut préserver. »

Les invités craignent aussi une remise en cause de la compétence des managers. « La question n'est pas tant sur l'élaboration des plannings par l'IA que sur la capacité du manager à bien lui poser des questions », estime Jérôme Friteau, DRH de l'Assurance-retraite. Pour garder son rôle, selon lui, il faudra « que le manager se repose sur le temps gagné ». ■

JULES THOMAS

Ont participé aux Rencontres RH du 6 mars : Marie Benedetto-Meyer, maîtresse de conférences en sociologie à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines; Catherine Chavannerie, DRH, CDC Habitat; Léa Coubray, manageuse, The Salmon Consulting; Gaël de Cagny, DRH, Médiamétrie; Sandrine Daniel, responsable du service affaires juridiques, RH et internationales, Institut Pasteur; Véronique Dubois, directrice de la communication, APEC; Frédéric Durand, DRH, Institut Pasteur; Jérôme Friteau, directeur des relations humaines de l'Assurance-retraite; Aymeric Guégan, directeur RSE, Colas Rail; Emmanuelle Lamy, DRH, Muséum national d'histoire naturelle; Anne Morgan, DRH de transition, présidente de l'ANDRH Val-de-Marne; Nathalie Pierron, responsable du pôle événementiel, APEC; Jules Thomas, journaliste, « Le Monde »; Corentin Travers-Lesage, directeur organisation et santé au travail, DomusVi; Gilles van Kote, directeur délégué, « Le Monde ». ■



CARNET DE BUREAU
CHRONIQUE PAR ANNE RODIER

La Légion d'honneur mise à mal

Le syndicat CFE-CGC Orange a récemment demandé le retrait de la Légion d'honneur décernée à l'ex-PDG de France Télécom Didier Lombard, à son numéro deux Louis-Pierre Wenès, à l'ex-DRH Olivier Barberot, et à deux anciennes cadres, Nathalie Boulanger et Brigitte Dumont, tous condamnés pour « harcèlement moral institutionnel » ou « complicité » dans l'affaire des suicides de France Télécom. « Maintenir ces distinctions serait, selon nous, un affront aux victimes et à nos institutions », commente la première organisation syndicale du groupe Orange (ex-France Télécom) dans un communiqué publié jeudi 13 mars.

Créeé par Napoléon en 1802 pour exprimer la reconnaissance de l'Etat envers ceux qui œuvrent de manière exceptionnelle pour le bien commun, la Légion d'honneur est un marqueur de la méritocratie républicaine, sans grand rapport avec des activités managériales.

Avec le temps, les décorés ont été de plus en plus nombreux et de plus en plus divers, jusqu'à récompenser les influenceurs dans les années les plus récentes. La banalisation du titre est régulièrement critiquée, que ce soit par des responsables politiques, des historiens ou des membres de la Légion d'honneur. En 1962 déjà, Charles de Gaulle en avait réduit le contingent pour faire barrage à sa dévalorisation.

Le quota annuel est fixé par décret. Pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, les contingents annuels sont d'un peu plus de 3 000.

Cette année, la liste a été annoncée avec retard, le 18 janvier au lieu du traditionnel 1^{er} janvier, conséquence directe du contexte politique. Les personnalités récompensées par la Légion d'honneur sont nombreuses dans le monde du travail : une ex-responsable des ressources humaines au ministère de la justice, plusieurs DRH de grands groupes, comme Veolia, Stellantis, Axa France, FM Logistic, un ancien ministre du travail, etc. Pas moins d'une cinquantaine de personnes, sans compter les médaillés de l'ordre national du Mérite, créé en 1963 notamment pour endiguer l'inflation du nombre de décorés de la Légion d'honneur.

L'emploi sert sans conteste l'intérêt général, et il serait dommage de ne pas saluer le mérite de ceux qui œuvrent pour faire du travail une richesse nationale, mais les critiques de dévoiement du titre qui dénoncent le clientélisme ou la perte de sens de cette décoration incitent à redoubler de vigilance quant à la qualité des critères d'attribution.

Le code de la Légion d'honneur prévoit que le titre peut être retiré à tout membre qui aura commis des actes contraires à l'honneur ou de nature à nuire aux intérêts de la France. L'article R92 du code de la Légion d'honneur l'indique clairement : « Peut être exclue de l'Ordre toute personne qui a fait l'objet d'une condamnation à une peine correctionnelle. » Des précédents ont déjà eu lieu dans un autre contexte. En 2001, c'est pour sa condamnation pour abus de confiance et recel d'abus de biens sociaux que le fondateur et ancien président de l'Association pour la recherche sur le cancer, Jacques Crozemer, avait été exclu.

Dans sa lettre adressée au grand chancelier, le président de la CFE-CGC Orange, Sébastien Crozier, parle d'éviter un « déshonneur pour notre République ». La mesure d'exclusion, si elle était retenue, devrait être annoncée par décret. ■

L'ombre de Trump plane sur le sport mondial

Le successeur de Thomas Bach, qui sera élu jeudi à la tête du CIO, devra composer avec le président américain

COSTA NAVARINO (GRÈCE) -
envoyé spécial

Depuis l'investiture de Donald Trump, le 20 janvier, la communauté sportive internationale est, elle aussi, suspendue à la moindre déclaration du président américain. Ce dernier a déjà bouleversé les relations diplomatiques et commerciales mondiales. Et le monde du sport tremble. Les deux prochaines compétitions majeures se disputeront aux Etats-Unis, la Coupe du monde de football – coorganisée avec le Canada et le Mexique –, en 2026, et les Jeux olympiques et paralympiques, en 2028, à Los Angeles. Alors, chacun des acteurs scrute les moindres faits et gestes du locataire de la Maison Blanche.

Le président de la FIFA, Gianni Infantino, présent à l'investiture, a déjà fait allégeance à l'hôte de la Maison Blanche. Mais entre Donald Trump et le Comité international olympique (CIO), les relations ont été jusque-là plutôt fraîches. Le patron de l'organisation lausannoise, Thomas Bach, n'avait-il pas confié à l'un de ses collaborateurs un « Priez pour le monde », en sortant du bureau Oval, en juin 2017 ?

Outil idéologique

Le ou la successeur(e) de l'Allemand – les membres du CIO élisent, parmi sept candidats, leur président(e) jeudi 20 mars, pour un mandat de huit ans – n'aura d'autre choix que de composer avec le dirigeant de la première puissance économique et sportive mondiale, un fan invétéré de sports, individuels de préférence, notamment d'arts martiaux mixtes (MMA), un sport de combat violent. Mais aussi et surtout de golf, qu'il pratique assidûment sur les nombreux parcours qu'il possède à travers la planète. Ses adversaires sur les greens affirment qu'il ne recule devant rien pour l'emporter. « Il triche comme un comptable de la mafia », écrit Rick Reilly dans le livre *Commander in Cheat* (« tricheur en chef », Grand Central Publishing, 2019, non traduit), qu'il a consacré à la passion dévorante du magnat de l'immobilier pour le golf.

Celui qui veut rendre sa grandeur à l'Amérique ne perd jamais une occasion de faire du sport un outil au service de son idéologie. A peine investi, Trump a pris, début février, un décret interdisant aux personnes transgenres de participer à des compétitions sportives



Donald Trump à une compétition de golf au Trump National Doral Golf Club, à Doral (Floride), le 7 avril 2024. REBECCA BLACKWELL/AP

« La dystopie trumpienne pourrait aboutir à la destruction de l'organisation fédérale du sport international »

JEAN-LOUPE CHAPPELET
spécialiste de l'olympisme

fémminines dans les écoles et les universités américaines. Une mesure qu'il aimeraient imposer à l'échelle mondiale. « A Los Angeles, en 2028, mon administration ne restera pas les bras croisés à regarder des hommes battre des athlètes féminines », a-t-il asséné lors de la signature du décret.

Les républicains exercent depuis lors un intense lobbying pour faire infléchir le CIO sur la liberté qu'il donne aux fédérations internationales (FI) de décider de la participation des transgenres aux compétitions. Une doctrine que l'instance a réaffirmée en novembre 2021, dans son Cadre sur l'équité, l'inclusion et la non-discrimination sur la base de l'identité sexuelle et de l'intersexuation.

Donald Trump menace déjà de ne pas délivrer de visas aux athlètes transgenres qualifiés. Au mépris de la Charte olympique, fait valoir l'historien du sport Patrick Clastres. « Cela créerait un dangereux précédent, car, à l'avenir, les pays organisateurs seraient tentés de faire prévaloir leur loi nationale sur la loi olympique. » Pour déminer le dossier, le CIO pourrait demander aux fédérations de pratiquer

quer des tests génétiques pour déterminer le sexe des athlètes sélectionnés, avance Jean-Loup Chapplelet, spécialiste de l'olympisme à l'université de Lausanne. « Cela s'est déjà fait, rappelle-t-il, aux Jeux de 1968 ; les tests avaient été ensuite supprimés. Le CIO va recommander aux fédérations internationales, qui devront s'aligner. » Habil modus operandi qui, comme sur la question russe après l'invasion de l'Ukraine, permet à l'institution lausannoise de dicter sa politique sans en endosser la responsabilité.

La réflexion sur la participation d'athlètes transgenres – ayant fait

leur puberté comme hommes – à des compétitions féminines était déjà à l'œuvre au sein des fédérations internationales. La natation, l'athlétisme ou encore le cyclisme se sont prononcés contre – au nom de l'équité entre les athlètes –, bien avant Donald Trump. Mais l'élection de ce dernier a accéléré l'agenda du CIO sur la question. S'ils ne font aucune mention du terme « transgenre » dans leurs manifestes, les sept candidats à la présidence de l'instance se sont, depuis l'investiture américaine, vu imposer le débat dans la campagne. Cinq d'entre eux sont alignés sur la Maison Blanche. Parmi eux, le Britannique Sebastian Coe – patron de World Athletics – et l'Espagnol Juan-Antonio Samaranch Jr, deux des favoris du scrutin.

Pour ailleurs, le réchauffement des relations entre Washington et Moscou pourrait faire le jeu des Russes – bannis des JO de Paris 2024 par le CIO –, et précipiter leur retour dans les compétitions sportives, avant Los Angeles 2028. Seb Coe n'y est plus opposé – « Si [Trump] parvient à un accord de paix », lui qui fut inflexible, de-

puis 2022, sur leur exclusion des pistes d'athlétisme. Réputé proche de la Russie et de la Chine, Samaranch affirme vouloir, s'il est élu, étudier « dès que possible la réintégration du Comité olympique russe ». Quant aux autres candidats, ils estiment majoritairement, à l'image du Français David Lappartient, que les Russes ont « vocation à reprendre une place dans le monde du sport ».

« Liberté de se doper »

Autre sujet de friction entre l'administration Trump et le CIO : la lutte antidopage. Les Etats-Unis ont suspendu début janvier leur contribution de 3,6 millions de dollars (3,29 millions d'euros) à l'Agence mondiale antidopage (AMA), dont le budget total (53 millions de dollars) est abondé à 50 % par le CIO et, pour le reste, par les Etats membres. Une décision prise en guise de rétorsion dans l'affaire des 23 nageurs chinois contrôlés positifs à la triméthazidine en 2021 mais non sanctionnés par le régulateur international.

Pour régler le différend, « le nouveau président du CIO devra trouver un compromis entre l'AMA et l'Usada [l'agence américaine antidopage] », soutient Jean-Loup Chapplelet. L'Agence française de lutte contre le dopage souligne, de son côté, que les Etats-Unis n'auront d'autre choix, pour organiser les Jeux de Los Angeles, que de se soumettre au multilateralisme et au respect du droit international – notamment la Convention internationale de l'Unesco contre le dopage dans le sport (2005), dont ils sont signataires. Sinon ? « Le système mondial s'en trouverait ébranlé », redoute l'instance française.

L'annonce, mi-février, du financement par Donald Trump Jr, fils du président, des Enhanced Games – « des jeux pour dopés », raillent les opposants au projet de ces « jeux améliorés » – ne donne pas de signal encourageant à la communauté internationale. « On assiste à un retournement de doctrine », observe Patrick Clastres. « Lors de son premier mandat, Trump voulait étendre le droit et la juridiction américains en matière de dopage à l'échelle de la planète. Dans le second, il s'agit de donner aux athlètes la liberté de se doper. »

Et de faire de ces Enhanced Games une compétition débarrassée de toute contrainte. Car dans le monde de Trump, la vision régulée du sport n'a pas sa place.

Loup Chapplelet, spécialiste de l'olympisme à l'université de Lausanne, qui souligne le poids croissant des diffuseurs asiatiques. Pour diversifier la source des revenus du CIO, Juan Antonio Samaranch, alors président de l'instance (1980-2001), décide, en 1985, de créer le programme de sponsoring TOP (The Olympic Partners). Un club VIP où les partenaires, des grosses multinationales, paient leur ticket d'entrée autour de 150 millions de dollars par olympiade en échange d'une exposition mondiale.

« Le CIO? C'est nous qui le faisons vivre »
Aujourd'hui, le programme TOP représente quelque 2,5 milliards de dollars de revenus pour le CIO, contre une centaine de millions il y a quarante ans. Et sur les 12 partenaires premium actuellement sous contrat avec le CIO, cinq sont domiciliés aux Etats-Unis (Visa, Coca-Cola, Intel, Procter & Gamble et Airbnb).

Au lancement du programme, le CIO était même totalement dépendant du dollar américain. « Les Etats-Unis avaient imposé leurs entreprises comme les premiers financeurs du sponsoring mondial. En retour, et depuis cette époque, le Comité olympique américain touche 20 % des recettes marketing engrangées par le CIO », souligne Patrick Clastres, historien du sport. Soit autant que l'ensemble des 205 autres

comités nationaux olympiques réunis. Même si leur influence diminue, les financeurs américains pesent encore quand il s'agit de négocier. « Le CIO? C'est nous qui le faisons vivre », balayent-ils, lorsqu'il leur est demandé de partager davantage le gâteau olympique.

Les Etats-Unis savent en outre très bien rappeler à l'organisation lausannoise quand elle prend des décisions contraires à leurs intérêts. Au besoin par la menace. « A la suite du scandale [de corruption dans l'attribution] des Jeux [olympiques d'hiver] de Salt Lake City de 2002, les sponsors américains étaient très en colère. Et le Congrès voulait imposer le CIO pour ses revenus aux Etats-Unis », rappelle Jean-Loup Chapplelet. Cette idée revient souvent sur la table ; en 2022, le sénateur républicain Rick Scott avait proposé une loi en ce sens. »

Dans ces temps marqués par la politique imprévisible de Donald Trump, la signature du contrat avec NBC représente donc une excellente nouvelle pour le CIO dans la sécurisation de ses revenus. Cet accord avec le principal diffuseur historique des Jeux « constitue une contribution majeure à la stabilité financière » du mouvement olympique, s'est félicitée l'organisation lausannoise. ■

N.LE. (COSTA NAVARINO, GRÈCE,
ENVOYÉ SPÉCIAL)

7 CANDIDATS

Jeudi 20 mars aura lieu l'élection du nouveau président du CIO, poste auquel se présente six hommes et une femme.

Feisal Al Hussein

Troisième dans l'ordre de succession au trône du royaume de Jordanie, il en préside le Comité national olympique depuis 2003 et a été élu au CIO en 2010.

Sebastian Coe

Président de la Fédération internationale d'athlétisme et membre du CIO depuis 2020. Le Britannique, double champion olympique d'athlétisme (1980 et 1984), a dirigé le Comité d'organisation des Jeux de Londres 2012.

Kirsty Coventry

Sept fois médaillée olympique et double championne olympique de natation (2004 et 2008), elle est ministre des sports du Zimbabwe depuis 2018 et a été élue au CIO en 2013.

Johan Eliasch

Ce Suédois, président de la Fédération internationale de ski, est membre du CIO depuis 2024.

David Lappartient

Membre du CIO depuis 2022 en tant que président de l'Union cycliste internationale, le Français David Lappartient, que les Russes ont « vocation à reprendre une place dans le monde du sport ».

Juan Antonio Samaranch Jr

Fils de l'ancien président du CIO Juan Antonio Samaranch, l'Espagnol a été élu à l'instance en 2001, et en est le vice-président depuis 2022.

Morinari Watanabe

Elu au CIO en 2018 en tant que président de la Fédération internationale de gymnastique, le Japonais a également été membre du conseil exécutif des Jeux de Tokyo 2020.

C'est un gigantesque marché à conquérir. « La planète olympique est, du point de vue des libertins, une hérésie commerciale. D'autant que les intérêts économiques américains la financent mais ne la contrôlent pas », fait valoir Patrick Clastres. « Le CIO et les fédérations internationales sont, en résumé, des obstacles à l'expansionnisme des marques et des franchises américaines », ajoute Jean-Loup Chapplelet, professeur à l'université de Lausanne, qui prend l'exemple des tentatives de développement de la ligue nord-américaine de basket (NBA) en Europe, en Asie ou en Afrique. « La dystopie trumpienne pourrait aboutir à la destruction de l'organisation fédérale du sport international », prophétise-t-il.

Tout dépend de la capacité de réaction des Européens et du CIO. Thomas Bach a rappelé la nécessité pour son successeur de « préserver l'unité et l'autonomie du mouvement ». « On voit un nouvel ordre mondial se former, nous devons y être préparés », a-t-il mis en garde, le 13 mars. Après douze ans de mandat, l'Allemand sait que le temps plaide pour l'organisation qu'il présidera officiellement jusqu'au 23 juin. Le mandat de Trump ne dure que quatre ans ; le CIO a survécu aux crises et à deux guerres mondiales au cours de ses cent trente et un ans d'existence. « Alors que tout concourt à sa disparition, le CIO s'est toujours relevé, insiste l'historien du sport Patrick Clastres. C'est le phénomène olympique. » ■

NICOLAS LEPELTIER

SHANGHAÏ - envoyé spécial

Lorsqu'il est enfin rentré auprès des siens, en octobre 2023, Xu Bochun perdait ses cheveux. Son corps était en souffrance; en trois mois, la peur l'avait changé. Aujourd'hui encore, les larmes lui viennent quand il retrace ses malheurs d'une voix discrète: douze semaines passées aux mains des mafias de l'arnaque en ligne, coincé dans un vieil hôtel d'une zone du nord-est de la Birmanie tenue par une guérilla...

Tout commence à Shanghai au début de l'été 2023. Xu Bochun, figurant alors âgé de 37 ans, rêve de devenir acteur de cinéma. Depuis le début de l'épidémie de Covid-19, il n'a plus d'emploi stable. Aussi, lorsqu'un nouveau contact dans un groupe de prétendants aux métiers du cinéma sur la messagerie WeChat lui fait miroiter le tournage d'une série, il croit sa chance arrivée. Le cachet est correct (1300 euros en un mois), et la série promise à une large diffusion à la télévision chinoise.

Xu envoie quelques extraits de ce qu'il a fait par le passé. Son interlocuteur lui confirme que sa candidature est retenue et la production lui envoie un billet de train pour le Yunnan, à l'autre bout du pays. Après deux jours de voyage, le trentenaire arrive à Xishuangbanna, l'une des villes les plus proches de la frontière birmane. Quand un homme prend sa carte d'identité et son téléphone, Xu ne s'inquiète pas outre mesure: il arrive que l'équipe d'un film demande ainsi le titre d'identité pour gérer la question du logement.

Trois autres hommes attendent aussi, en silence, le départ vers le lieu de tournage. D'autres acteurs, pense-t-il. Après de longues heures de route en voiture, on leur demande de poursuivre à pied, à la nuit tombante... Ils découvrent alors qu'il n'y a, dans ce coin perdu, ni technicien ni caméra, mais des types en armes qui leur ordonnent de les suivre: ils doivent aider à faire passer de Birmanie en Chine des produits initialement venus de Thaïlande. Un trafic frontalier, en somme.

Xu est saisi de panique mais il n'a plus le choix: les ravisseurs promettent que ce job sera terminé en deux ou trois jours et qu'il recevra le salaire promis. Tandis qu'ils cheminent toute la nuit, Xu s'aperçoit que ses compagnons d'infortune ne sont pas acteurs: l'un est coach sportif, un autre cuisinier... Rien que des précaires prêts à se déplacer pour gagner trois sous. L'expédition les conduit à travers la forêt jusqu'à ce qu'ils se faufilent dans le trou d'une clôture pour pénétrer dans une sorte de camp. Les voici à Kokang, une zone de non-droit tenue à la frontière par un groupe rebelle associé à des mafieux chinois du côté birman.

«UN REIN PEUT AVOIR DE LA VALEUR»

Des miliciens en treillis les entourent, armés de fusils d'assaut. Xu et quelques dizaines de nouveaux venus sont réunis dans la cour d'un bâtiment. D'autres, peut-être 80, semblent patienter là depuis des jours. Le jeune homme voit certains d'entre eux frappés à coups de tuyaux en plastique. Les gardes les préparent à l'esclavage des centres d'arnaque birmans, ces lieux où des groupes criminels d'origine chinoise, qui opèrent avec la complicité des organisations armées rebelles locales, contraignent des milliers d'hommes et de femmes à créer à longueur de journée de faux profils sur les réseaux sociaux. Leur «mission»: tisser des liens avec des victimes situées ailleurs en Asie et jusqu'en Europe, afin de les convaincre, au bout de quelques semaines, d'investir sur un portail de trading – évidemment imaginaire –, en payant dans une cryptomonnaie adossée au dollar, Tether. Une pratique baptisée «tuer le cochon» après l'avoir engrangé.

A Laukkai, la ville où il est retenu, comme dans les autres régions birmanes frontalières de la Chine et de la Thaïlande, ces centres d'arnaque sont devenus «une économie à part entière», raconte Xu au *Monde*. Entre deux séances, les gardes leur répètent qu'ils ne les frapperont qu'aux jambes, car les reins ont une valeur marchande, au cas où aucun chef mafieux ne serait disposé à payer pour ces «esclaves» vendus d'un centre à l'autre.

Après dix jours de «formation», Xu, terrorisé, est envoyé à l'Hôtel du lotus rouge, un bâtiment de sept étages, en lisière de la ville, où des centaines de personnes sont réparties en équipes. Ses geôliers lui attribuent un matelas taché de sang, dans un dortoir bondé. Avant d'intégrer pleinement la mécanique de l'arnaque, les victimes sont d'abord obligées d'essayer de convaincre des personnes de leur entourage de les rejoindre. Elles doivent aussi viser tous leurs comptes – par petits montants, pour ne pas attirer l'attention de leur banque –



Xu Bochun, à Shanghai (Chine), en juillet 2024.
THE WASHINGTON POST VIA GETTY

naque mis en place par les mafias chinoises installées en Asie du Sud-Est, avait commencé à attirer l'attention de l'opinion publique sur ce sujet. Mais la disparition d'un acteur de second rang, Wang Xing, enlevé le 3 janvier et transféré en Birmanie alors qu'il pensait, lui aussi, se rendre sur un tournage en Thaïlande, en a fait un sujet d'actualité majeur en Chine. Les stars du cinéma national se sont tant alarmées de sa situation que ses ravisseurs, inquiets de l'impact de l'affaire, l'ont libéré.

Des centaines de familles ont alors indiqué sur un fichier partagé ce qu'elles savaient de la disparition de leurs proches. Les parents d'un mannequin, Yang Zeqi, ont signalé sa disparition dans des conditions similaires tandis qu'il se rendait à une présumée séance de photos [il a été libéré le 7 janvier]. Un autre acteur a raconté avoir échappé à ses ravisseurs alors qu'il était sur le point d'être transféré de force vers la Birmanie depuis la Thaïlande. Les comédiens et autres mannequins constituent des cibles de choix, car ils sont disposés à se rendre d'eux-mêmes sur un lieu de tournage ou de «shooting».

PRESSION RÉCENTE DE PÉKIN

En 2023, l'ONU estimait qu'au moins 120 000 personnes étaient détenues dans les centres d'arnaque birmanes, dont beaucoup de Chinois. La pression diplomatique de Pékin sur les guérillas birmanes et les gouvernements des pays voisins a abouti à la fermeture de centres importants – à Sihanoukville, au Cambodge, ou dans la région birmane de Kokang, à l'automne 2023 –, mais d'autres ont émergé. Le 16 janvier, devant les ambassadeurs de 10 pays de la région, le chef de la diplomatie chinoise, Wang Yi, s'est agacé de la persistance de ce danger pour sa population. Depuis le 20 février, la Chine a commencé à rapatrier plus de 2 800 de ses ressortissants identifiés dans la petite ville birmane de Myawaddy, nouvelle capitale de l'arnaque tenue par une guérilla proche de la junte au pouvoir. Les autorités chinoises ont ouvert des enquêtes sur les personnes rapatriées afin de vérifier qu'il n'y avait pas de criminels dans le lot.

Certains proches de victimes se félicitent que Pékin se mobilise de la sorte, mais reprochent tout de même à leur pays d'être longtemps resté sourd aux cas individuels, malgré les démarches des familles auprès des ambassades chinoises dans les pays concernés. Beaucoup disent en fait n'avoir reçu aucune aide. «Si des Américains avaient été traités pareillement, vous imaginez la réaction des Etats-Unis? Les criminels considéraient qu'il n'y avait pas de risque à s'en prendre à des Chinois», dit l'un d'eux, sous le couvert de l'anonymat, pour critiquer son gouvernement.

Faute de soutien gouvernemental, les familles n'ont longtemps eu d'autre choix que de retrouver par elles-mêmes les ravisseurs et d'accepter de payer une rançon. Une jeune femme de 22 ans, dont le petit frère de 19 ans avait été enlevé au Yunnan puis entraîné en Birmanie, raconte ainsi avoir mis un mois et demi, en recourant à des intermédiaires véreux, pour parvenir à le faire libérer, à l'été 2023. La famille a dépensé 35 000 euros, empruntés à des connaissances, et n'en a pas encore remboursé la moitié. «C'est un gros fardeau pour nous», dit cette jeune femme qui ne veut donner que son nom de famille, Guo. Sur Internet, sur des groupes de discussion, des familles échangent des conseils sur les moyens d'entrer en contact avec les ravisseurs et de rassembler les fonds pour faire libérer leurs proches.

Xu Bochun, lui, a profité d'un de ces appels mensuels au cours desquels les victimes doivent, sous la menace des gardiens, dire à leurs proches qu'ils sont en Chine et que tout va bien. Dans un échange avec un ami d'enfance, Xu a demandé: «Comment va mon père?», sorte de signal d'alerte codé car Xu n'a jamais connu son père. Quelques semaines plus tard, il profite d'un instant d'inattention des surveillants partis aux toilettes pour envoyer un autre message avec le nom de l'hôtel et sa localisation.

Une négociation s'engage alors par le biais d'hommes d'affaires de la région. Xu souligne à ses ravisseurs à quel point il est inefficace, qu'il ne leur sert à rien. Sa famille verse l'équivalent de 81 000 euros de rançon et plus de 60 000 euros de frais d'intermédiaires pour sa libération. Finalement, en octobre 2023, il rentre épousé chez les siens, dans la province d'Anhui, dans l'est de la Chine. Ce n'est qu'une fois arrivé sur place, lorsque sa mère lui explique avoir dû vendre la maison pour le sauver, qu'il comprend que le prix de sa vie est la ruine de sa famille. ■

HAROLD THIBAULT

Dans l'enfer des centres d'arnaque

Xu Bochun, l'un des nombreux Chinois enlevés par les mafias de l'arnaque en ligne en Birmanie, raconte les trois mois d'esclavage qu'il a vécus en 2023 dans la ville de Laukkai, prisonnier de groupes criminels chinois

et souscrire des crédits à la consommation à reverser aussitôt aux mafieux.

Finalement, Xu et les autres sont assignés à des postes d'arnaque. Chacun a un ordinateur et quatre smartphones dont la fonction «localisation» a été désactivée. Chaque jour, de 10 heures à 2 heures, avec deux pauses repas de trente minutes, ils s'inventent de faux profils sur Instagram ou LinkedIn avec des images volées sur Internet. A l'abri de ces identités d'emprunt, ils font des demandes de «suivi» en retour, mettent des commentaires sympas sur les photos de vacances ou les recettes de cuisine des personnes ciblées.

Si les gardiens chargés de surveiller Xu lui ordonnent de trouver des victimes en Asie du Sud-Est, en Malaisie ou à Singapour, en s'aidant de Google Translate, d'autres se focalisent sur l'Europe. «On devait construire des amitiés, voire, si possible, des relations sentimentales», résume le jeune homme.

Interrogé sur ce qu'il éprouvait pour ces pauvres gens, Xu reconnaît qu'il n'avait plus aucun sentiment. Il espérait juste que certains d'entre eux mordent à l'hameçon. C'était pour lui une question de survie. S'ils parviennent à piéger quelques «pigeons», les captifs peuvent en effet gagner un peu d'argent, à dépendre sur place. Il y a de tout dans ces immeubles entourés de jungles: des épiceries, de la drogue, des prostituées.

**EN BIRMANIE,
DES MILLIERS
D'ESCLAVES SONT
CONTRAISSÉS DE
CRÉER À LONGUEUR
DE JOURNÉE DE FAUX
PROFILS SUR LES
RÉSEAUX SOCIAUX**

Comme Xu n'obtient aucun résultat, les sanctions tombent, de plus en plus sévères, et en pleine nuit. D'abord, il s'agit juste d'interminables séries de «squats», ces mouvements de gym consistant à s'accroupir et à se relever. Puis on le leste de bonbonnes d'eau de 20 litres. Les sanctions ne sont pas systématiques, mais, à la troisième semaine sans résultat, les esclaves commencent à être battus régulièrement. Certains sont brûlés avec des mégots. «Les fois où ils trouvaient qu'il n'y avait pas à nous réprimander, témoigne Xu, on pouvait, à la fin du travail, à 2 heures, avoir un bol de nouilles. Mais je ne pouvais pas les avaler, j'avais perdu tout espoir.»

L'Hôtel du lotus rouge est sous surveillance. Les équipes de forçats de l'arnaque sont flanquées de plusieurs gardes. L'emprise est aussi psychologique: Xu assure avoir dû regarder des vidéos de tortures. «Il nous disaient: «Un rein peut avoir de la valeur»», insiste-t-il. Le jeune homme soutient que les gardiens ont tué quatre personnes parmi 11 qui avaient tenté de fuir. *Le Monde* n'a pu vérifier cette affirmation, mais un procès en cours dans l'est de la Chine a confirmé la mort d'au moins 14 ressortissants chinois aux mains de la famille Ming, l'un des clans mafieux ayant régné sur l'enclave de Kokang.

A l'été 2023, le succès de *No More Bets* («les jeux sont faits»), un film sur les centres d'ar-



en vente actuellement

En kiosque



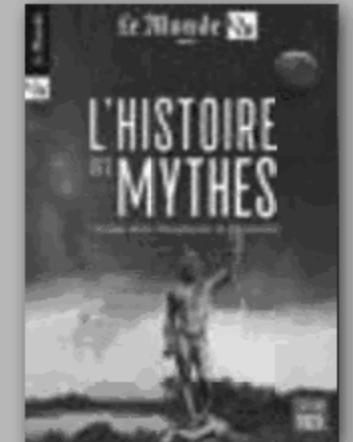
Hors-série



Hors-série



Hors-série

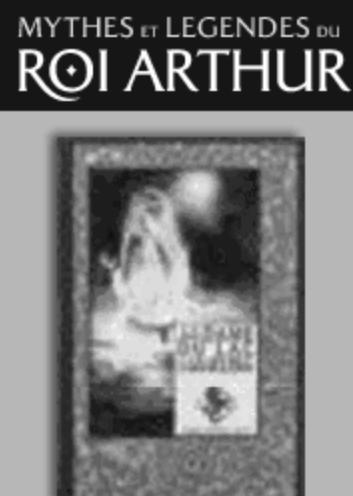


Hors-série



Hors-série

Collection

Dès mercredi 19 mars,
le volume n° 7
LA DAME DU LAC
ET LE SECRET D'avalon

Nos services

Lecteurs

Abonnements

Sur abo.lemonde.frPar tél. au 03 28 25 71 71
(prix d'un appel local) du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures, et le samedi, de 9 heures à 17 heures.

Le Carnet du Monde

carnet@mpublicite.frPOUR DÉPOSER AU MONDE VOS DOCUMENTS CONFIDENTIELS
www.souscenseur.eu

Vous pouvez nous faire parvenir vos textes soit par e-mail : carnet@mpublicite.fr (en précisant impérativement votre numéro de téléphone et votre éventuel numéro d'abonné ou de membre de la SDLK)

soit sur le site : <https://carnet.lemonde.fr>

L'équipe du Carnet reviendra vers vous dans les meilleurs délais pour vous confirmer la parution.

carnet@mpublicite.fr
<https://carnet.lemonde.fr>

AU CARNET DU «MONDE»

Décès

Paris.

Ses enfants et leurs conjoints, Ses petits-enfants, Sa sœur, Toute sa famille Et ses ami(e)s,

ont la profonde tristesse d'annoncer le décès de

Marie-Josèphe CHAVANES, née RICHARD,

survenu le 12 mars 2025, à Paris.

Une messe sera célébrée le vendredi 21 mars, à 10 h 30, en l'église Saint-Séverin, Paris 5^e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Yèvre-la-Ville (Loiret), à 17 heures.

Pas de couronnes.

La famille tient à remercier les équipes de l'hôpital Cochin.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Paris. Safi.

Marcel Perrier, son compagnon, Marie-Claire Simon et Jean-François Codaccioni, son frère et sa sœur, leurs enfants et petits-enfants,

ont la profonde tristesse d'annoncer le décès de

Dominique CODACCIONI,

survenu le 7 mars 2025, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Une cérémonie funéraire aura lieu le 20 mars, à 13 heures, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

Selon son souhait, vous pouvez faire un don à l'Association Syndromes d'Ehlers-Danlos (SED).

La famille tient à remercier le professeur Jean-Philippe Spano ainsi que son équipe à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, Paris 13^e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

delfsim@gmail.com

Jean Pierre Coquart, Dominique et Anne-Marie Coquart, ses frères et sa belle-sœur, Estelle, Benoît, Cécile, Fabien, ses neveux et nièces, Alexia, Alice, Audrey, Colin, Ophélie, Marie, Mélina et Clara, son petit-neveu et ses petites-nièces, ont la tristesse de faire part du décès de

Florence COQUART, ancienne directrice générale adjointe de Adef Habitat (anciennement ADEF), ancienne bénévole à ATD Quart Monde.

La cérémonie aura lieu le samedi 22 mars 2025, à 11 heures, au cimetière parisien de Bagneux (Hauts-de-Seine), 45, avenue Marx-Dormoy.

Société éditrice du «Monde» SA
Président du directoire, directeur de la publication Louis Dreyfus
Directeur du «Monde», directeur délégué de la publication, membre du directoire Jérôme Fenoglio
Directrice de la rédaction Caroline Monnot
Direction adjointe de la rédaction Grégoire Allix, Maryline Baumard, Philippe Brouillard, Nicolas Chauvin, Emmanuelle Chevaliere, Alexis Delcambre, Anne Ereno, Marie-Pierre Lannelongue, Franck Nouchi, Cédric Pietralunga
Directrice éditoriale Sylvie Kauffmann
Directrice déléguée au développement des services abonnés Françoise Tovo
Directeur délégué aux relations avec les lecteurs Gilles van Koté
Rédaction en chef Laurent Borredon, Emmanuel Davidenkoff (Événements), Jérôme Gautherot, Michel Guérin, Nicolas Jimenez (photographie), Sabine Ledoux (chef d'édition), Alain Salles (Débats et idées)
Direction artistique Emmanuel Laparra
Infographie Delphine Papin

Secrétaire générale de la rédaction Sébastien Carganico
Conseil de surveillance Aline Sylva Walbaum, présidente, Gilles Paris, vice-président

Bussang, Briançon, Gentilly.

Mme Sandra Bouneau, sa compagne, M. et Mme François et Ginette David, ses parents,

ont la profonde tristesse d'annoncer le décès de

Sylvain DAVID,

survenu à l'âge de cinquante-deux ans.

Une cérémonie civile sera célébrée le 20 mars 2025, à 13 h 30, en la salle de la Coupole, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

Paul et Chantal Lagadec, son frère et sa belle-sœur, Lucile Debruyne, sa fille,

Philippe et Marie Debruyne, son fils et sa belle-fille, Estelle Freixe et Michaël Morales,

Henri Freixe et Adeline Blache, Tom, Anaïs et Vasco Debruyne, ses petits-enfants,

Salomé Freixe-Blache, son arrière-petite-fille,

Francis, Hervé et Dominique Lagadec,

Catherine et Martin Saillet, ses neveux et nièces,

ont la douleur de faire part du décès de

Edwige DEBRUYNE, née LAGADEC,

survenu le 10 mars 2025, à Pantin (Seine-Saint-Denis), dans sa quatre-vingt-dixième année.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 20 mars, à 10 h 30, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

Michel Ferry, son époux,

Elisabeth et Thierry, Jean-Jacques et Catherine, Frédéric et Sylvie, Olivier et Stéphanie, ses enfants, son gendre et ses belles-filles,

Mélanie et Manu, Mathieu, David, Léa et Maë, ses petits-enfants,

Raphaël, son arrière-petit-fils,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

Andrée-Claude FERRY, née ROUSSY, institutrice et historienne d'art, diplômée de l'Académie d'Aix-en-Provence,

survenu dans la nuit du vendredi 9 au samedi 10 mars 2025, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Jean-Claude GALDIN,

le 11 mars 2025.

Alain JAUBERT,

réalisateur de la série Palettes, une encyclopédie de la peinture en cinquante films, professeur d'épistémologie dans le cadre de la chaire de Michel Foucault à Paris VIII-Vincennes, collaborateur à Politique hebdo, Jeune Afrique, Lire... journaliste scientifique à La Recherche et au Nouvel Observateur, chroniqueur musical à Libération, professeur aux arts décoratifs de Paris.

Auteur de romans et d'essais, Le commissariat aux archives a connu un succès international et Val Paradis (Gallimard) a reçu le prix Goncourt du premier roman.

Il est décédé le 15 mars 2025.

Marie-José, Aurélia, Naomi et Tispora, sa femme, sa fille et ses petites-filles, partagent cette triste nouvelle.

Ses obsèques se tiendront dans l'intimité. Un hommage lui sera rendu prochainement.

aureliajaubert@free.fr

Ses enfants, Ses petits-enfants Et ses arrière-petits-enfants,

ont la douleur d'annoncer le décès de

Jacques KLAJNBERG, commandeur de l'ordre des Palmes académiques,

survenu le vendredi 14 mars 2025.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 21 mars, à 16 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

Paris. Royan.

Sylvain, son époux,

Michael et Patricia, Julien et Lucie, ses fils et leurs épouses,

Lea, Manon, Samuel, Elise et Noé, ses petits-enfants,

ont la profonde tristesse d'annoncer le décès de

Annick OHAYON, née NAULIN,

maître de conférences honoraire de l'université Paris 8, historienne de la psychologie et de la psychanalyse, centre Alexandre-Koyré,

survenu le 17 mars 2025, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

L'inhumation aura lieu le vendredi 21 mars, à 10 h 45, au cimetière des Tilleuls, 56 bis, boulevard Georges-Clemenceau, à Royan.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Edmond, son époux,

Paulette, sa sœur,

Juliette, Raphaël, ses enfants,

leurs conjoints, Luc, Kim,

Elias, Simon, Esther, Jonas, Anouk,

Salomé, ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Raymond SOLUS,

survenu le 14 mars 2025, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 21 mars, à 10 h 30, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly-sur-Seine.

Annie PAPPO, née GOLDFARB,

pédiatre,

survenu le 9 mars 2025, à son domicile, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Une cérémonie laïque se tiendra le 22 mars, à 10 heures, en la salle de la Coupole, au cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

Annie PAPPO, née GOLDFARB,

pédiatre,

et de leur fils,

Marc-Henry.

Ni fleurs ni couronnes.

Bernadette Poquet, son épouse,

a la tristesse de faire part du décès de

Roland POQUET,

directeur-fondateur de l'Hippodrome de Douai, scène nationale, chevalier dans l'ordre des Palmes académiques, commandeur dans l'ordre des Arts et des Lettres, chevalier dans l'ordre national du Mérite,

à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

M. Roland Poquet sera incinéré au crématorium de Cannes, le samedi 22 mars 2025, à 11 h 15.

Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

Jean-Christophe et Marie-Catherine Solus,

Laure et Rémi Babinet, Hervé et Marine Solus, Arnaud et Hélène Solus, ses enfants,

Astrid et Marc Journé, Quiterie, Tristan et Alban, Lucas et Vega,

Titouan, Tom et Dimitri, Jade, Joséphine, Gaspard et Salomé,

ses petits-enfants, Joseph Journé, son arrière-petit-fils,

Les familles Nodet, Boutard, Coulon, Peissik, Sanson et Jeantet,

ont la tristesse de faire part du décès de

Raymond SOLUS,

survenu le 14 mars 2025, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

L'exposition « Paris noir » vient panser notre histoire

Les œuvres de 150 artistes africains, afro-américains et caribéens, pour la plupart méconnus, sont réunies au Centre Pompidou, à Paris. Une reconnaissance tardive



« James Baldwin » (vers 1945-1950), de Beauford Delaney. BEAUFORD DELANEY/COLL. MICHAEL ROSENFIELD GALLERY LLC, NEW YORK

ARTS

L'ouverture du Centre Pompidou fut marquée par trois expositions : « Paris-New York », en 1977, « Paris-Berlin », en 1978, « Paris-Moscou », en 1979. Leurs buts étaient clairs : écrire l'histoire de l'art du XX^e siècle dans une perspective mondiale et rattraper le retard pris par le Musée national d'art moderne en matière d'histoire des avant-gardes. D'autres auraient pu suivre, sur le même principe, toujours sur l'idée des circulations et des conversations. Ce ne fut pas le cas. En 1981, ce fut « Paris-Paris », qui se concentrerait, comme le titre l'indique, sur la scène française. Mais « Paris-Dakar » ou « Paris-Lagos », il ne semble pas qu'on y ait pensé à l'époque.

Aujourd'hui, près d'un demi-siècle plus tard, vient « Paris

noir », dont le titre fait délibérément écho à ce trio initial, ce que ne manque pas de rappeler l'équipe de commissaires, dirigée par Alicia Knock. « Paris noir » veut, à son tour, écrire l'histoire, de façon aussi claire que possible et en s'efforçant d'atteindre une exhaustivité d'autant plus désirée qu'il s'agit de rendre justice à des artistes pour la plupart méconnus. Avec près de quatre cents œuvres et documents, répartis par sections thématiques, plus que selon la chronologie, elle couvre la seconde moitié du XX^e siècle avec, pour sous-titre explicatif « Circulations artistiques et luttes anticoloniales, 1950-2000 ».

Il s'agit donc, une fois encore, de combler une lacune, comme si le musée parisien avait pour destin d'être toujours en retard sur son temps. Cela fait en effet bien longtemps que, dans les universités en France et ailleurs, dans des insti-

Il s'agit, une fois encore, de combler une lacune, comme si le musée parisien avait pour destin d'être toujours en retard sur son temps

tutions muséales françaises et dans bien d'autres aux Etats-Unis et en Europe, ces sujets sont étudiés. Il était plus que temps qu'ils le soient à Pompidou et, symboliquement, il est cependant malheureux que ce soit comme un remords in extremis, à quelques mois d'une fermeture qui s'annonce longue.

L'exercice est difficile. Il suppose de présenter des dizaines d'œuvres qui ne se comprennent pleinement que par rapport à des contextes historiques, géographiques, politiques et économiques. Ils sont mentionnés par des apports documentaires, mais ceux-ci ne peuvent procéder que par allusions et il en est de même des données biographiques. Le mieux serait donc de visiter l'exposition deux fois.

Un processus unique

La première, pour être surpris par l'apparition d'artistes considérables qui, de toute évidence, n'ont pas été traités comme ils auraient dû l'être jusqu'à une date récente – reconnaissance à titre posthume pour trop d'entre eux. La seconde, pour entrer dans le détail des situations, des trajectoires et des réceptions critiques – quand elles eurent lieu. Ces don-

nées ne sont évidemment pas les mêmes selon que l'artiste est né, a vécu ou vit aujourd'hui en Afrique, en Europe, aux Caraïbes ou aux Amériques, aux Etats-Unis principalement.

On va revenir sur ces deux manières de visiter. Mais, avant tout, il faut rappeler ce qui est commun à toutes celles et à tous ceux ici réunis. A partir du XVII^e siècle, les populations africaines ont subi un processus unique dans l'histoire de l'humanité. Des millions d'êtres humains ont été capturés et déplacés de force vers d'autres parties du monde, séparés de leurs régions natales par l'océan Atlantique.

L'esclavage n'était assurément pas une nouveauté, ayant été pratiqué dans la plupart des sociétés antiques, Grèce et Rome comprises, et l'ayant été tout aussi largement dans les pays musulmans. Mais la traite négrière a créé un monde nouveau, sous le signe du malheur. Quand l'esclavage a été aboli, la ségrégation raciale n'a pas disparu pour autant : c'est un euphémisme. Les artistes de « Paris noir » descendent pour beaucoup de ces esclaves, et ceux qui n'en descendent pas ont fait l'expérience du racisme et, parfois, la font encore.

Des écrivains pour alliés

Revoir dans l'exposition trois œuvres d'Hervé Télémaque (1937-2022), qui était né à Haïti, nous fait immédiatement nous souvenir du récit rapide qu'il fit un jour, à Villejuif (Val-de-Marne), dans son atelier, du moment, où, à New York, au tout début des années 1960, il entendit par hasard un collectionneur, blanc évidemment, dire à son galeriste qu'il ne pouvait y avoir de grands artistes noirs, ce qui le décida à venir en France. Cet autre moment aussi, quand il sut qu'avait été retrouvé l'acte de vente de son ancêtre, nommé Télémaque par son propriétaire lettré, sans doute en hommage à Fénelon.

Rappeler enfin ce détachement ironique et sceptique avec lequel il regardait le monde de l'art ; et de tant de ses œuvres dans lesquelles il inscrivait par le dessin et la couleur ce qu'il avait vécu et ce qu'il observait. « Paris noir », c'est d'abord ceci : l'art des « damnés de la terre », pour citer le psychiatre et essayiste antillais Frantz Fanon. Les œuvres en parlent directement ou n'en font pas immédiatement mention, mais l'histoire est là, et elle est écrasante.

La part documentaire, qui aurait pu être encore plus abondante si la place n'avait été mesurée, tient la chronique des mouvements de protestation et de résistance, des efforts engagés pour créer des revues – dont *Présence africaine*, en 1947 – et des groupes solidaires, pour exister ensemble contre l'indifférence, au mieux, la haine, au pire. Dans ces affrontements pour la reconnaissance, qui n'ont été efficaces qu'à long terme – cette exposition tardive en est la preuve –, les artistes ont eu des écrivains pour alliés : Aimé Césaire, Léopold Sédar Senghor, Edouard Glissant, René Dépestre, Maryse Condé, pour s'en tenir aux francophones. Et des musiciens, Miriam Makeba ou Archie Shepp, entre bien d'autres. Et encore des cinéastes. Projeter un passage du film d'Ousmane Sembène, *La Noire de...*, c'est rendre hommage à une œuvre qui, en 1966, montre l'ordinarisme du racisme postcolonial. La cinéaste Sarah Maldoror est là, elle aussi, non moins pénétrante.

Des surprises et découvertes, le nombre suffirait à démontrer combien cette partie de la création contemporaine a été ghettoisée par un monde de l'art bien moins libéré qu'il ne le prétend des stéréotypes sociaux et raciaux. Le peintre Wifredo Lam (1902-1982) et, veut-on croire, le sculpteur

La part documentaire tient la chronique des mouvements de protestation et de résistance

Agustin Cardenas (1927-2001), tous deux d'origine cubaine, ne sont pas des inconnus, leur participation au surréalisme et l'admiration d'André Breton les ayant défendus contre l'oubli. Télémaque, passé brièvement aux confins du surréalisme, a été l'un des membres majeurs de la figuration narrative, qui est la version satirique du pop art. L'histoire ne peut donc s'écrire sans lui.

Mais celles et ceux qui n'ont pas participé à de tels mouvements et se sont trouvés seuls, à contre-courant ? Le cas le plus flagrant est celui du peintre Beauford Delaney (1901-1979). Il naît dans le Tennessee, sa mère, Delia, étant elle-même née esclave. Après des études artistiques, il vient à New York, en 1929, où la Renaissance de Harlem est à son paroxysme. Mais il préfère établir son atelier à Greenwich Village, par crainte de la réprobation que lui vaudrait son homosexualité, et peine à vivre de son art.

En 1953, il décide de venir à Paris, dont il ne repart plus et où il meurt dans une telle indifférence qu'il est enterré dans une tombe anonyme du cimetière de Thiais (Val-de-Marne). La suite d'œuvres qu'il est consacrée, sans doute la plus longue de l'exposition et la plus saisissante, démontre quel peintre il était, auteur d'abstractions presque monochromes, mais mouvantes comme des portraits qui imposent irrésistiblement le modèle, sur fond jaune ou jaune sur fond bleu-vert.

Or, le modèle, c'est, par exemple, son ami l'écrivain James Baldwin, venu lui aussi vivre à Paris. Pourquoi a-t-il été à ce point ignoré ? Parce qu'il refusait de s'en tenir soit à l'abstraction, soit à la figuration ? Parce qu'il a soutenu le combat pour les droits civiques et peint un hommage à Rosa Parks ? Ou pour d'autres raisons, qui ne sont que trop prévisibles – être noir et gay ? Delaney sera une révélation pour beaucoup dans la ville où il a passé un quart de siècle.

Pour d'autres, le travail historique en est à ses débuts. Ainsi en est-il, entre autres cas de méconnaissance à réparer, du sculpteur ivoirien Christian Lattier (1925-1978), dont on voudrait voir les figures de métal, de bois et de feraille, à côté de celles de Giacometti ; du Cubain Guido Llinas (1923-2005), venu à Paris en 1963, qui construisait ses compositions par le pictogramme et la tache ; du poète, trompeur, dessinateur et collagiste Ted Joans (1928-2003), dont on entend enfin parler de nouveau à New York.

Parce qu'elle finit en 2000, l'exposition ne fait que peu de place à des artistes plus jeunes. La décision se justifie en raison de la nécessité didactique de combler d'abord les lacunes les plus anciennes et les plus manifestes. Il n'empêche que l'on regrette que Manuëla Dikoume, Elodie Barthélémy, William Adjete Wilson, Alex Burke ou Hassan Musa n'aient que peu d'œuvres pour les représenter. Il faut donc espérer qu'à sa réouverture le Centre Pompidou recommencera comme il finit : avec l'Afrique en pleine vue. ■

PHILIPPE DAGEN

« Paris noir. Circulations artistiques et luttes anticoloniales, 1950-2000 », Centre Pompidou, Paris 4^e. Jusqu'au 30 juin, du mercredi au lundi, de 11 à 21 heures, 23 heures le jeudi. Entrée : de 14 à 17 euros.

Laure Prouvost aux confins de l'art et du quantique

Au Kraftwerk, à Berlin, l'artiste française a imaginé un dispositif immersif à la fois intense et poétique

EXPOSITION BERLIN

Et ce une fleur, une créature marine, un monstre stellaire ? Ses pétales tentaculaires, fluides et lumineux, se déploient à travers l'espace de l'ancienne usine électrique Kraftwerk, dans le quartier de Mitte, à Berlin. Dans cet immense bâtiment en béton plongé dans la pénombre, la créature apparaît et disparaît, tandis que les visiteurs convergent en son centre, d'où jaillissent sons et images. Si l'on retrouve dans cette installation la patte fantasque de Laure Prouvost, lauréate du prestigieux prix britannique prix Turner, en 2013, et représentante de la France à la Biennale de Venise, en 2019, l'artiste française s'est, cette fois, intéressée à un sujet a priori austère : l'information quantique. Et fait mouche, avec un dispositif immersif à la fois intense et poétique, qui fait appel aux sens autant qu'à la réflexion.

Il s'agit d'une initiative de LAS, une fondation artistique allemande qui se place à l'intersection de l'art et des dernières technologies « pour regarder en profondeur dans notre présent et donner forme à des imaginaires futurs », résume l'historienne de l'art Bettina Kames, sa cofondatrice et directrice. Leur méthode : rassembler des spécialistes de champs différents, scientifiques, penseurs et artistes, pour porter des domaines de pointe, complexes, à un public le plus large possible grâce à l'art.

Petits météores métalliques

C'est à Berlin qu'en 1900, le physicien allemand Max Planck présentait devant l'Académie des sciences un mémoire qui allait donner naissance au champ de la physique quantique. Laquelle décrit le comportement de la matière et de l'énergie à l'échelle des atomes. Aujourd'hui, l'information quantique utilise des unités



Vue de l'installation « We Felt a Star Dying » (2025), de Laure Prouvost. ANDREA ROSSETTI/LAURE PROUVOST/VG BILD-KUNST, BONN 2025

de calcul aux capacités théoriquement surpuissantes : les qubits (pour quantum bits). Contrairement aux bits, au fonctionnement binaire, les qubits ouvrent sur une infinité de possibilités, qui permettent des prouesses de miniaturisation et de cadences, avec des applications potentielles dans les domaines de la médecine ou de la cybersécurité – et, à la clé, une course des entreprises de la tech pour affiner les machines.

Ces capteurs électroniques ultrasensibles, Laure Prouvost en fait des personnages pleins de fantaisie : les *cute bits* (« morceaux mignons »), sortes de petits

« J'ai voulu donner à ressentir, en zoomant dans l'espace, et en entrant dans les matières »

LAURE PROUVOST
artiste française

météores métalliques, un peu chamaniques, un peu sexués. On en voit monter et descendre en binômes, suspendus entre deux niveaux, et l'on peut même se mettre dans leur peau grâce à de grands casques fleuris, dans lesquels on les entend s'exprimer, plongé dans un parfum quantique aux notes évocatrices d'ozone et de métal, entre odeur céleste et de machinerie.

L'ensemble converge vers un écran rond zénithal, où l'on vient regarder un film comme on regarderait le ciel, allongé sur un « sol-canapé », et conçu comme une contre-plongée vertigineuse dans une vision quantique de no-

tre réalité, où tout interagit. Un voyage à travers la matière, vivante, naturelle ou artificielle, proche ou lointaine, pour lequel l'artiste a utilisé divers types de caméras (microscope, thermique, drone), a fait appel à des acrobates ou a filmé sous un sol en vitre pour donner une impression de légèreté. La désorientation est renforcée par un montage à la fois saccadé et sensuel, porté par une bande-son entre harmonies et dissonances, mêlant chorale, chants religieux de diverses cultures et rires d'enfants.

« Ce film est conçu dans une sorte d'empathie au sujet. J'ai voulu donner à ressentir, en zoomant dans les matières, et en entrant dans les matières : le béton, la poussière, la lumière, l'eau, l'herbe, la terre. Nos corps sont projetés dans l'espace dans un vol qui s'étend à la galaxie », confie l'artiste. « La perception quantique est une autre façon de penser le temps, qui n'est pas linéaire, mais constitué d'événements, et où tout est connecté, de la dernière étoile à être morte à une chaussure sur de la moquette. Dans le fond, il y a toujours eu cette idée de connexion, d'être dans tout, partout, dans mes vidéos. Il y a eu une sorte d'évidence quand LAS m'a invitée à aborder ce sujet », ajoute-t-elle.

Au-delà des effets de réalisation conçus pour cet écran aux airs de loupe, les machines quantiques ont participé au traitement même de l'image. C'est d'ailleurs la toute première fois qu'un ordinateur quantique interagit avec de l'image en mouvement.

Le résultat produit une boucle de vingt-six minutes où l'image est perpétuellement altérée dans son grain ou sa luminosité, grâce à des effets de brouillage et des glitches, des bugs visuels. De ces réactions expérimentales aux images et aux sons émerge une esthétique proprement quantique, qui offre une expérience aux confins d'un réalisme magique. Entre omniprésence, hyperconscience et réflexion métaphysique. ■

EMMANUELLE JARDONNET

« Laure Prouvost. *We Felt a Star Dying* », au Kraftwerk Berlin, jusqu'au 4 mai.

Raul Paz, la musique à la racine

Avec « Guajiro Chic », le chanteur cubain signe un album chaleureux et chaloupant

RENCONTRE

Cet album, plus qu'un hommage, c'est dire : ils sont là, les guajiros, les « paysans ». Ils ont toujours eu un rôle déterminant dans la musique cubaine, insiste Raul Paz, joint par téléphone à Paris. C'est une vérité qu'il est bon de rappeler. A Cuba, la plupart des musiques sont parties de la campagne. » Le chanteur et musicien est de passage en France pour présenter son nouvel album, *Guajiro Chic*, enregistré à La Havane et à Paris, avec une équipe de haut vol, dont El Lento, l'un des joueurs « historiques », à Cuba, du tres, la guitare locale. Il l'a joué au New Morning, le mardi 18 mars, avant de retourner à La Havane pour le chanter au Teatro Karl Marx, le 12 avril. Un théâtre de 5 000 places.

Avec une quinzaine d'albums, le chanteur jouit dans son pays d'une belle notoriété auprès de la jeunesse, qui connaît et apprécie ses chansons dansantes, ses textes jouant, à la manière cubaine, sur l'art du double sens. « Pour *Guajiro Chic*, raconte Paz, je pars de la musica campesina, la « musique de la campagne », mais que je relis avec mes propres codes. »

Cette musique, elle l'inspire dans les mélodies, les harmonies, dans la façon de raconter des histoires, détaille le chanteur. Sur

Guajiro Chic, les chansons *Así no*, dans laquelle il ironise sur le désir futile de vouloir toujours plus, et *Otra Vez*, par exemple, sonnent comme une « relecture contemporaine du changüi, un style musical paysan de l'est de Cuba, explique Raul Paz. Les titres *Bailar* et *Tranquilo* sont, eux, très proches de la tonada, basée sur des tonalités mineures, des mélodies irrégulières et langoureuses. La musique que l'on connaît le plus de Cuba, c'est *Guantanamera*, une tonada, un style proche de la guajira, qui vient aussi de la campagne ». La chanson a été composée à la fin des années 1920 par José Fernandez Diaz (1908-1979).

Autant de musiques et de styles auxquels Raul Paz s'est intéressé seulement après son arrivée en France, où il atterrit en 1994. Il a alors 25 ans, vient d'obtenir une bourse à la Schola Cantorum de Paris. Né en 1969, Raul Paz a grandi à San Luis, un village dans la province de Pinar del Rio, à l'extrême ouest de Cuba, avant de partir à La Havane étudier la musique classique occidentale à l'Institut supérieur des arts. « Je me suis particulièrement intéressé à la musique impressionniste française et j'étais surtout fan de Gabriel Fauré. » Il peut lui arriver de chanter encore les mélodies du compositeur français. Par pur plaisir.

En arrivant en France, le musicien commence aussi à écrire des chansons, « à penser à la possibilité de faire autre chose que de la musique classique ». Il démarre sa carrière de chanteur, devient l'un des chefs de file de la scène latine parisienne, alors florissante (Diego Pelaez, Yuri Buenaventura, Azuquita, Orlando Polo...), croise la route du producteur américain de salsa Ralph Mercado (1941-2009), qui lui fait enregistrer en 1998, à Miami, son premier album, *Cuba libre*, rebaptisé *Imagine* pour le marché américain. Il sera vendu à près de 100 000 exemplaires.

Se poser à la campagne

A Paris, il enchaîne les albums sur le label Naïve, apprend, insiste-t-il, énormément. S'intéresse aux musiques traditionnelles cubaines (« le besoin, sans doute, de me rapprocher de chez moi ») et en découvre d'autres qui vont influencer sa pensée musicale. Au bout d'une quinzaine d'années loin de son pays, il décide, en 2009, de rentrer à Cuba. « J'avais envie d'arrêter un peu cette course où il faut enregistrer toujours de nouveaux albums dans des délais rapprochés. » L'idée de revenir, c'était aussi « retourner au nid », en famille, et se poser à la campagne. « On s'est installés dans une ferme [une finca] dans la vallée de

Vinales, à 60 kilomètres de La Havane, au milieu des terres. » Un coin magnifique, entouré de petites montagnes, connu pour sa production de tabac. « Je me suis mis à cultiver la terre. Je prends un énorme plaisir à pouvoir manger des produits que j'ai plantés. Bananes, mangues, goyaves, laitues, tomates, curcuma et gingembre... A boire le lait de nos vaches et à manger notre fromage. On utilise la terre sans la maltraiter, et donnons une partie de notre production aux hôpitaux et aux maisons de retraite, ou bien faisons du troc contre du riz ou du manioc avec nos voisins paysans. »

La musique reste tout de même le plus important, assure Raul Paz. Il a créé un label, Coloma, sur lequel il veut produire de jeunes artistes, et il y a toujours une musique qui trotte dans sa tête lorsqu'il part récolter ses tomates. L'inspiration musicale de *Guajiro Chic* doit beaucoup aussi à sa vie d'aujourd'hui, au fond de la campagne cubaine. ■

PATRICK LABESSE

Guajiro Chic, de Raul Paz (Coloma Production/Integral). En concert le 14 juin au festival *Un monde... des cultures*, Saint-Gratien (Val-d'Oise) ; le 21 juin à Villefontaine (Isère) ; le 20 novembre à l'Alhambra, Paris 10^e.

TÉLÉVISION Une nouvelle adaptation de « Belphegor »

La plateforme Max et la chaîne M6 ont annoncé, mardi 18 mars, le tournage de *Belphegor*, série qu'elles diffuseront successivement, soixante ans après le feuilleton culte de Claude Barma. Shirine Boutella, Vincent Elbaz, Aure Atika et Kad Merad figurent au casting de cette nouvelle adaptation du roman d'Arthur Bernède, composée de quatre épisodes de 52 minutes. Crée par Nils-Antoine Sambuc (*En thérapie*), en collaboration avec Thomas Mansuy, ce « thriller psychologique teinté de surréalisme », produit par la filiale séries de Pathé, sera réalisé par Jérémy Mainguy (*Panda*). – (AFP)

CINÉMA

« Mickey 17 », de Bong Joon-ho, se maintient à la première place du box-office

Le nouveau long-métrage de Bong Joon-ho, *Mickey 17*, avec Robert Pattinson, sorti dans les salles françaises le 5 mars, demeure, pour sa deuxième semaine d'exploitation, en tête du box-office et totalise déjà 646 575 spectateurs. Le film du cinéaste sud-coréen (Palme d'or à Cannes en 2019 pour *Parasite*) est suivi, loin derrière, par deux nouveautés : *On ira*, de la réalisatrice Enya Baroux, avec Hélène Vincent et Pierre Lotin, qui aborde le sujet délicat

du suicide assisté (151 793 tickets vendus en cinq jours) et le film d'espionnage *The Insider*, de l'Américain Steven Spielberg (150 465 entrées).

MUSIQUE Ouverture d'une Maison des cultures urbaines à Paris

La ministre de la culture, Rachida Dati, a annoncé, mardi 18 mars, l'ouverture à l'automne d'une Maison des cultures urbaines à Paris, dans le parc de La Villette (19^e arrondissement), avec pour vocation de promouvoir les différentes facettes du hip-hop (danse, musique, street art...). Baptisé « Freestyle Villette », le lieu, d'une surface de 1000 m², servira de plate-forme nationale pour les artistes de hip-hop et accueillera concerts, battles de danse ou résidences musicales. – (AFP)

Paris Music Festival : des concerts de poche dans des lieux insolites

Le Musée Eugène-Delacroix, l'hôtel de Lauzun, la chapelle du Musée des arts et métiers ou la Cité de l'architecture : le festival Paris Music poursuit sa politique de petits concerts dans des lieux décalés ou secrets. Du 20 au 23 mars, Emily Loizeau, Mathieu Boogaerts et Clou interpréteront leurs chansons poétiques dans l'appartement où vécut l'écrivain, chanteur et musicien de jazz Boris Vian, au pied de Montmartre. – (AFP)

C'est la toute première fois qu'un ordinateur quantique interagit avec de l'image en mouvement

La relecture tranchante de «Mère Courage»

L'artiste belge Lisaboa Houbrechts transporte la pièce de Brecht dans un XXI^e siècle en déshérence

THÉÂTRE

Une relecture tranchante de Bertolt Brecht, une esthétique déterminée, une confiance dans la poétique théâtrale : avec sa mise en scène de *Mère Courage* (adapté de *Mère Courage et ses enfants*), Lisaboa Houbrechts met un pied dans la cour des grands. Et fait oublier la déception vécue devant sa *Médée*, en 2023, à la Comédie-Française.

Née en 1992, cette artiste belge donne à la pièce mythique du dramaturge allemand l'impulsion qui lui permet de frapper fort au cœur d'un XXI^e siècle en déshérence. Proposée en première française à Valenciennes (Nord), au Phénix (théâtre qui l'accompagne depuis 2019), actuellement en tournée à l'étranger avant des dates parisviennes en juin, sa représentation déjoue les fondamentaux brechtiens en déplaçant le propos vers de fructueux horizons métaphoriques. Ni psychologique ou émotionnel ni pédagogique ou même distancié, le spectacle échappe aux grilles de lecture habituelles pour

Le spectacle échappe aux grilles de lecture habituelles pour s'ancre dans l'archétypal

s'ancre dans l'archétypal et se rive dans l'opacité des ténèbres qui gagnent le terrain d'est en ouest.

Noir est le plateau, sombre est l'ambiance, crépusculaire sera le sort de la cantinière Anna Fierling, plus connue sous le nom de Mère Courage. Une vertu dont la substance est mise en crise par la metteuse en scène. Incarné par Lubna Azabal, actrice teigneuse (c'est une qualité), le personnage prête le flanc à l'ambiguïté. Courageuse, oui. Mais aussi cynique, égoïste et opportuniste : son profil n'a rien d'univoque.

Radicalisation du théâtre total

Mais qu'en est-il du sens attribué au courage aujourd'hui ? semble s'enquérir un spectacle qui se déroule les pieds dans l'eau, sous la menace d'une sphère monumentale. La scène est anxiogène. Un ample bassin sur lequel est roulé un unique élément de décor : une boule sombre de près de 300 kilos et d'un diamètre de 3,10 mètres, que les comédiens poussent et tirent à mains nues. L'imagination du public, fertile en interprétations, y trouvera son compte.

Cette scénographie, conçue par l'artiste, ne figure pas dans les diascalias brechtiennes. Lorsqu'il écrit son drame, en 1939, l'auteur le situe au cœur de la guerre de Trente Ans, qui, en Europe, de 1618 à 1648, oppose catholiques et protestants. Vaillante parmi les vaillantes, Mère Courage traîne derrière elle une carriole qui lui est comme d'abondance. Pour nourrir

Lubna Azabal et Lisi Estaras dans «Mère Courage», au Théâtre royal flamand, à Bruxelles, le 18 février.

KURT VAN DER ELST

ses deux grands garçons et sa fille muette, la marchande commerce sur le dos du conflit. Les canons grondent, ce qui la réjouit : la guerre est bonne pour le négoce. Sauf que le gain se monnaye en vies. Les enfants de Courage ne survivront pas à son affaissement.

En 1954, Brecht avait sidéré le public parisien qui découvrait, à travers sa mise en scène, la modernité du Berliner Ensemble. «Il faut sauver, dans Mère Courage, l'avènement d'un spectacle d'un type radicalement neuf. Spectacle "totalitaire" qui fonderait, à parts égales, le texte et la représentation, la musique, les matériaux scéniques et le jeu des acteurs», écrit, à l'époque, le critique Berhard Dör. Lisaboa Houbrechts réactive et radicalise ce principe d'un théâtre total à la lueur d'une créativité qui, de Robert Wilson à Romeo Castellucci (on pense à l'un et à l'autre pendant la représentation), a su faire parler un espace aussi sûrement, et parfois mieux, que des comédiens.

L'incarnation des acteurs (qui s'expriment en français, en néerlandais, en kurde et en hébreu)



n'est pas un totem pour la metteuse en scène, le jeu de quelques interprètes laisse parfois à désirer. Mais les mots sont là, qui ont à se frayer leur chemin sur le sol inondé et tenter de glisser, dans un univers devenu inhospitalier, l'humanité dont ils sont les passeurs. Or, ce qui reste de cette humanité ne pèse pas lourd. En témoigne le parcours de Mère Courage, qui renonce à tout sentiment maternel pour sauvegarder son gagne-pain. Est-ce un hasard si elle reste sourde à la mort de ses enfants ? Un hasard si elle fait jeu égal, dans l'abjection, avec certains des hommes (militaire, prédateur, cuisinier) qui l'entourent ? Un hasard, enfin, si elle porte une chemise brune ?

La représentation ne disqualifie pas les notions d'éthique ou de morale. Mais elle les précipite dans un univers où elles sont dévoyées. Dans quel monde vivons-nous ? Voilà la réflexion que veut susciter la présence d'une sphère de 300 kilos et de 3,10 mètres de diamètre. Sa masse est telle que nul ne peut en faire abstraction. Ni les acteurs-personnages qui la manipulent. Ni le spectateur qui verra ce que bon lui semble dans cette rondure immuable : la planète calcinée, la balle de revolver qui tue l'un des deux fils, une roue de charrette, un ventre clos et stérile, le cycle infini de la mort, ou bien encore un sphinx sur lequel s'adossent les fatigues et se heurtent les désirs d'envol.

Piégés par ce dispositif moins dystopique qu'il n'y paraît, les héros n'ont plus de perspective. En deux heures d'un spectacle funèbre, à peine adouci par les passages chantés, Lisaboa Houbrechts place le public face à un futur calamiteux. Celui dont fantasment les démiurges qui projettent, pour l'homme, un avenir sur Mars. ■

JOËLLE GAYOT
Mère Courage (d'après «Mère Courage et ses enfants», de Brecht). Adaptation et mise en scène de Lisaboa Houbrechts. Les 21 et 22 mars au NTGent, à Gand ; du 9 au 11 avril au Théâtre de Liège. Les 18 et 19 mai au Wiener Festwochen, à Vienne. Du 12 au 15 juin au Théâtre de la Ville, à Paris.

Le retour en force de Bertolt Brecht

L'œuvre du dramaturge allemand, qui décrypte les mécanismes des totalitarismes, n'a jamais été autant jouée en ces temps troublés

ANALYSE

S'il ne disparaît jamais vraiment des scènes de théâtre, Bertolt Brecht (1898-1956) s'y fait, par périodes, plus discret. Convoqué sur les planches, cette saison, par des metteurs en scène de générations et d'esthétiques différentes, le dramaturge germanique bénéficie d'un regain d'attention et d'écoute. Le hasard n'y est pour rien.

De *Grand-Peur et misère du III^e Reich* (par Julie Duclos) à *Mère Courage* (par Lisaboa Houbrechts) et *L'Exception et la Règle* (une représentation de Bernard Sobel), les pièces du marxiste allemand sont un mode d'emploi à l'intention des sociétés contemporaines. Parce qu'elles décryptent les processus empruntés par les totalitarismes et scrutent les dégâts exercés par les autorités jusque dans l'intimité de cercles familiaux.

Mobilisé à la fin de la première guerre mondiale, Brecht a assisté de près à l'émergence du nazisme. Dès 1933, l'artiste (qui sera déchu de sa nationalité en 1935 par le régime hitlérien) fait le choix de l'exil. Direction le Danemark, puis la Suède, la Finlande et, enfin, la Californie, où il s'installe en 1941. Il revient à Berlin-Est en 1949 pour y fonder une troupe devenue mythique : le Berliner Ensemble. Mais son séjour loin de l'Allemagne n'a pas affecté sa clairvoyance. Il rédige *Mère Courage et ses enfants*

(1939) en Scandinavie, et, en Finlande, *La Résistible Ascension d'Arturo Ui* (1941), dont une réplique est entrée dans la légende : «Le ventre est encore fécond d'où a surgi la bête immonde.»

Cette mise en garde hante les esprits alors qu'un vent mauvais plane au-dessus d'une Europe étranglée entre Poutine et Trump. Quand s'affrontent les appétits économiques et les extrémismes idéologiques, l'œuvre d'un Brecht anticapitaliste et pacifiste est une ressource pour mieux comprendre ce qui se trame.

Pensée du monde

«Le retour du refoulé pétainiste a beau prendre la forme d'un fascisme soft, le mouvement est réel», explique Jean Jourdeuil. La montée du Rassemblement national n'est pas étrangère au fait qu'une nouvelle génération s'empare des pièces de Brecht.» Cotraducteur

Il n'y a pas un Brecht mais des Brecht. Que ses pièces soient de jeunesse ou de la maturité, qu'elles soient didactiques, humanistes ou contradictoires, toutes sont des terrains de jeu où aiguiller une pensée de la scène et du monde.

Certains metteurs en scène le font dans la fidélité à l'orthodoxie perpétuée par le Berliner Ensemble. Ils respectent le principe de distanciation théorisé par l'auteur qui voulait encourager le regard critique du public. D'autres prennent des libertés avec cet héritage. A chaque époque, sa motivation et son appropriation : «Au début des années 1970, on se tourne plutôt vers le jeune auteur de Baal. Mais à la fin de cette même décennie, Brecht n'est plus repris en France que dans les banlieues communistes qui entourent Paris», se souvient Jean Jourdeuil.

Aujourd'hui, au côté du vétéran Bernard Sobel, ce sont des quadragénaires ou des trentenaires, comme Lisaboa Houbrechts, qui se saisissent de ce théâtre. Ils en font l'argument de représentations pertinentes, modernes et offensives. «Par quel bout le prendre?», s'interrogeait Jean Jourdeuil dans une analyse datant de 1973. Le XXI^e siècle fournit une réponse sur mesure et qui ne se périme (malheureusement) pas : le prisme de l'actualité qui sévit en Europe et ailleurs est une porte d'entrée grande ouverte sur l'œuvre. ■

J.GA.

SALON DU DESSIN
DU 26 AU 31 MARS
2025

Palais Brongniart
Place de la Bourse
Paris 2e

Invité d'honneur : Reims

Le musée des Beaux-Arts de Reims

Partenaire Officiel 2025 PORTZAMPARC BNP PARIBAS GROUP

Le téléphérique du Salève, architecture du vertige

Ce balcon du massif du Jura, construit en 1932 et repensé en 2023, a reçu le prix de l'Equerre d'argent 2024

ARCHITECTURE

SALÈVE (HAUTE-SAVOIE) -
envoyée spéciale

Greffé à la paroi rocheuse, à 1100 mètres de hauteur, un fantastique édifice en béton est érigé dans le ciel. C'est l'arrivée du téléphérique du Salève (Haute-Savoie) : un assemblage de colonnes et de passerelles, coiffé d'un long volume aux allures de zeppelet flottant dans l'azur – ou de vaisseau fantôme inquiétant, selon l'état de la météo. Dernier bastion de la chaîne du Jura, ce mont Salève, dont la silhouette placide se découpe dans le ciel de Genève (Suisse), offre une vue imprenable sur les Alpes voisines.

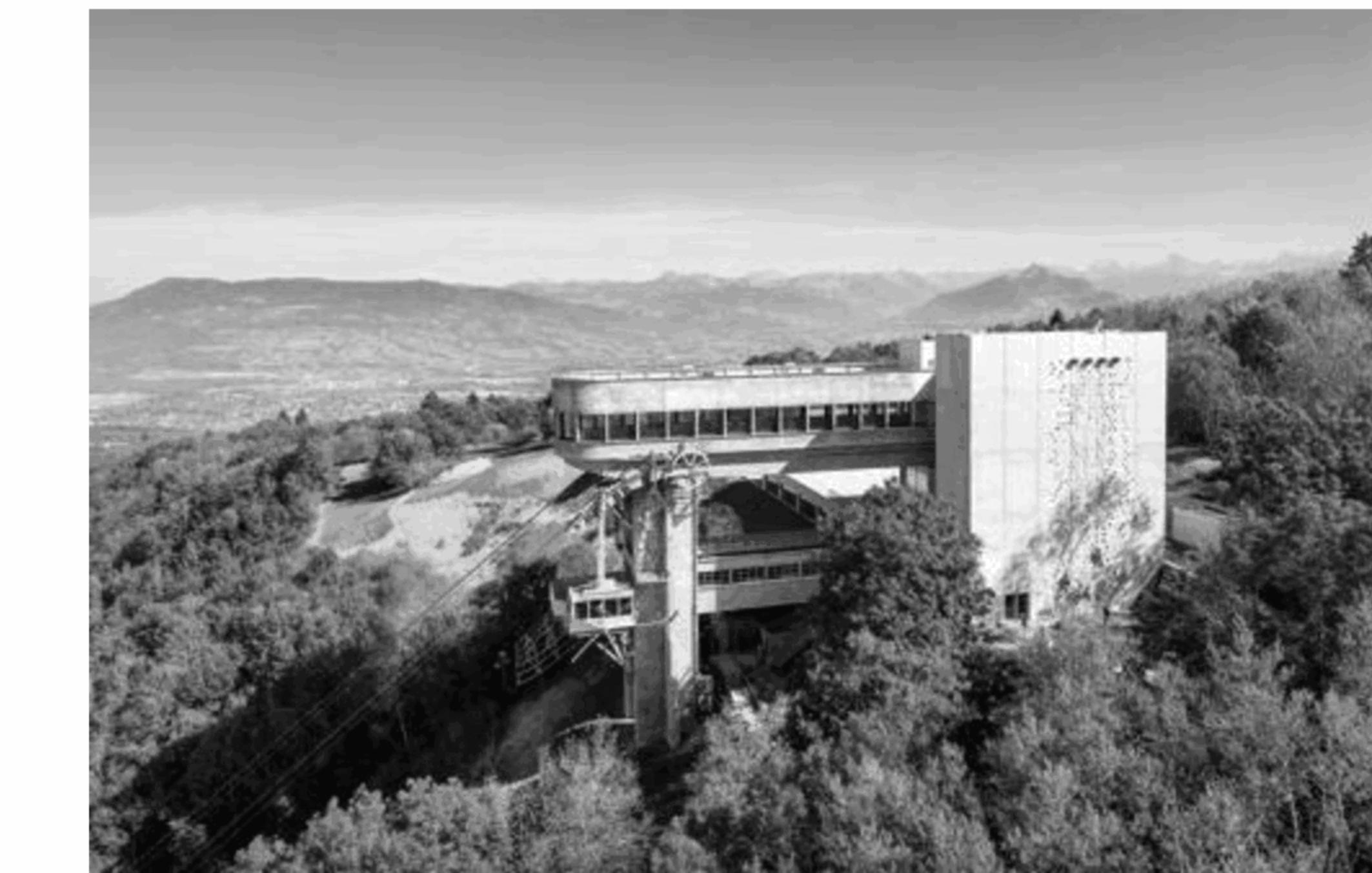
Il a inspiré des poètes et des écrivains, servi de terrain de jeu aux pionniers de la varappe et du sauvetage en montagne... Si on ne vient plus y skier (la neige manque), il reste, pour les citadins, une promesse de nature immédiatement accessible. Quelques arrêts de bus, cinq minutes de marche pour passer en France, traverser le village pittoresque de Monnetier-Mornex (Haute-Savoie), arriver à la station basse du téléphérique, et c'est parti pour le pique-nique sur les cimes, la randonnée dans les bois ou la descente en VTT.

On vient aussi là pour déjeuner, désormais, au Vertiges, bien nommé restaurant panoramique, ou participer à des séminaires d'entreprise ; pour jouir des perspectives offertes par un fascinant éventail de belvédères et de terrasses, ou s'élanter dans les airs en parapente. Longtemps réduite à sa dimension d'infrastructure, l'arrivée du téléphérique retrouve sa vocation initiale.

Brutalisme onirique

Maurice Braillard (1879-1965), l'architecte suisse qui en a signé les plans, l'avait imaginé comme le moteur d'un lumineux complexe qui devait célébrer l'avènement du tourisme d'altitude. Directement liée au restaurateur qui s'appuyait sur sa carcasse pour s'élanter dans le vide, elle dialoguait avec un hôtel qui s'élevait en face, à quelques mètres de l'embouchure de la passerelle d'accès.

Mais le restaurant n'a jamais ouvert. Le bâtiment ayant été



Le téléphérique du Salève (Haute-Savoie), en 2023. MANUEL BOUGOT/DDA

inauguré en 1932, au creux de la crise économique, ce volume majestueux qui devait l'accueillir s'est vu réassigner la triste fonction de local technique, qui légitima, plus tard, de le recouvrir d'un manteau de tôle. Quant à l'hôtel, il n'a tout simplement jamais été construit.

Lauréat d'un concours organisé en 2017, le projet de l'agence Devaux & Devaux Architectes, qui a reçu le prix de l'Equerre d'argent en novembre 2024, renoue avec l'ambition héroïque et l'esprit romantique de Maurice Braillard. Il a consisté à décapier les couches de bardage et les annexes qui avaient dénaturé le brutalisme onirique, teinté de constructivisme russe, du projet d'origine, ainsi que le rapport sans filtre à la nature, qui lui conférait son expressivité grandiose. Plus qu'une promenade architecturale, le parcours proposé s'apparente à une expérience sensorielle intense, et ce dès le premier pied posé hors

de la télécabine, sur un balcon de béton ouvert aux quatre vents, en suspension au-dessus du vide. La montagne impose d'emblée sa puissance brutale.

Une porte à pousser, et on bascule dans un espace couvert et apaisé : une passerelle aux murs vert d'eau, ouverte sur le paysage par de grandes baies horizontales serties de belles menuiseries blanches. En hauteur, des caissons lumineux présentent les publicités conçues pour l'inauguration du bâtiment et les photos historiques du chantier. Les architectes ont écumé les archives de Braillard, enquêté sur les restaurations techniques qui ont eu lieu par la suite (en 1984 et en 2006) pour en comprendre la logique, mais sans se départir d'un rapport à l'imagination que Braillard lui-même semblait cultiver sans retenue. Du moins est-ce ce qu'on se dit devant les dessins préparatoires de son projet, qui passeraient, dans un autre contexte,

« Travailler sur l'existant oblige à réinterroger le rapport entre le contenant et le contenu »

DAVID DEVAUX
architecte

pour de splendides planches de BD de science-fiction.

David et Claudia Devaux, eux, se sont plongés dans les collages surréalistes du collectif italien Superstudio, ont délié sur leurs damiers flottant dans le paysage. Ils se sont nourris du travail photographique de Julius Shulman sur les villas de Los Angeles et leurs portes-à-faux projetées dans le vide, mais aussi d'un projet utopique d'étudiant conçu dans les années 2000, inspiré du téléphéri-

que de Braillard. « Ce qui nous importait, explique David Devaux, c'était de maximiser ce que l'architecture permettait de voir en multipliant les plans et les situations. »

Projet « atypique et complexe »

C'est en tombant sur des photos du téléphérique prises dans les années 1930 qu'ils ont eu l'idée de réinstaller le restaurant dans son écrin d'origine. « Le programme du concours prévoyait de l'installer ailleurs. Mais quand j'ai compris la vue de dingue que proposait cet espace, je ne pouvais plus voir les choses autrement », poursuit l'architecte. L'idée de créer une terrasse panoramique sur le toit est venue en même temps, car il était hors de question de privatiser cette vue pour les clients du restaurant ! » Les normes de la construction ne sont plus les mêmes qu'en 1932. Pour un équipement recevant du public, elles imposent au minimum un ascenseur et deux escaliers, ce dont ne disposait pas le bâtiment

d'origine. Il allait donc falloir lui adjoindre une petite tour.

« Travailler sur l'existant oblige à réinterroger le rapport entre le contenant et le contenu. C'est un double mouvement : comment on adapte le lieu aux besoins, et comment je m'adapte moi-même au bâtiment. L'important, pour nous, était de faire en sorte que ce qu'avait imaginé Braillard puisse effectivement être vécu. La forme, de ce point de vue, devient presque secondaire. » Icônoaste par rapport à la charte de Venise, qui préconise de restaurer les bâtiments dans l'état de la dernière intervention, cette position a remporté l'adhésion du jury. Mais le vote ne fut pas unanime.

Un comité scientifique a été mis en place qui réunissait régulièrement, sous la présidence d'Arnaud Dutheil, directeur du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Haute-Savoie, spécialisé en patrimoine du XX^e siècle, des architectes et des conservateurs du patrimoine français et suisses, ainsi qu'un représentant de la Fondation Braillard Architectes. « Les échanges ont parfois été houleux, se souvient Anne-Joëlle Rosay Baud-Grasset, ingénierie en chef et directrice du patrimoine et de l'architecture chez Annemasse Agglo, un groupement local de coopération transfrontalier, qui représentait la maîtrise d'ouvrage sur le projet. Mais c'était nécessaire pour avancer de manière harmonieuse. »

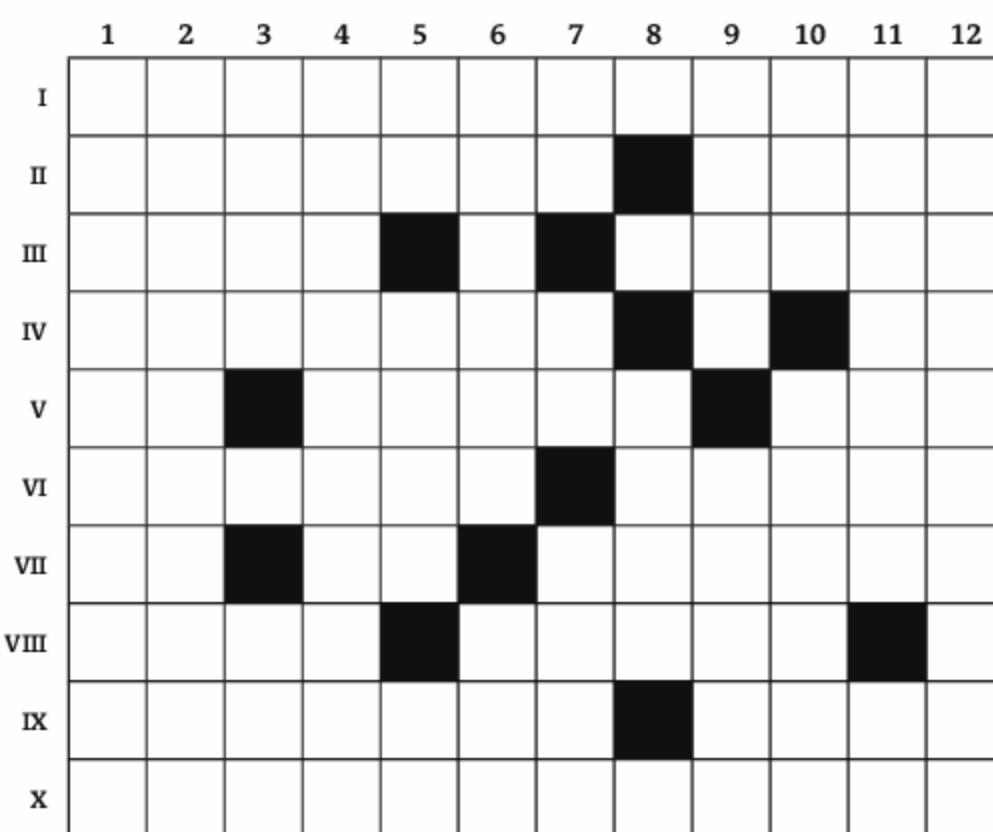
Il fallait bien cela pour pouvoir composer avec les multiples contraintes de ce projet « atypique et complexe », comme elle aime le décrire : les cahiers des charges respectifs du classement Natura 2000 et de la directive paysagère, qui protègent le site, les exigences d'un exploitant, filiale de la RATP, qui voulait faire passer les usagers du téléphérique par la boutique, les défis humains et écologiques d'un chantier en altitude, sans accès à l'eau, que la maîtrise d'ouvrage voulait par ailleurs exemplaire sur ces deux plans... Du toit-terrasse où l'on imagine Tom Cruise piquer un sprint, s'élançant dans le ciel et atterrissant sur le dessus de la télécabine, on se dit que le jeu en valait la chandelle. ■

ISABELLE REGNIER

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 25 - 067
PAR PHILIPPE DUPUIS

Retrouvez l'ensemble de nos grilles sur jeux.lemonde.fr



SOLUTION DE LA GRILLE N° 25 - 066

HORIZONTALEMENT 1. Préparateurs. 2. Hanche. Essai. 3. Ile. Cottage. 4. Lester. SOS. 5. Inciteras. Ut. 6. Ptôses. Quête. 7. Pi. OS. Que. As. 8. Ironique. On. 9. Naine. Augite. 10. Essentialies.
VERTICALEMENT 1. Philippine. 2. Ralentiras. 3. Enesco. Ois. 4. PC. Tisonne. 5. Ah. Etésien. 6. Récrés. 7. Quai. 8. Tête-à-queue. 9. Est. Sue. Gl. 10. Usas. Oil. 11. Ragoûtante. 12. Siestes. Es.

HORIZONTALEMENT

I. Sans grand intérêt, on doit pouvoir faire beaucoup mieux. II. Aménagée. Entendre comme avant. III. Souvent difficile de tenir le sien. Bloque l'avancée. IV. Vit au large. Dans une valse.

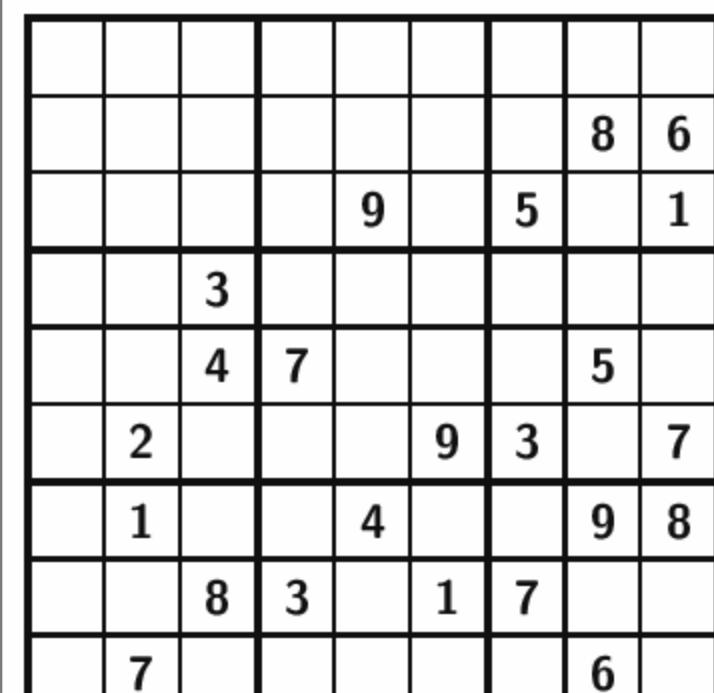
V. Romains de Trévise. Acte de pensée. Actif au Japon. VI. Parent les belles dames. Passer sur le volet. VII. Mis en douanes. Possessif. Etape gastronomique. VIII. Réservee aux bonnes et grandes bouteilles. Distribution sur le tapis. IX. Déesses infernales. Démonstratif. X. Financièrement avantageuse.

VERTICALEMENT

1. Se lancer dans des propos galants et recherchés. 2. Vise l'équilibre social et politique. 3. Refus de la réalité. A consommer une fois tiré. 4. Avec une grande candeur. 5. Accord du Sud. Historien contemporain. Lame du milieu. 6. Laissez de vilaines traces. Fait son entrée dans le monde. 7. Note. D'un auxiliaire. Délicatement coloré. 8. Prépare la crème anglaise. 9. Jus avant fermentation. A mal vieilli. 10. Forme d'avoir. Les premières de la famille. 11. Fournisseur de paniers. Ancien partenaire social dans l'entreprise 12. Les fonds de la boîte.

SUDOKU

N°25-067



Réalisé par Yan Georget (<https://about.me/yangeorge>)



En vente chez votre marchand de journaux

Le Monde est édité par la Société éditrice du « Monde » SA. Durée de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 124.610.348,70 €. Actionnaire principal : Le Monde Libre (SCS).

Rédaction 67-69, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris. Tél. : 01-57-28-20-00

Abonnements par téléphone au 03 28 25 71 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures, et le samedi, de 9 heures à 17 heures. Depuis l'étranger au : 00 33 3 28 25 71. Par courrier électronique : abojournalpapier@lemonde.fr. Tarif 1 an : France métropolitaine : 399 €

Courrier des lecteurs

Par courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr

Internet : site d'information : www.lemonde.fr; Emploi : www.talents.fr/

Collection : Le Monde sur CD-ROM : CEDROM-SNI 01-44-82-66-40

Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0272 C 81975 ISSN 0395-2037



PRINTED IN FRANCE
ACPM
67-69, avenue
Pierre-Mendès-France
75013 PARIS
Tél : 01-57-28-39-00
Fax : 01-57-28-39-26



L'Imprimerie, 79, rue de Roissy,
93290 Tremblay-en-France
Midy-Print, Gallargues le Montueux

Origine du papier : UK, France.
Taux de fibres recyclées : 100 %. Ce journal est imprimer sur un papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. Europhosphat : Ptot = 0,0083 kg/tonne de papier

La plage de sable blanc de Dueodde, sur la côte méridionale de Bornholm.
STEFAN ASP/DESTINATION BORNHOLM



L'envoûtante beauté de l'île de Bornholm

VOYAGE
RONNE (DANEMARK)

La nature est tellement différente ici par rapport au reste du Danemark, moins amicale, moins attirante. Ici, elle est brute et rude, balayée par les vents et j'adore cela», peut-on lire dans l'un des derniers romans policiers de l'autrice danoise Katrine Engberg, *L'Île de Bornholm* (Fleuve noir, 2024). Une nature d'une étrange beauté, comme endormie. Pourtant, en prenant le temps de la regarder de plus près, il s'y passe toujours quelque chose.

Ce quelque chose débute sur une plage près du port de Ronne (prononcer «ronne»), la plus grande ville de l'île, sur laquelle vivent 40 000 personnes l'année. A 8 heures du matin, quatre septuagénaires se dirigent nues vers la mer Baltique. Température de l'eau: 5 °C, pas plus. Un bain chaque jour, sans exception. Après ce rituel, les baigneuses enfourchent leur vélo et se donnent rendez-vous le lendemain. Il n'en faut pas plus pour imaginer du sang viking couler dans les veines de ces guerrières. Une chose est sûre: il règne à Bornholm, surtout en cette saison hivernale, une drôle d'ambiance, curieuse et captivante.

Car, là où des centaines de milliers de touristes viennent se baigner dans une mer turquoise l'été, il faut imaginer un petit bout de terre, long de 30 kilomètres, aujourd'hui désert. Sans circulation. Silencieux. La plupart des boutiques, des restaurants et des musées sont fermés; les parkings des lieux à visiter, vides. Les villages du bord de mer aux maisons colorées semblent assoupis. Le vent est glacial. Mais après avoir sillonné cette nature dénudée et mystérieuse à vélo et en voiture, on est comme envoûté par Bornholm.

Envoûté par la beauté dépouillée de ses paysages et par ses sites archéologiques et industriels, témoins d'un passé florissant. «Bornholm se situe au milieu de la mer Baltique, entre la Suède et la Pologne. Elle n'est pas



isolée; elle a toujours été à la croisée des navigations, du commerce et des échanges, quelles que soient les époques.

L'île a connu de nombreuses occupations – suédoise, allemande et russe. Elle est devenue véritablement danoise en 1660, lors du traité de Copenhague», explique l'archéologue Nicolas Braun, responsable des collections du Bornholms Museum, à Ronne.

Cette richesse historique, on la retrouve d'abord dans les champs, en observant les tumulus, des tombes recouvertes de terre et d'herbes. «Il existe plus de 900 tumulus sur l'île. Et c'est aussi à Bornholm que se trouvent la moitié des menhirs du Danemark», précise le chercheur. Puis à Allinge, dans le nord de l'île, avec les pétroglyphes, des dessins gravés sur d'énormes blocs de granit datant de l'âge du bronze. Sur l'un d'eux, on devine un navire.

A quelques kilomètres de là, les ruines de la forteresse médiévale de Hammershus nous transportent au milieu du XIII^e siècle, quand la monarchie danoise et l'archevêché de Lund, en Suède, se livraient bataille pour contrôler et défendre Bornholm. En ce mois de janvier, enveloppé dans la brume, l'ancien bâtiment défensif prend des airs de château hanté.

«Chaque année, on déterre deux ou trois trésors vikings, composés de pièces et de bijoux. C'est ici que l'on trouve le plus au Danemark», avance Nicolas Braun. Pour observer d'autres traces de la période viking, il suffit d'aller faire un petit tour dans la forêt d'Almindingen, où l'on peut voir les ruines de Gamleborg, une ancienne forteresse envahie par la végétation.

Une ancienne carrière de granit
Pour y arriver, on traverse la «vallée des Echos», Ekkodalen. Cette ligne de faille, longue de 12 kilomètres, sépare Bornholm en deux, avec, au nord, l'ancien substrat rocheux granitique et les falaises, et, au sud, les couches de grès plus jeunes et la plage de sable de Dueodde. Le contraste entre le noir des rochers et le blanc du sable fin est saisissant.

«C'est le seul endroit du pays où l'on trouve du granit! Géologiquement, Bornholm fait partie de la Suède. Et si l'on remonte dans le temps, l'île était, à l'âge de la pierre, rattachée à l'Allemagne», commente l'archéologue Jens Berthold, avant d'ajouter avec humour: «C'est simple, les Allemands ont occupé l'île trois fois, à l'époque de Lübeck [capitale de la Ligue hanséatique, cités mar-

chandes qui avaient le monopole sur le commerce dans la mer Baltique et la mer du Nord], entre 1525 et 1575, pendant la seconde guerre mondiale, et, aujourd'hui, en tant que touristes!»

A Vang, sur la côte ouest, nous sommes les seuls à visiter l'ancienne carrière de granit, exploitée entre 1850 et 1990. On erre dans des tons de gris, d'ocre et de blanc, au milieu de falaises tranchées dans le vif du minerai. Tout près, dans l'ancienne mine de charbon de Kultippen, on chemine cette fois-ci sur un banc de sable noir et blanc, entaillé de fissures. C'est lunaire. Le gisement était autrefois exploité par les locaux pour se chauffer lors du conflit de 1939-1945.

Les tons plus colorés, eux, se trouvent dans les petits ports de pêche, sur les façades vertes, jaunes et bleues des maisonnettes et des vieux fumoirs que l'on devine un peu partout sur l'île. Leurs cheminées évoquent l'époque florissante de la pêche aux harengs, dans la première moitié du XX^e siècle.

Aujourd'hui, l'industrie piscicole a quasiment disparu, les derniers fumoirs à poisson traditionnels ouvrent en été pour montrer ce savoir-faire aux vacanciers.

Enveloppée dans la brume, la forteresse médiévale de Hammershus prend des airs de château hanté

L'île vit principalement du tourisme et de l'agriculture. Et plus particulièrement de l'élevage porcin, dissimulé dans les nombreuses fermes qui ponctuent l'intérieur des terres. Le Danemark est l'un des premiers exportateurs mondiaux de viande de porc, et Bornholm n'échappe pas à l'élevage intensif.

Une ombre rapidement effacée par la tranquillité de ce petit bout de terre préservé, selon Steen Frandsen, un habitant croisé au sauna public de Sandvig. «Ici, tu peux laisser ta maison ouverte et les clés sur ta voiture, tout le monde connaît tout le monde et s'entraide», s'enthousiasme l'ambulancier avant de plonger dans l'eau glacée.

C'est aussi en roulant à travers champs que l'on découvre les quatre églises rondes et toutes blanches de Bornholm. Avec une préférence pour celle d'Olsker, dont les étoiles et les feuillages peints sur les murs intérieurs sont d'une grande délicatesse. Ces édifices religieux du XII^e siècle servaient également de forteresses. Les villageois venaient s'y cacher pour se protéger des pirates. «Les pierres runiques à l'entrée sont un témoignage de la présence des Vikings au début de la christianisation du pays. Il a fallu cent ans pour les convertir», explique Nicolas Braun.

Un pan d'histoire que l'on approfondit en descendant l'escalier spectaculaire des falaises blanches de Jons Kapel, la «chapelle de Jean», sur la côte ouest. Mieux vaut ne pas avoir le vertige! Un ermite prénommé Jean, envoyé à Bornholm pour en christianiser la population, aurait vécu dans l'une des grottes présentes dans la roche.

Encore un de ces lieux étranges et calmes en hiver, qui expliquent sans doute pourquoi Bornholm accueille en cette saison de nombreux tournages, dont l'adaptation des romans policiers à succès de Jussi Adler-Olsen, *Les Enquêtes du département V*. A croire que la nature y conserve jalousement ses secrets et reste décidément énigmatique. ■

BÉNÉDICTE BOUCAYS

CARNET DE ROUTE

Notre journaliste a organisé son voyage avec l'aide de Destination Bornholm.

Y ALLER
En avion, Paris-Ronne Bornholm, avec escale à Copenhague (environ 4 heures, à partir de 130 €). On peut aussi rejoindre l'île de Bornholm en train, depuis Copenhague jusqu'à la ville suédoise d'Ystad (1h30, environ 30 €), puis en ferry jusqu'à Ronne (1h20, à partir de 6,50 €).

SE LOGER
Hotel GSH, à Ronne : établissement moderne construit avec des matériaux respectueux de l'environnement. Chambre double avec vue sur la forêt, à partir de 180 €. The Falcon Hotel, à Sandvig : près de la cheminée et dans ses salons douillets, on s'y sent comme dans un cocon. Chambre double à partir de 130 €.

DÉJEUNER, DÎNER
Det Rode Pakhus, à Ronne : on s'y régale d'un hareng frit accompagné de betteraves et d'oignons tendres ou d'un dessert aux trois citrons. Menu trois plats à partir de 50 €.

Olstauan, à Allinge : cuisine locale comme le biksemad, plat à base de porc, d'œufs et de betteraves, 17 €.

Dideriks Veranda, à Sandvig : humous et sandwichs maison bio, 11 € ; fruits pressés, 7,50 €. Svaneke Bryghus, à Svaneke : dans une ferme, bière bio fabriquée à la brasserie, hamburgers et frites maison. Plats à partir de 15 €.

Bénédicte Chéron

« Les Français n'ont pas été habitués à appréhender leur place dans les chaos du monde »

En Europe de l'Ouest, les populations se sont longtemps crues en sécurité en raison de l'absence de conflit interétatique majeur à proximité, explique la spécialiste des relations armées-société

ENTRETIEN

Bénédicte Chéron est maîtresse de conférences en histoire contemporaine à l'Institut catholique de Paris. Spécialiste des relations armées-sociétés et des questions de défense, elle a notamment publié *Le Soldat méconnu. Les Français et leurs armées : état des lieux* (Armand Colin, 2018) et a contribué à de nombreux ouvrages collectifs sur la place des armées dans la société, la perception de leur rôle ou encore l'utilisation qu'en font les responsables politiques.

« Notre génération ne touchera plus les dividendes de la paix », a affirmé Emmanuel Macron lors de son allocution le 5 mars. Les Français sont-ils prêts à faire le deuil de la paix ?

Les Français ne doivent pas faire le deuil de la paix, mais le deuil d'une parole publique qui a globalement effacé le fait qu'ils puissent être directement concernés par des rapports de force internationaux. Pourtant, la France est intervenue dans des guerres sans discontinuer à partir de la fin des années 1970 : du Tchad à l'Afghanistan en passant par le Liban, l'ex-Yugoslavie ou le Rwanda. Mais les autorités politiques et militaires parlaient de « crises », englobant ainsi des situations très variées. Or, plus de 600 militaires français sont morts sur ces théâtres parce qu'ils n'étaient pas seulement spectateurs des guerres des autres.

Se sont installées de puissantes distorsions narratives. Un exemple est emblématique : lors de l'hommage rendu aux Invalides aux 58 parachutistes français morts dans l'attentat du Drakkar en octobre 1983 à Beyrouth, le vicaire aux armées a été le seul à porter une parole officielle. Or il a tenu un discours qui aurait pu être le même pour les volontaires d'une ONG : « Dans la lente migration de l'humanité vers une paix mondiale et une fraternité universelle, 58 de nos frères ont donné leur vie. (...) Ne peuvent prendre ce chemin (...) que des hommes forts et résolus, des hommes généreux et capables de courir des risques. » Les Français n'ont donc pas été habitués à appréhender rationnellement leur place dans les chaos du monde.

Qu'est-ce qui explique cette distortion ?

Les héritages mémoriels pèsent lourd. Les imaginaires européens sont hantés par le spectre des deux guerres mondiales. Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, les autorités politiques et militaires réfléchissent à partir de ce référentiel. Sous l'effet conjugué de la dissuasion nucléaire et de la détente entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, elles ont beau-

coup dit que l'Europe de l'Ouest ne connaît plus de guerres. C'est-à-dire de guerres de ce type.

La guerre n'est alors appréhendée que comme un conflit interétatique majeur, avec un risque d'invasion du territoire national, qui bouleverse l'ensemble de la vie sociale et politique. Les Français ont ainsi pu laisser de côté l'idée qu'entre la paix absolue et la guerre mondiale, il y a une gamme de scénarios qui relèvent de la conflictualité armée, qui ne sont pas que des « crises » et qui peuvent nous concerter directement.

D'autres héritages mémoriels ont-ils façonné le rapport des Français à la guerre ?

Oui, la guerre froide joue aussi son rôle : pendant quarante ans, les Européens de l'Ouest ont appris à vivre dans une alternance de périodes de tension et de détente sans que cela affecte leurs modes de vie. Bien sûr, ils ont connu des pics d'inquiétude, notamment au début des années 1980 avec la crise des euromissiles. Mais plus le temps a passé, plus ils ont intégré que les grandes puissances régulaient les tensions sans que la situation dégénère, en acceptant que les sociétés de l'est de l'Europe connaissent un autre sort. Le conflit en Ukraine est aussi perçu à l'aune de cette mémoire.

Au-delà des héritages mémoriels, qu'est-ce qui pousse plus objectivement les Français à croire qu'ils sont en sécurité ?

Les Français se sont entendu dire dès la fin des années 1980 qu'ils étaient en sécurité parce qu'ils bénéficiaient de la dissuasion nucléaire et parce qu'ils avaient un allié de taille, l'allié américain. Cela a justifié la réduction du budget militaire : année après année, la France a réduit ses forces conventionnelles.

Conséquence logique, dans les débats politiques, notamment présidentiels, les questions de défense ont peu été abordées depuis la fin de la guerre froide. Jusqu'à récemment, elles ne l'étaient que sous l'angle des relations internationales et d'un débat superficiel et rituel sur la place de la France dans l'OTAN. S'y est ajouté, depuis 2015, le sujet du terrorisme, une menace proche et avérée mais qui relève d'abord de la sécurité intérieure. En revanche, les réflexions autour du modèle d'armée et du budget de défense ont été reléguées aux dernières minutes des débats, voire évacuées.

Emmanuel Macron a également déclaré, le 5 mars : « La patrie a besoin de vous, de votre engagement. » Avec la nouvelle donne en Ukraine, les Français se sentent-ils cette fois-ci concernés par la guerre et sont-ils prêts à faire des sacrifices ?

Il est toujours périlleux de prédire comment une société se comporte si on lui demande de se mobiliser. Mais il faut prendre en compte que la perception de la menace que constitue la Russie est liée à une distance géographique. L'invasion de l'Ukraine a été spectaculaire. Toutefois, jusqu'à présent, elle a replacé les Européens de l'Ouest dans un scénario de guerre froide, dont ils ont appris qu'elle ne les empêchait ni de vivre ni d'être prospères. Mais cette fois-ci, il leur a été demandé ne pas être indifférents au sort d'un peuple qui subit la brutalité d'une volonté de domination impériale. L'hypothèse d'une montée en puissance et d'une expansion de la menace russe peut accentuer l'anxiété et l'empathie pour ceux qui subissent cette violence, mais il est diffi-

cile de prédire quels sacrifices effectifs seraient durablement acceptés pour soutenir des sociétés est-européennes.

En revanche, le contexte d'une alliance dégradée avec les Etats-Unis produit une bascule politique brutale parce que s'affiche au grand jour l'ampleur de l'effacement des pays européens dans les équilibres du monde. C'est davantage ce revirement américain qui provoque une réaction ces derniers jours. D'autant qu'en parallèle les Français prennent conscience que la seule dissuasion nucléaire ne suffit pas pour qu'ils soient entendus sur la scène internationale et faire prévaloir leurs vues.

L'appréhension de la guerre russo-ukrainienne varie-t-elle dans les différents pays européens ?

Oui, en fonction des héritages du temps, des ancrages territoriaux et des modèles de défense. La France et le Royaume-Uni disposent de la dissuasion nucléaire. La position allemande est évidemment très particulière, faite conjointement d'un souvenir de puissance, du traumatisme majeur de l'expérience du nazisme, puis du partage du pays pendant la guerre froide. La Pologne, elle, a l'ambition d'être la première armée d'Europe en 2035 tout en étant réticente, à ce stade, à l'envoi de troupes en Ukraine... Ce sont des alchimies complexes, de l'Est à l'Ouest et du Nord au Sud, qui se répercutent à tous les niveaux de la discussion diplomatique et militaire. Après l'annonce d'un financement de 800 milliards d'euros pour la défense adopté par les 27 pays membres de l'Union européenne, la question est celle des choix politiques qui accompagneront cette décision et de la légitimité qui leur sera reconnue.

La France et plus globalement l'Europe de l'Ouest risquent-elles de ne pas se préparer suffisamment à la guerre, comme dans les années 1930 ?

C'est un risque. Il faut comprendre que les aspirations des sociétés à la paix s'ancrent dans l'histoire longue. On a beaucoup rappelé « l'esprit munichois » [en référence à la conférence de Munich de 1938] et la faiblesse des responsables politiques pour expliquer les enchaînements tragiques de la seconde guerre mondiale. Mais ces responsables répondraient à l'attente de leurs populations : il ne faut pas oublier qu'à l'époque notre société était profondément marquée par la guerre de 1914-1918 et repoussait le plus loin possible la perspective d'un nouveau conflit. A cet héritage encore vivace s'ajoute aujourd'hui une histoire européenne qui s'est construite après 1945 sur l'idée d'échapper à une nouvelle tragédie. Les années 1990 sont aussi venues couronner l'espérance d'une paix qu'une communauté de valeurs libérales pourrait garantir.

Les divisions et les blocages politiques en France sont-ils susceptibles d'enrayer son action à l'international ?

Oui. Les gouvernements tirent leur légitimité de la population qu'ils représentent. Or, la communauté politique française est en difficulté dans ses propres frontières, le lien social est fragile et la prise en compte de la nouvelle donne internationale apparaît d'autant plus difficile. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ARIANE FERRAND



YANN LEGENDRE

Vladislav Inozemtsev Sans l'appui de la Chine, la Russie serait rapidement mise à genoux

Pour assurer la prospérité économique mondiale, Donald Trump devrait s'inspirer de la réconciliation américano-chinoise plutôt que s'allier avec Vladimir Poutine, estime l'économiste russe

Depuis des années, le monde intellectuel et politique américain répète que l'Occident ne peut pas se permettre de « perdre » la Russie en la laissant se rapprocher de la Chine. Or, les liens entre l'Europe et le Kremlin n'ont cessé de se détériorer avant même que la Russie ne lance sa guerre contre l'Ukraine et « choisir une politique étrangère impérialiste, dans le but de renverser des éléments-clés de l'ordre international », comme le formule un rapport de la Mai-son Blanche d'octobre 2022.

Aujourd'hui, d'aucuns affirment que les Etats-Unis et l'Europe devraient chercher à apaiser la Russie, forcer l'Ukraine à proposer un accord de paix à Vladimir Poutine et même inviter Moscou à rejoindre le G7 – vraisemblablement pour se concentrer sur la bataille contre la Chine, un pays qui constitue, selon les dirigeants américains, « le seul concurrent qui a, d'une part, l'intention de refaire l'ordre mondial, et, d'autre part, de plus en plus le pouvoir économique, diplomatique, militaire et technologique de le faire ». Fin février, le secrétaire d'Etat américain, Marco Rubio, a déclaré que les Etats-Unis « ne [pouvaient] pas laisser la Russie devenir le partenaire de la Chine », comme s'il s'agissait d'un scénario possible, et non de ce qui était en train de se passer.

La Chine n'est pas la meilleure amie de l'Occident, mais, au lieu de chercher à apaiser Moscou pour contrer Pékin, il est possible de réfléchir à une stratégie différente, reposant sur plusieurs points évidents. D'abord, la Chine est bien plus puissante que la Russie. Elle possède une population dix fois plus importante et un produit intérieur brut neuf fois plus élevé. Premier exportateur mondial de produits manufacturés, elle semble être la seule puissance au monde capable de concurrencer l'Occident dans le domaine des solutions technologiques de pointe. Ensuite, la Chine a beau être communiste et régulièrement piétiner les principes occidentaux des droits humains, elle n'a pas déclenché de guerre d'agression depuis 1979.

La population russe vieillit et décroît
Enfin, depuis des dizaines d'années, la Chine constitue un partenaire économique vital pour l'Occident : les échanges commerciaux bilatéraux entre, d'un côté, la Chine et, de l'autre, les Etats-Unis, l'Union européenne [UE] et le Royaume-Uni sont passés de 96 milliards de dollars en 1995 à 1460 milliards de dollars en 2024 [1340 milliards d'euros environ]. Dans ces conditions, l'idée d'endiguer la Chine est chimérique : cela coûterait des milliards et des milliards à l'Occident, sans avoir la moindre chance de réussite.

En revanche, l'idée d'endiguer la Russie pour ensuite démanteler le régime poutinien paraît plus réaliste, et ce, pour plusieurs raisons. La Russie est technologiquement sous-développée, militairement exsangue et financièrement dépendante de marchés étrangers ; sa population vieillit et décroît ; ses systèmes éducatif et de santé se dégradent ; enfin, elle est une nation européenne qui, à de multiples reprises au cours de son histoire, est revenue vers l'Occident, alors que la Chine n'a jamais recherché cette proximité. Il semble donc plus judicieux d'œuvrer à un rapprochement avec la Chine plutôt que de resserrer les liens avec une Russie agressive dans le but de contrer la Chine.

Plusieurs éléments plaident en ce sens. En premier lieu, la Russie est aujourd'hui fortement dépendante de la Chine. La part de la Chine dans le commerce extérieur russe est passée de 17,9 % en 2021 à 36,9 % en 2024. En 2024, les produits chinois ont représenté pas moins de 60 % des ventes de voitures neuves, 82 % des

ventes d'ordinateurs portables et 87 % des ventes de smartphones en Russie. Le yuan est actuellement la seule devise étrangère que le ministère des finances russe achète pour ses réserves de change.

Mais la dépendance de la Chine vis-à-vis de la Russie reste modérée – même dans le domaine énergétique, où la Russie représente moins de 20 % des importations chinoises de pétrole et moins d'un tiers de celles de gaz naturel. De surcroît, les échanges commerciaux entre la Chine et la Russie, qui ont atteint un pic de 245 milliards de dollars en 2024, sont six fois moins importants que les échanges entre, d'une part, la Chine et, de l'autre, les Etats-Unis, l'UE et le Royaume-Uni. Les investissements directs étrangers bilatéraux entre la Russie et la Chine restent inférieurs à 15 milliards de dollars contre 600 milliards de dollars pour le trio formé par la Chine, les Etats-Unis et l'Europe. Autant de raisons pour que la Chine rompe ses liens avec la Russie en échange de concessions visibles et tangibles de la part de l'Occident.

Pour une grande charte économique
Aujourd'hui, la Chine n'est pas au mieux de sa forme économique : son taux de croissance baisse, ses exportations stagnent, sa dette intérieure se creuse. L'éclatement de la bulle immobilière a coûté aux ménages chinois près de 18 000 milliards de dollars depuis 2021. Les investissements directs étrangers dans le pays ont dégringolé de près de 80 % entre 2021 et 2024. Les nouveaux droits de douane et embargos imposés par les Etats-Unis sur certains produits technologiques ne font qu'alimenter ce ralentissement économique général. Et le gouvernement chinois semble conscient de l'aggravation des problèmes.

Alors pourquoi ne pas lever les droits de douane et augmenter les investissements, tout en élaborant une grande charte économique et financière entre les Etats-Unis, l'Europe et la Chine, dans le but d'approfondir la coopération économique et de créer un ordre financier plus sensé ? « Les mondialisations » menées par les Etats-Unis et la Chine peuvent coexister, puisqu'elles reposent sur des bases différentes : la première sur l'expansion de réseaux et de plateformes technologiques, la seconde sur la création de produits de pointe compétitifs.

Une telle stratégie permettrait d'unir les superpuissances américaine, européenne et chinoise, au-delà de leurs différences politiques et idéologiques, pour s'opposer à l'impérialisme russe qui menace l'ordre de sécurité mondial. Sans l'appui de la Chine, la Russie serait mise à genoux en quelques années. Un tel virage pourrait avoir encore plus de portée que celui qui a suivi la réconciliation américano-chinoise du début des années 1970, réconciliation qui a façonné le monde tel que nous le connaissons. Si improbable que ce virage puisse paraître, il faut donc l'envisager. ■

Traduit de l'anglais par Valentine Morizot

Vladislav Inozemtsev, économiste russe, est cofondateur et membre du Center for Analysis and Strategies in Europe, un groupe de réflexion basé à Chypre qui traite des pays postsovétiques et de la diaspora russophone dans l'UE et aux Etats-Unis

**ENDIGUER PÉKIN
EST UNE IDÉE
CHIMÉRIQUE.
ENDIGUER MOSCOU
POUR ENSUITE
DÉMANTELER
LE RÉGIME POUTINIE
PARAÎT PLUS RÉALISTE**

Solène Clément et Patrick Lefas L'administration Trump poursuit son détricotage des normes de transparence financière

En mettant fin à l'obligation de déclarer les bénéficiaires effectifs – le nom des détenteurs de société –, les Etats-Unis tournent le dos à la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, constatent l'avocate et le président de Transparency International France

L'administration Trump vient d'annoncer la fin de l'obligation pour les entreprises américaines de déclarer leurs bénéficiaires effectifs. Crucial en matière de transparence financière et de lutte contre la corruption, ce dispositif permet d'identifier les véritables propriétaires d'une entreprise. La notion de « bénéficiaire effectif » a fait son entrée dans le droit européen avec la directive 2005/60 du 26 octobre 2005, marquant une avancée majeure dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Cette disposition impose aux acteurs économiques du secteur financier et non financier de donner l'identité des personnes physiques qui, en dernier ressort, possèdent ou contrôlent, directement ou indirectement, une entité juridique. La finalité de cette obligation est de permettre aux entreprises concernées de connaître leur client ultime et d'utiliser cette information pour déceler d'éventuelles opérations atypiques.

La décision de l'administration Trump constitue donc un sérieux recul en matière de transparence financière et de lutte

contre la corruption, et affaiblit les avancées réalisées ces dernières années pour garantir une meilleure traçabilité des flux financiers et lutter efficacement contre le blanchiment d'argent et l'évasion ou la fraude fiscale.

Chaque année aux Etats-Unis, près de 2 millions de sociétés et de sociétés à responsabilité limitée sont constituées selon des lois propres à chacun des 50 Etats américains. Jusqu'à l'adoption, en 2021, d'une législation imposant des obligations de transparence financière, ces lois requéraient très peu, voire aucune information sur les bénéficiaires effectifs de ces sociétés. Ainsi, selon le Congrès américain, en 2019, une personne souhaitant constituer une société devait généralement fournir moins d'informations que pour ouvrir un compte bancaire ou obtenir un permis de conduire.

Il s'agissait de l'une des principales failles du système américain de lutte antiblanchiment. En juillet 2006, déjà, le Groupe d'action financière (GAFI), principal organisme international de normalisation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, soulignait le non-respect par les Etats-Unis de l'obligation de re-

cueillir des informations sur la propriété effective. Dix ans plus tard, en décembre 2016, le GAFI déplorait le peu de progrès réalisés et identifiait le « manque d'informations adéquates, précises et à jour sur la propriété effective » comme une lacune fondamentale dans les efforts du pays pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Selon plusieurs experts, la réputation et la légitimité des entreprises américaines, combinées à la facilité de constituer des socié-

tés-écrans sur le territoire américain, avaient fait des Etats-Unis une destination de blanchiment privilégiée des criminels internationaux du monde entier. Parmi les exemples les plus notables, citons Isabel dos Santos, la femme la plus riche d'Afrique, qui, selon plusieurs enquêtes, a blanchi des centaines de millions de dollars d'argent public au moyen de sociétés-écrans, dont certaines établies sur le territoire américain.

Soutenir les contribuables
C'est dans ce contexte, et pour lutter contre ces flux financiers illicites, que le Corporate Transparency Act avait été promulgué en 2021. En vertu de ce texte, toute personne créant une entreprise aux Etats-Unis devait divulguer des informations permettant l'identification des bénéficiaires effectifs au FinCEN [bureau du département du Trésor des Etats-Unis qui collecte et analyse les informations sur les transactions financières].

Quatre ans plus tard, la nouvelle administration de Donald Trump poursuit son détricotage des normes et standards en matière de transparence financière. Le département du Trésor a en effet annoncé, le 2 mars, que le non-

respect de l'obligation de déclaration des bénéficiaires effectifs ne sera plus sanctionné à l'égard des entreprises américaines, excluant de fait les sociétés étrangères. Cette mesure américaine est bien évidemment sans impact en Europe, de sorte que les entreprises américaines opérant sur le territoire de l'Union européenne (UE) y restent pleinement assujetties.

La suppression de cette obligation est présentée comme une mesure visant à soutenir les contribuables américains qui veulent investir et les petites entreprises qui souffrent de la lourdeur administrative, alors que les informations requises étaient déjà réduites au strict minimum, à savoir : le nom et le prénom, la date de naissance, l'adresse et le numéro de passeport ou de carte d'identité.

Si la question de l'efficacité des normes ou du respect des droits fondamentaux doit pouvoir être soulevée dans ce type de réglementation, son dévoilement à des fins politiques ou économiques de l'administration Trump ne trompe personne. C'est précisément ce qui se joue avec cette décision : une tentative de relâcher les exigences sous le couvert de préoccupations

légitimes, alors qu'il s'agit avant tout d'un recul en matière de transparence financière.

Cette décision contraste avec les efforts déployés à l'échelle internationale pour renforcer les mécanismes de transparence. Face à cette menace grandissante, il est plus que jamais crucial que les autres pays, et en premier lieu les Etats membres de l'UE, intensifient leurs efforts pour garantir une transparence financière rigoureuse et accélèrent la mise en œuvre du « paquet » européen antiblanchiment, adopté en mai 2024. Au nom de l'Etat de droit, gouvernements occidentaux et organisations de la société civile doivent unir leurs forces pour rejeter l'unilatéralisme et l'isolationnisme américain sans se laisser impressionner par les menaces. ■

**SI LA QUESTION
DE L'EFFICACITÉ
DES NORMES
DOIT POUVOIR ÊTRE
SOULEVÉE, SON
DÉVOILEMENT À DES
FINS POLITIQUES OU
ÉCONOMIQUES NE
TROMPE PERSONNE**

Solène Clément, avocate, présidente de l'Observatoire de la lutte antiblanchiment et contre le financement du terrorisme ; **Patrick Lefas**, président de Transparency International France

TECHNO-FÉODALISME

Prenant appui sur le système de domination du système féodal, ce concept décrit le pouvoir économique et politique exercé sur nos vies par les géants de la Silicon Valley

HISTOIRE D'UNE NOTION

Le féodalisme s'est éteint en Europe entre le milieu du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle, mais le mot a survécu. Il resurgit de temps à autre pour décrire une situation dans laquelle une puissance dominante préleve une rente sur une multitude d'individus. Par exemple, le philosophe allemand Jürgen Habermas, au début des années 1960, parlait de «reféodalisation» («Refederalisierung») pour décrire l'irruption de grands groupes privés dans l'espace du débat public, notamment à travers la publicité et la consommation de masse.

Depuis quelques années, dans la littérature économique ou militaire, on croise souvent l'expression «techno-féodalisme». Réunissant deux termes a priori opposés, elle désigne le modèle économique sur lequel prospèrent les grandes entreprises technologiques telles que Google ou Meta. L'idée est que ces groupes tirent profit d'une rente, comme le faisaient les seigneurs à l'époque féodale.

L'économiste grec Yanis Varoufakis a adopté le concept, qui lui est désormais souvent attribué. Nommé ministre des finances en janvier 2015 dans le gouvernement de gauche formé pendant la crise de la dette publique grecque par son ami Alexis Tsipras, il avait démissionné avec fracas six mois plus tard, en désaccord avec ce dernier. Il a publié en 2023 un livre, *Techno-feudalism* (paru en France sous le titre *Les Nouveaux Serfs de l'économie*, Les Liens qui libèrent, 2024), dans lequel il s'emploie à démontrer que le capitalisme est mort, tué et remplacé par un système pire encore. Au marché ont succédé des plateformes de vente (comme Amazon); et le profit a cédé la place à la rente. Quant à nous, nous sommes les nouveaux serfs: nous récoltons des données, qui vont être exploitées par les seigneurs, les maîtres des GAFA Jeff Bezos, Elon Musk et Mark Zuckerberg.

A la fin du livre, dans une page de remerciements, Varoufakis rend discrètement hommage à un économiste français, membre des Economistes atterrés, Cédric Durand. Ce der-

LES NOUVEAUX SEIGNEURS SONT CEUX QUI CONTRÔLENT LES DONNÉES ET LES CAPACITÉS DE TRAITEMENT DE CELLES-CI

nier est l'auteur d'un livre lui aussi intitulé *Techno-féodalisme* (La Découverte), publié en 2020. Varoufakis l'a lu, et s'en est visiblement inspiré. Durand y décrit un phénomène similaire: une logique de prédatation a fait dérailler le capitalisme. Celle-ci a pris le pas sur la logique de production, ce qui a eu raison de la croissance. Les nouveaux seigneurs sont ceux qui contrôlent les données et les capacités de traitement de celles-ci. Ces données sont indispensables à la vie sociale contemporaine, comme l'était la terre au Moyen Age.

Aucun contrepoids

Durand nous présente comme étant dans la situation des serfs d'autrefois: nous ne participons pas à la récolte du blé, mais à celle des données. Et comme nos ancêtres en servitude, nous sommes attachés au fief: si nous fuyons, nous perdons toute vie sociale. Enfin, comme dans la féodalité médiévale, politique et économie ne font qu'un. «Autrefois, le seigneur percevait les productions agricoles, faisait la loi, surveillait ses serfs. Il en est de même dans le système techno-féodal: les techno-seigneurs tirent un revenu des données collectées, tout en fixant des règles qui organisent notre vie sociale», explique Durand.

L'expression «techno-féodalisme» lui est venue grâce à un jeu de rôle sur fond de science-fiction, sorti en 1988, *Cyberpunk*, explique-t-il. Le techno-féodalisme y décrit l'attitude de firmes géantes et coalisées, arrachant aux travailleurs la promesse de service et de loyauté en échange d'une protection. Il n'existe face à elles aucun contrepoids, leur puissance excède celle des Etats. «Il en découle une marginalisation de la figure des citoyens au profit de celle des parties prenantes

(actionnaires, travailleurs, clients, créateurs) liées à l'entreprise», écrit l'économiste. En tombant sur cette dystopie de la fin des années 1980, il n'a pu s'empêcher de noter «l'actualité de certaines des intuitions formulées dans cet imaginaire».

Une troisième chercheuse revendique la maternité de l'idée de féodalisme appliquée aux GAFA: l'Italo-Américaine Mariana Mazzucato, professeure d'économie à l'University College de Londres. Le 2 octobre 2019, elle avait rédigé pour Project Syndicate un article intitulé «Prévenir le féodalisme numérique». Elle y soulignait elle aussi l'anomalie du modèle des plateformes numériques: «Tout comme les propriétaires fonciers du XVII^e siècle tiraient des rentes de la hausse des prix des terres, et tout comme les barons voleurs profitaient de la rareté du pétrole, les entreprises de plateformes d'aujourd'hui extraient de la valeur en monopolisant les services de recherche et de commerce en ligne», écrivait-elle.

Les économistes qui comme Varoufakis, Durand ou Mazzucato manient la notion de «techno-féodalisme» ou de «féodalisme digital» sont les mêmes qui appellent à réglementer l'économie numérique. A l'heure de la fureur anti-bureaucratique d'Elon Musk, ils semblent ramer à contre-courant d'une vague qui s'autodésigne comme libérale. Pourtant, lorsqu'elle vise l'activité des grands groupes numériques, la réglementation n'est pas forcément l'ennemie de la liberté économique, au contraire. Après tout, comme le rappelait Mariana Mazzucato dans son article, l'idéal de «marché libre» que nourrissait l'économiste Adam Smith (1723-1790) était un marché «libéré des rentes, pas de l'Etat». ■

PASCAL RICHÉ



CHRONIQUE | PAR PAULINE GROSJEAN

Même unilatérale, la décarbonation est rentable

Branle-bas de combat dans les chancelleries européennes: il faut augmenter nos budgets de défense à hauteur d'au moins 3 points de produit intérieur brut (PIB). En France, où les dépenses militaires avoisinent 2 % du PIB, l'heure est aux grandes interrogations existentielles sur la façon dont le pays va être capable de les augmenter d'un point, alors que le déficit public a déjà atteint 6 % du PIB et la dette publique plus de 110 % du PIB, en 2024.

Trouver 1 point de PIB est aujourd'hui considéré comme un «Himalaya budgétaire». Que dire alors de 10 ou 12 points? C'est, pour la planète, le coût d'un réchauffement climatique de 1 °C par rapport aux températures préindustrielles, selon une étude, «Does Unilateral Decarbonization Pay For Itself?», publiée en janvier par deux économistes américains du National Bureau of Economic Research, Adrien Bilal et Diego Käning. D'après eux, les dommages macroéconomiques causés par le changement climatique sont six fois plus importants que ce qui était précédemment estimé: jusqu'alors, en effet, leur coût était évalué à moins de 2 points de PIB.

La différence s'explique par un changement avisé d'approche statistique: les estimations existantes reposaient toutes sur le coût économique des seules variations de température locales (pays ou régions) et ignoraient complètement les effets économiques des phénomènes climatiques systémiques - comme, par exemple, le réchauffement des océans. Ce coût exorbitant de l'inaction climatique fait peur, surtout lorsqu'il est basé sur un réchauffement de 1 °C alors qu'on en est déjà à 1,2 °C sur les dix années passées.

Mais on peut aussi y voir une bonne nouvelle. Parce que cela impli-

que que la décarbonation, menée à l'échelle d'une économie comme celle de l'Union européenne, est rentable même si cette dernière est la seule à s'y engager. Peu importe que les Etats-Unis renoncent à l'action environnementale (même si, bien sûr, leurs émissions impliqueront des coûts encore plus élevés pour eux-mêmes et pour tous les autres): dans tous les cas de figure, l'Europe a intérêt à poursuivre ses efforts.

Le «coût domestique» du carbone
Trois données sont importantes à prendre en compte, explique l'étude. D'abord, le «coût social» du carbone pour l'ensemble de la planète: l'émission d'une tonne de CO₂ a des effets néfastes pour tous les pays du monde; ensuite, le «coût domestique»: l'émission d'une tonne de CO₂, à travers ses effets sur le réchauffement global, représente une perte directe pour notre économie, à cause des intempéries plus fréquentes et plus sévères (vagues de chaleur, sécheresses, précipitations extrêmes...); enfin, le coût de la réduction du carbone à travers, par exemple, le remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables dans la production d'électricité, l'adoption de véhicules électriques, les frais de rénovation énergétique.

Or, selon les estimations précédentes (et erronées), bien que le coût social du carbone soit plus élevé que le coût de la décarbonisation, le coût domestique y était inférieur partout. Autrement dit, une seule solution était possible: il fallait que tous les pays, ou au moins tous les plus gros émetteurs, fournissent un effort conjoint. Si les Etats-Unis y renonçaient, tout perdait et autant ne rien faire.

Mais voilà, selon ces nouvelles estimations, le coût domestique du carbone est tel qu'il est rentable pour les Etats-Unis de décarboniser 86 % de leur économie et pour l'Union européenne d'en décarboniser 84%, même unilatéralement. Alors, plutôt que de rétropédaler par mimétisme, défaitisme et, dans ce cas, ignorance, montrons la voie. Ce qui permettra non seulement de sauver nos économies mais aussi d'innover dans le secteur de la décarbonisation et de devenir un leader technologique mondial. ■

Pauline Grosjean est professeure d'économie à l'université de Nouvelle-Galles du Sud (Australie)

PEU IMPORTE QUE LES ÉTATS-UNIS RENONCENT À L'ACTION ENVIRONNEMENTALE : DANS TOUS LES CAS DE FIGURE, L'EUROPE A INTÉRÊT À POURSUIVRE SES EFFORTS

SAVOIR SE BATTRE POUR LA PAIX

LIVRE



PETITES LEÇONS SUR LA GUERRE. COMMENT DÉFENDRE LA PAIX SANS AVOIR PEUR DE SE BATTRE
de Guillaume Ancel, Autrement, 208 pages, 21 euros

Le fracas des armes arrive en échos angoissants de plusieurs régions du monde. La plus proche: l'Ukraine. D'où l'intérêt de lire le précis de Guillaume Ancel intitulé *Petites leçons sur la guerre* (Autrement, 208 pages, 21 euros). L'ancien élève de Saint-Cyr et lieutenant-colonel constate que touquent à notre porte, à grands coups de canons, des dirigeants qui font de la guerre leur mode de gouvernance, tels le président russe Vladimir Poutine.

Face à ces bellicistes, nous sommes bien démunis. La France a réorienté notre défense en corps expéditionnaires légers. Guillaume Ancel fait le mea culpa de sa génération, née dans les années 1960, qui a cru dépassé le temps des batailles rangées.

En plus d'un nécessaire état des lieux, l'auteur s'interroge sur un autre point. Sommes-nous, Français et Européens, moralement prêts à faire la guerre? Ce qu'il traduit ainsi dans le sous-titre de son essai: «Comment défendre la paix sans avoir peur de se battre».

Guillaume Ancel constate que Vladimir Poutine joue, autant que de la faiblesse numérique de nos armées et de nos chars Leclerc, de nos angoisses d'un conflit meurtrier ou d'une apocalypse nucléaire. Le président russe met en scène sa brutalité et son jusqu'au-boutisme. «Il veut faire peur», résume l'auteur.

Former une garde européenne
Or, l'exemple ukrainien démontre que la détermination d'une nation est capitale. Massivement mobilisé, ce peuple tient tête depuis trois ans à une armée qui se présentait comme la deuxième du monde. A cette aune, et c'est son message d'espoir, l'auteur voit dans les sociétés française et européenne suffisamment de résilience pour résister à la tentation de capituler à l'avance.

Nous devons rejeter la propagande des régimes qui veulent nous intimider et leurs relais dans le pays qui disent inutile de se battre pour le Donbass, comme le futur collaborationniste Marcel Déat en mai 1939 refusait de «mourir pour Dantzig». ■

L'ouvrage tombe à point alors que se discute l'envoi de troupes européennes sur le territoire ukrainien. De son expérience au fil des années 1990 dans des forces de paix au Cambodge, puis au Rwanda et dans l'ex-Yugoslavie, Guillaume Ancel sait la fragilité de la posture d'interposition. Il a le souvenir des lâchetés face aux Khmers rouges, aux génocides Hutus ou aux bourreaux serbes à Srebrenica.

Face à l'OTAN affaiblie par Donald Trump, Guillaume Ancel soutient la formation d'une garde européenne, composée de réservistes qui «présenteraient l'intérêt notable de créer et d'entretenir une culture militaire dans toute la société». De quoi être traité de va-t-en-guerre. Mais refuser l'idée d'un conflit ne l'empêche pas d'avvenir, réfute l'auteur: «Je suis convaincu plus que jamais de la nécessité de combattre pour défendre une paix durable lorsque des empires menaçants la remettent en cause et qu'ils nous pensent incapables de leur faire la guerre.» ■

BENOÎT HOPQUIN

Trump et la voix de son maître | PAR SERGUEÏ





GÉOPOLITIQUE | CHRONIQUE

PAR SYLVIE KAUFFMANN

L'élève Trump a dépassé ses maîtres

CETTE PRÉSIDENCE A DÉJÀ FAIT PLUS VITE ET MIEUX QUE LES MODÈLES HONGROIS ET POLONAIS

La petite Hongrie, où le premier ministre, Viktor Orban, mène, depuis quinze ans, l'expérience pionnière de «démocratie illibérale», a inspiré l'équipe du candidat Donald Trump pendant la campagne présidentielle de 2024, selon certains experts. Si tel était le cas, l'élève a largement dépassé le maître. En matière de démantèlement du modèle démocratique, la seconde présidence Trump, ouverte il y a seulement deux mois, a déjà fait plus vite et mieux que les modèles hongrois et polonais, tout en s'attaquant aux mêmes piliers : système judiciaire, médias et universités.

La méthode, comparable à la tactique guerrière du «tapis de bombes», est spectaculaire. Elle laisse groggy l'opposition démocrate, encore hésitante sur la riposte. Mais, surtout, elle vise à atteindre le plus de cibles possible, et le plus profondément possible, dès le début. Instruite par l'expérience du premier mandat (2017-2021), pendant lequel elle n'a pas pu opérer les changements voulu de manière irréversible, l'administration Trump veut aller vite.

Cette accélération rappelle les expériences hongroise et polonaise : ayant échoué lors de son premier mandat (1998-2002), Viktor Orban a affiné son programme pendant son passage dans l'opposition, pour revenir mieux organisé en 2010. Le parti Droit et justice (PiS) polonais s'était, lui, heurté à ce qu'il appelait l'*«impossibilisme juridique»* de l'Etat de droit de 2005 à 2007. Revenu au pouvoir en 2015, il s'est méthodiquement attaqué aux fondements du système pour surmonter cet «impossibilisme».

L'explication fournie à cette accélération par Christopher Rufo, l'un des intellectuels conservateurs qui nourrissent la base idéologique du trumpisme, dans un récent podcast du *New York Times*, est à cet égard éclairante : au journaliste qui lui demande pourquoi vouloir démanteler le département de l'éducation alors qu'il suffirait d'en supprimer les programmes les plus controversés tout en conservant ceux qui sont populaires et considérés comme utiles, Rufo répond que, si l'on garde une partie du personnel, il se contente de faire le dos rond en attendant les prochaines élections : «*On a un système qui ne rend de comptes à personne. Et quand la culture et la bureaucratie de ce système sont captives, ça donne le statu quo de la première administration Trump, avec un département de l'éducation radicalement gauchiste, qui ne subventionne que des causes radicalement gauchistes.*» La solution est donc de tout démolir, afin de changer pour de bon, et la culture et l'appareil lui-même.

Les cibles sont tout aussi claires. Le pouvoir judiciaire, d'abord : c'est là que se manifeste la résistance la plus immédiate. Certes, Donald Trump a pu nommer trois juges conservateurs à la Cour suprême pendant son premier mandat, portant leur nombre à six sur un total de neuf juges, mais il faut viser les juridictions de base. Deux exemples sont significatifs : en février, le département de la justice, sur instruction du pré-

La méthode vise à atteindre le plus de cibles possible, le plus profondément possible, dès le début

Le Monde | 29

LA GUERRE PERPÉTUELLE D'ISRAËL

ÉDITORIAL

En bombardant de nouveau Gaza, mardi 18 mars, Israël a mis fin à une trêve de deux mois qui avait permis le retour dans la métropole détruite de centaines de milliers de Gazaouis, la levée des barrières à l'aide humanitaire, la libération par le Hamas de 25 de ses otages et celle de près de 2000 détenus palestiniens des prisons israéliennes.

Ces frappes ont fait plus de 400 morts, selon les services de santé locaux, liés au Hamas. Elles ont visé de hauts fonctionnaires et des responsables sécuritaires du Hamas une nuit de ramadan où certains se trouvaient vraisemblablement en famille, dans des zones densément peuplées.

Le gouvernement israélien affirme ne les avoir ordonnées qu'après avoir informé Washington. Il cherche à faire pression sur

le Hamas et sur le président américain, Donald Trump, qui l'avait poussé à conclure un cessez-le-feu avec le mouvement islamiste en janvier.

M. Trump a fait de la libération des otages encore détenus à Gaza une affaire personnelle. Une vingtaine de captifs israéliens, dont quelques citoyens américains, y sont encore présumés vivants. Le président américain a dépassé ses émissaires au Qatar pour négocier avec des représentants du Hamas, engageant pour la première fois un dialogue direct avec le mouvement terroriste. M. Trump a interpellé lui-même les responsables islamistes sur son réseau, Truth Social, soufflant le chaud et le froid : il a amendé son appel à un nettoyage ethnique pur et simple de Gaza et assuré que nul ne serait contraint de partir ; puis il a promis de rouvrir les «portes de l'enfer» si le Hamas ne libérait pas ses otages.

Pour une part de la droite israélienne au pouvoir, le second mandat de M. Trump est un don du ciel. Elle y voit l'opportunité d'étendre les frontières du Grand Israël plus que jamais depuis la création de l'Etat, en 1948. Mais cet allié est imprévisible. Le gouvernement israélien craint encore qu'il lui impose un «deal» à Gaza, et qu'il interrompe son élan. Il s'emploie donc à le guider sur son chemin.

Israël prétend encore négocier, mais sans respecter le cessez-le-feu. Il rappelle que le

Hamas a refusé ces dernières semaines plusieurs propositions américaines qui auraient permis d'étendre la trêve. C'est vrai, mais c'est l'Etat hébreu qui s'est dédit, en refusant, début mars, de passer à une nouvelle phase de l'accord de cessez-le-feu et de retirer totalement ses troupes de Gaza. Puis il a de nouveau renié ses engagements en interdisant l'accès à l'aide humanitaire, bloquée depuis le 4 mars.

Ce retour de la guerre est vivement critiqué en Israël. Depuis mardi, des familles d'otages accusent le gouvernement de signer l'arrêt de mort de leurs proches. L'opposition accuse le premier ministre, Benjamin Nétanyahou, de prolonger la guerre pour se maintenir au pouvoir. De fait, la relance des hostilités renvoie au second plan les appels à la formation d'une commission d'enquête sur l'écrasement sécuritaire du 7 octobre 2023, comme ceux en faveur d'élections.

Le premier ministre se redonne ainsi des marges de manœuvre. Son allié suprématiste, Itamar Ben Gvir, a annoncé qu'il rejoignait le gouvernement, qu'il avait quitté au début de la trêve. Il pourra voter le budget annuel à la fin du mois.

Ces bombardements, dont M. Nétanyahou a déclaré mardi soir qu'ils n'étaient «que le début», sont injustifiables. Donald Trump prétendait ramener la paix à Gaza : il y échoue pour l'instant tragiquement. ■

HORS-SÉRIE Le Monde

UNE VIE, UNE ŒUVRE

ÉDITION 2025

Albert Camus La révolte et la liberté

TEXTES INÉDITS

Le socialisme des potences
Réponse à l'appel des écrivains hongrois par Albert Camus

Qui d'autre que l'auteur de *L'Etranger* et de *La Peste* peut aussi bien incarner notre époque pleine d'épreuves et d'incertitudes ? Albert Camus est une figure de son temps, c'est aussi notre contemporain. Son œuvre, à travers sa littérature et ses articles de presse, est un hymne à la liberté et à la recherche de vérité. Retour dans ce hors-série sur la vie d'un intellectuel dont la pensée traverse les âges et sert de point de repère aux peuples en lutte pour leur émancipation. Portrait, héritage, entretiens, débats, textes choisis, hommages, mais aussi publication de deux textes inédits tirés de son livre *Actuelles IV* (Gallimard, 2024).

ALBERT CAMUS

Un hors-série du «Monde»
124 pages - 12 €
Chez votre marchand de journaux et sur lemonde.fr/boutique



colissimo

“
**FIERS DE CÉLÉBRER
LES 30 ANS DU E-COMMERCE
AVEC COLISSIMO”**



Véritable révolution dans les habitudes de consommation, l'e-commerce souffle en 2025 ses 30 bougies. Engagé sur une trajectoire « zéro émission nette »⁽¹⁾, Colissimo est le partenaire de confiance des marques soucieuses d'une consommation plus responsable. Quoi de mieux pour les Petits Culottés, la marque de couches 100 % made in France⁽²⁾, qu'une livraison plus respectueuse de l'environnement ?

Johan Bonnet &
Matthieu Batteur
Fondateurs

LEs PETITS
CULOTTÉS
La French Couche

La French Couche : la couche française.

(1) La Poste : seule entreprise française certifiée par SBTi pour sa stratégie climat « Zéro Émission Nette » dans le domaine du transport et de la logistique. Voir https://bit.ly/laposte_rse et https://bit.ly/laposte_zeroemission

(2) 100% fabriqué en France.

La Poste - SA au capital de 5 857 785 892 € - 356 000 000 RCS Paris.
Siège social : 9, rue du Colonel-Pierre-Avia - 75015 Paris. Crédit photo : Roman Jehanno - 03/2025

LA POSTE
SOLUTIONS
BUSINESS